

CORPORATION AURIFÈRE MONARQUES



PROJET MINIER AURIFÈRE WASAMAC

Description initiale de projet

VERSION FINALE

JUILLET 2020



Corporation Aurifère Monarques
appuie financièrement Mission monarque
(un projet mis sur pied par l'Insectarium
de Montréal) et plante des semences
d'asclépiade (plante essentielle à la
reproduction du monarque) sur ses
propriétés minières en Abitibi.



CORPORATION AURIFÈRE MONARQUES
**PROJET MINIER AURIFERE
WASAMAC**
DESCRIPTION INITIALE DE PROJET
ROUYN-NORANDA (QUÉBEC)

REF. WSP : 191-10096-00
JUILLET 2020

WSP CANADA INC.
152, AVENUE MURDOCH
ROUYN-NORANDA (QUÉBEC) J9X 1E2
CANADA

T : +1-819-797-3222
<données d'identification caviardées>

WSP.COM

SIGNATURES

PRÉPARÉ PAR

<Original signé par>

Sylvie Baillargeon, biologiste
Chargée de projet
Environnement

RÉVISÉ PAR

<Original signé par>

Jean Lavoie, géomorphologue, M.A.
Chargé de projet
Études environnementales

APPROUVÉ PAR

<Original signé par>

Marc-André Lavergne, ing.
Vice-président, opérations et relations avec
les communautés
Corporation Aurifère Monarques

Référence à citer :

WSP. 2020. *Projet minier aurifère Wasamac, Description initiale de projet, Rouyn-Noranda (Québec)*. Rapport produit pour Corporation Aurifère Monarques. Réf. WSP : 191-10096-00. 48 pages, cartes et annexes.

AVIS AU LECTEUR

WSP Canada Inc. (« WSP ») a préparé ce rapport uniquement pour son destinataire **Corporation Aurifère Monarques**, conformément à la convention de consultant convenue entre les parties. Advenant qu'une convention de consultant n'ait pas été exécutée, les parties conviennent que les Modalités Générales à titre de consultant de WSP régiront leurs relations d'affaires, lesquelles vous ont été fournies avant la préparation de ce rapport.

Ce rapport est destiné à être utilisé dans son intégralité. Aucun extrait ne peut être considéré comme représentatif des résultats de l'évaluation.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur le travail effectué par du personnel technique, entraîné et professionnel, conformément à leur interprétation raisonnable des pratiques d'ingénierie et techniques courantes et acceptées au moment où le travail a été effectué.

Le contenu et les opinions exprimées dans le présent rapport sont basés sur les observations et/ou les informations à la disposition de WSP au moment de sa préparation, en appliquant des techniques d'investigation et des méthodes d'analyse d'ingénierie conformes à celles habituellement utilisées par WSP et d'autres ingénieurs/techniciens travaillant dans des conditions similaires, et assujettis aux mêmes contraintes de temps, et aux mêmes contraintes financières et physiques applicables à ce type de projet.

WSP dénie et rejette toute obligation de mise à jour du rapport si, après la date du présent rapport, les conditions semblent différer considérablement de celles présentées dans ce rapport ; cependant, WSP se réserve le droit de modifier ou de compléter ce rapport sur la base d'informations, de documents ou de preuves additionnels.

WSP ne fait aucune représentation relativement à la signification juridique de ses conclusions.

La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport relève uniquement de la responsabilité de son destinataire. Si un tiers utilise, se fie, ou prend des décisions ou des mesures basées sur ce rapport, ledit tiers en est le seul responsable. WSP n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages que pourrait subir un tiers suivant l'utilisation de ce rapport ou quant aux dommages pouvant découler d'une décision ou mesure prise basée sur le présent rapport.

WSP a exécuté ses services offerts au destinataire de ce rapport conformément à la convention de consultant convenue entre les parties tout en exerçant le degré de prudence, de compétence et de diligence dont font habituellement preuve les membres de la même profession dans la prestation des mêmes services ou de services comparables à l'égard de projets de nature analogue dans des circonstances similaires. Il est entendu et convenu entre WSP et le destinataire de ce rapport que WSP n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, WSP et le destinataire de ce rapport conviennent et comprennent que WSP ne fait aucune représentation ou garantie quant à la suffisance de sa portée de travail pour le but recherché par le destinataire de ce rapport.

En préparant ce rapport, WSP s'est fié de bonne foi à l'information fournie par des tiers, tel qu'indiqué dans le rapport. WSP a raisonnablement présumé que les informations fournies étaient correctes et WSP ne peut donc être tenu responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations.

L'original du fichier électronique que nous vous transmettons sera conservé par WSP pour une période minimale de dix ans. WSP n'assume aucune responsabilité quant à l'intégrité du fichier qui vous est transmis et qui n'est plus sous le contrôle de WSP. Ainsi, WSP n'assume aucune responsabilité quant aux modifications faites au fichier électronique suivant sa transmission au destinataire.

Ces limitations sont considérées comme faisant partie intégrante du présent rapport.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

CORPORATION AURIFÈRE MONARQUES

Vice-président, opérations et relations
avec les communautés

Marc-André Lavergne, ing.

Directeur environnement

Boubacar Camara, B. ing., M.Env.

WSP CANADA INC. (WSP)

Directeur de projet

René Fontaine, ing.

Chargée de projet

Sylvie Baillargeon, biol., M.E.I.

Collaborateurs

Caroline Le Page, biol., DGE, M.Env.

Jean Lavoie, géomorph., M.A.

Maria Cristina Borja, biol.

Maya Brennan Jacot, biol. M.Sc., M.Env.

Virginie Provençal, assistante de projet

Gabrielle Sangollo, B. Comm. Management

Gaz à effets de serre

Sylvain Marcoux, ing., MBA

Cartographie

Aurélie Monnard, tech.

AUTRES COLLABORATEURS

Transfert Environnement et Société

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
PARTIE A – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1 Nom du projet, secteur et emplacement projeté.....	3
2 Renseignements sur promoteur	3
3 Activités de mobilisation	3
3-1 Démarche de consultation	3
3-2 Principales préoccupations.....	4
3-3 Plan de mobilisation futur	6
4 Activités de mobilisation auprès des groupes autochtones	6
4-1 Démarche d'information.....	6
4-2 Plan de mobilisation futur	7
5 Études, plans ou évaluations régionales.....	7
5-1 Études ou plans se rapportant au projet.....	7
5-2 Évaluations régionales.....	8
6 Évaluation stratégique.....	8
PARTIE B – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET	9
7 Raisons d'être, nécessité et avantages potentiels du projet	10
8 Dispositions applicables	11
9 Activités, infrastructures et structures et ouvrages, permanents ou temporaires	11
9-1 Principales infrastructures et structures et ouvrages permanents	12
9-2 Ressources et réserves minérales.....	13
9-3 Extraction du minerai	13
9-4 Traitement du minerai	17
9-5 Gestion de la roche stérile et des résidus.....	18
9-6 Gestion et traitement des eaux	19
9-7 Infrastructures connexes	19
9-8 Restauration et réhabilitation du site.....	20
10 Capacité de production maximale et processus de production.....	20
11 Calendrier de réalisation du projet.....	20
12 Solutions de rechange potentielles.....	21
a) Solutions de rechange à la réalisation du projet	21

TABLE DES MATIÈRES

(suite)

b)	Solutions de rechange au projet.....	23
----	--------------------------------------	----

PARTIE C – RENSEIGNEMENTS SUR L’EMPLACEMENT 24

13 Description de l’emplacement projeté 24

a)	Coordonnées géographiques	24
b)	Plan du site	24
c)	Description officielle du terrain.....	25
d)	Proximité des communautés locales.....	25
e)	Proximité des communautés autochtones	26
f)	Proximité de territoire domanial	27

14 Description sommaire du milieu biologique et physique..... 27

14-1	Environnement atmosphérique.....	28
14-2	Physiographie.....	28
14-3	Hydrographie	29
14-4	Hydrogéologie	29
14-5	Végétation et milieux humides.....	30
14-6	Faune aquatique et benthique.....	30
14-7	Faune aviaire et terrestre.....	31
14-8	Espèces en péril.....	31

15 Description sommaire du contexte sanitaire, social et économique..... 32

15-1	Contexte administratif	32
15-2	Vocation du territoire	32
15-3	Population	33
15-4	Activités économiques	33
15-5	Infrastructures routières et ferroviaires	33
15-6	Chasse, pêche et piégeage.....	33
15-7	Patrimoine et archéologie	33
15-8	Peuples autochtones.....	34

PARTIE D - PARTICIPATION FÉDÉRALE, PROVINCIALE, TERRITORIALE, AUTOCHTONE OU MUNICIPALE 35

16 Appui financier 35

17 Territoires domaniaux..... 35

18 Instances qui détient des attributions relativement à une évaluation des effets environnementaux 35

18-1	Gouvernement du Canada	35
18-2	Gouvernement provincial.....	36

TABLE DES MATIÈRES

(suite)

	PARTIE E – EFFETS POTENTIELS DU PROJET	38
19	Changements sur les composantes de l'environnement.....	38
20	Changements environnementaux sur le territoire domaniale, dans une province autre ou à l'extérieur du Canada.....	40
21	Répercussion sur les peuples autochtones.....	40
22	Changements aux conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones	41
23	Émissions de gaz à effet de serre.....	42
24	Déchets et émissions.....	43
24-1	Gestion des matières résiduelles	43
24-2	Gestion des matières dangereuses résiduelles	43
24-3	Émissions atmosphériques.....	44
24-4	Rejets liquides	44
24-5	Gestion des sols contaminés.....	44
	PARTIE F – RÉSUMÉ	45
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	47

TABLEAUX

TABLEAU 1	PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES DANS LE CADRE DE L'ATELIER DE CONSULTATION PARTICIPATIF RELATIF AU PROJET MINIER AURIFÈRE WASAMAC	5
TABLEAU 2	PRINCIPALES ÉTAPES DE RÉALISATION DU PROJET MINIER AURIFÈRE WASAMAC	21
TABLEAU 3	SOURCES D'EFFETS POTENTIELS DU PROJET	38
TABLEAU 4	PRINCIPAUX CHANGEMENTS POTENTIELS SUR LES COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT	39
TABLEAU 5	PRINCIPALES RÉPERCUSSIONS POTENTIELLES SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES	40

TABLE DES MATIÈRES

(suite)

TABLEAU 6	PRINCIPAUX CHANGEMENTS POTENTIELS SUR LES CONDITIONS SANITAIRES, SOCIALES OU ÉCONOMIQUES DES PEUPLES AUTOCHTONES	41
-----------	--	----

FIGURES

FIGURE 1	APERÇU DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DU MINÉRAI.....	13
FIGURE 2	APERÇU DES ZONES MINÉRALISÉES	14
FIGURE 3	VUE LONGITUDINALE DE L'EXPLOITATION SOUTERRAINE.....	15
FIGURE 4	APERÇU DU SYSTÈME RAIL-VEYOR	16
FIGURE 5	DISTANCE DES RÉSIDENCES PERMANENTES LES PLUS RAPPROCHÉES PAR RAPPORT AU SITE DU PROJET.....	26
FIGURE 6	LOCALISATION DES TERRES VISÉES PAR UNE ENTENTE DE REVENDICATION TERRITORIALE GLOBALE OU UN ACCORD SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE	27

CARTES

CARTE 1	LOCALISATION RÉGIONALE DU PROJET
CARTE 2	TITRES MINIERS
CARTE 3	TENURE DES TERRES
CARTE 4	PRINCIPALES COMPOSANTES DU MILIEU
CARTE 5	GROUPES AUTOCHTONES

ANNEXES

A	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
B	COMPTES-RENDUS DES RENCONTRES
C	CARTE 2 (ENGLOBE, 2019)

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Abréviation, acronyme	Définition
Au	Symbole de l'or
AÉIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
CDPNQ	Centre des données sur le patrimoine naturel du Québec
CH ₄	Méthane
CO ₂	Dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
HAM	Hydrocarbures aromatiques monocycliques
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
IQA	Indice de la qualité de l'air
LÉI	Loi sur l'évaluation d'impact
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MELCC	Ministère l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
CO ₂ Eq	Dioxyde de carbone équivalent
gr/t	Gramme par tonne
N ₂ O	Protoxyde d'azote
SO ₂	Dioxyde de soufre
tm	Tonne métrique
tpj	Tonnes par jour
3RV	Réduction, réemploi, recyclage et valorisation

PRÉAMBULE

Corporation Aurifère Monarques (TSX: MQR) est une société minière aurifère canadienne qui vise à devenir un producteur aurifère de 100 000 à 200 000 onces d'or par année en développant son portefeuille de projets couvrant une superficie d'environ 300 km² dans le camp minier de l'Abitibi au Québec, Canada.

Corporation Aurifère Monarques est également une société minière intégrée qui possède la propriété Beaufor, les usines Camflo (1 600 t/j) et Beacon (750 t/j), entièrement fonctionnelles et autorisées, de même que les projets avancés Croinor, McKenzie Break et Swanson, détenues en propriété exclusive par Corporation Aurifère Monarques. Ces projets sont une source potentielle de minerai pour ses usines.

La Société détient aussi une participation dans Unigold (TSXV: UGD), propriétaire de la concession Neita en République dominicaine, qui renferme une ressource présumée de plus de deux millions d'onces d'or.

Une description initiale de projet a été préparée afin de présenter, de façon simplifiée et synthétique, les renseignements préliminaires contextuels et descriptifs importants relatifs à son projet minier aurifère Wasamac, situé à environ 15 km du centre-ville de Rouyn-Noranda dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue.

De façon sommaire, le projet minier aurifère Wasamac inclut :

- l'exploitation d'une mine souterraine d'une durée de vie de onze ans;
- la mise en place d'infrastructures souterraines dédiées au transport de minerai et du stérile;
- l'implantation d'une usine de traitement du minerai;
- des aires d'accumulation de stériles, de résidus du concentrateur et de mort-terrain;
- l'implantation d'infrastructures connexes (alimentation électrique, télécommunications, chauffage, ventilation, traitement des eaux, etc.).

La présente Description initiale de projet est présentée en vertu de la nouvelle *Loi sur l'évaluation d'impact* (LÉI) (L.C. 2019, c. 28) en vigueur depuis le 28 août 2019 et contient les renseignements exigés à l'annexe 1 du *Règlement sur les renseignements et la gestion des délais* (DORS/2019-283). Ce document a été préparé d'une façon claire et concise en se limitant aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et des effets potentiels, tout en s'appuyant sur le *Guide de préparation d'une description initiale de projet et d'une description détaillée de projet*.

PARTIE A – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1 NOM DU PROJET, SECTEUR ET EMPLACEMENT PROJETÉ

Titre du projet	Projet minier aurifère Wasamac
Type/secteur	Mines et minéraux, Or
Emplacement projeté	Territoire de la ville de Rouyn-Noranda, à 15 km à l'ouest du centre-ville, Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, Province de Québec (voir coordonnées à la partie C du présent document)

2 RENSEIGNEMENTS SUR PROMOTEUR

Promoteur	Corporation Aurifère Monarques
Adresse civique	68, avenue de la Gare, bureau 205 Saint-Sauveur, Québec JOR 1R0
Représentant principal	Marc-André Lavergne, Vice-président, opérations et relations avec les communautés <données d'identification caviardées> <adresse de courriel caviardée>
Site Internet	www.monarquesgold.com

La résolution certifiée et la procuration autorisant le signataire (**Marc-André Lavergne**) à signer et déposer cette description initiale de projet au nom de Corporation Aurifère Monarques sont présentées à l'annexe A.

3 ACTIVITÉS DE MOBILISATION

À la suite de l'acquisition des actifs en octobre 2017, Corporation Aurifère Monarques a entamé ses premiers échanges avec les résidents vivant à proximité de la propriété Wasamac en janvier de 2018. D'autres rencontres avec des voisins du projet ont eu lieu en octobre 2018, en octobre 2019. Dès la première rencontre avec les voisins du projet, en janvier 2018, Corporation Aurifère Monarques a compris la nécessité de rebâtir les relations avec le milieu.

3-1 DÉMARCHE DE CONSULTATION

Différents moyens de communication ont été instaurés afin d'établir et de maintenir le dialogue avec la communauté et les différentes parties prenantes, incluant :

- des communications écrites aux citoyens (avis sur les activités et travaux à venir);
- un bulletin d'informations (publié deux fois par an) distribué par la poste aux résidents du secteur et par courriel aux parties prenantes;
- un forum de discussion en ligne (outil à redéfinir);

- une adresse courriel dédiée aux relations avec la communauté (administrée quotidiennement par le vice-président aux opérations et des relations avec la communauté);
- des rencontres individuelles avec les voisins du Projet (mesures d'atténuation et corrections des travaux antérieurs à l'acquisition par Corporation Aurifère Monarques);
- des lettres personnalisées et des échanges réguliers avec la Ville de Rouyn-Noranda (service d'urbanisme);
- la tenue de quatre cafés-rencontres destinés aux voisins du Projet et aux élus de la Ville (22 janvier 2018, 24 octobre 2018, 3 octobre 2019 et le 11 février 2020);
- la communication, par la poste, des comptes rendus des cafés-rencontres aux voisins du Projet;
- des présentations du projet à différents organismes municipaux paramunicipaux et communautaires.

Les premiers échanges avec les résidents du secteur ont permis de confirmer la volonté des citoyens d'être impliqués à toutes les étapes d'un éventuel projet et l'importance de travailler avec rigueur à gérer et réduire les impacts appréhendés. Corporation Aurifère Monarques a graduellement défini sa démarche d'informations et de consultations avec ces éléments en tête. En septembre 2019, la Société a entamé une démarche de consultations préalable au déclenchement du processus d'évaluation des impacts auprès de certaines parties prenantes concernées par le Projet.

Les parties prenantes ciblées dans le cadre de cette démarche de consultations préalables sont :

- les voisins du Projet (résidents à proximité, dans un rayon de cinq kilomètres);
- l'organisme de Bassin Versant du Témiscamingue (OBVT);
- le Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT);
- la Société d'Eau Souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT);
- la Ville de Rouyn-Noranda (Service de l'aménagement du territoire et urbanisme, une deuxième rencontre avec d'autres services de la Ville et finalement dans une troisième rencontre avec les membres du conseil municipal de la ville);
- le MERN - Direction régionale Abitibi-Témiscamingue;
- la chambre de commerce et de l'industrie de Rouyn-Noranda - Direction et président.

D'autres parties prenantes seront ultérieurement rencontrées dont les deux députés (provincial et fédéral), ainsi que la direction régionale du MELCC.

Pour chaque rencontre, un compte rendu est produit par une firme en consultation et relation avec le milieu et communiqué aux participants pour validation.

Cette liste de parties prenantes a été bonifiée lors des rencontres avec la Ville de Rouyn-Noranda et la Direction régionale du MERN, puis validée avec la trentaine de participants au troisième café-rencontre, tenu le 3 octobre 2019. Ce rendez-vous avec les voisins visait à présenter l'évolution du Projet, à informer les participants de l'intention de Corporation Aurifère Monarques de débiter le processus d'évaluation environnementale et à discuter des modalités de participation des citoyens, dont la mise sur pied d'un groupe de travail (voir à la section 3-3).

3-2 PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS

La tenue des deux premiers cafés-rencontres, en janvier et octobre 2018, a permis à Corporation Aurifère Monarques de définir les préoccupations partagées par les citoyens. La Société a pris en compte ces préoccupations

et a travaillé à réduire les impacts anticipés en modifiant certains aspects du Projet, dont la relocalisation des infrastructures de surface pour les éloigner des résidences et limiter le transport par camions.

Un atelier de consultation participatif a été réalisé dans le cadre du troisième café-rencontre, dont les objectifs étaient de valider les enjeux potentiels du Projet, puis de les prioriser en fonction de leur importance aux yeux des citoyens. L'exercice a permis de conclure que tous les enjeux, sans exception, sont jugés importants par les participants.

Les principales préoccupations exprimées sont exposées au tableau 1 alors que les comptes-rendus des cafés-rencontres se trouve à l'annexe B.

Tableau 1 Principales préoccupations exprimées dans le cadre de l'atelier de consultation participatif relatif au projet minier aurifère Wasamac

Thématique	Préoccupations
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> – L'engagement du promoteur – L'importance d'établir une relation de confiance – La mise en place d'un comité de suivi
Description de projet	<ul style="list-style-type: none"> – Installations de surface – Parc à résidus – Halde de stériles – Mesures d'atténuation à mettre en place – Intégration au paysage (des installations) – Conflit d'usage – Développement d'autres zones – Variation dans le <i>design</i> du Projet
Nuisances générales	<ul style="list-style-type: none"> – Bruit et vibrations (forages et dynamitage) – Poussières – Circulation – Cohabitation avec le futur parc régional des collines Kékéko – Circulation sur la voie ferrée – Pollution lumineuse
Environnement biophysique	<ul style="list-style-type: none"> – Préservation des lacs – Eau souterraine (nappe phréatique) – Eau potable – Puits – Tassement de sol – Faune et flore
Environnement social	<ul style="list-style-type: none"> – Déplacement des nuisances – Valeur des résidences – Conflits entre voisinage – Stress vécu – Sécurité

3-3 PLAN DE MOBILISATION FUTUR

La mise sur pied d'un groupe de travail visant à définir, avec les participants, les conditions et les paramètres d'acceptabilité du Projet ont été entérinés auprès des participants du café-rencontre. Ce groupe de travail suivra l'évolution du Projet et le processus d'évaluation des impacts.

Les possibilités de participation et de contribution au groupe de travail pourraient être (exemples présentés aux participants du troisième café-rencontre) :

- de contribuer à la sélection de la firme qui sera mandatée pour l'étude d'impact sur l'environnement du projet;
- de participer au développement de la démarche de préconsultation (thématiques, parties prenantes à rencontrer, calendrier, etc.);
- de définir des mesures de cohabitation.

Le mandat, le rôle, le fonctionnement et la composition spécifiques du groupe de travail seront convenus avec les citoyens dans le cadre d'un prochain café-rencontre. Il a notamment été suggéré, lors du troisième café-rencontre, que le groupe soit composé d'une dizaine de personnes, dont cinq résidents. Un représentant de la Ville de Rouyn-Noranda figure parmi les parties prenantes qui seront invitées à siéger sur ce groupe de travail.

4 ACTIVITÉS DE MOBILISATION AUPRÈS DES GROUPES AUTOCHTONES

4-1 DÉMARCHE D'INFORMATION

Le site du Projet est localisé sur le territoire ancestral de la Nation algonquine anishinabeg (Anicinabek). Les communautés algonquines les plus près sont celles de Pikogan, de Timiskaming et de Wahgoshig (Ontario).

Une première rencontre avec la direction du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni a eu lieu en octobre 2018 durant laquelle les représentants de Corporation Aurifère Monarques ont présenté le Projet et un état d'avancement de celui-ci. La direction du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni a alors, entre autres, manifesté son intérêt à être informée et impliquée dans les prochaines étapes du Projet. Une deuxième rencontre a eu lieu le 5 décembre 2019. Aucune préoccupation n'a été soulevée lors de ces rencontres.

Corporation Aurifère Monarques a envoyé en juillet 2020 des lettres d'information au dix groupes autochtones identifiés comme pouvant être touchés par la réalisation du Projet, ainsi qu'au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. Voici la liste des communautés concernées :

- Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
- Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
- Kebaowek First Nation
- Kitigan Zibi Anishinabeg
- Long Point First Nation
- Conseil de la nation Anishnabe du Lac-Simon

- Timiskaming First Nation
 - Wolf Lake First Nation
 - Algonquins of Barriere Lake
 - Wahgoshig First Nation
-

4-2 PLAN DE MOBILISATION FUTUR

Corporation Aurifère Monarques entend mener un processus d'information et de consultation spécifique auprès des Premières Nations indentifiées comme pouvant être concernées par la réalisation du Projet, soit le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (intérêt confirmé), Timiskaming First Nation, ainsi que les autres communautés indentifiées à la section précédente.

5 ÉTUDES, PLANS OU ÉVALUATIONS RÉGIONALES

Les sections ci-dessous présentent toute étude ou tout plan se rapportant au Projet qui ont été ou sont effectués à l'égard de la région où le Projet doit être réalisé, y compris une évaluation régionale qui a été ou qui est effectuée en application des articles 92 ou 93 de la LEI ou par toute instance, notamment un corps dirigeant autochtone ou en son nom, lorsque le public a accès à l'étude ou au plan.

5-1 ÉTUDES OU PLANS SE RAPPORTANT AU PROJET

Des études ont été réalisées par l'ancien propriétaire du site Wasamac dans le but d'obtenir les autorisations environnementales nécessaires à la mise en œuvre du projet minier :

- l'étude sur l'état de référence du milieu biophysique a été réalisée par AECOM en 2013, laquelle détaillait notamment :
 - le milieu physique (physiographie, climat, qualité de l'air, géologie, hydrogéologie, débits de crue et étiage des lacs, qualité de l'eau de surface, qualité des sols et qualité des sédiments);
 - le milieu biologique (milieux humides et terrestres, inventaires floristiques, herpétofaune, faune ichthyenne, avifaune, communautés d'invertébrés benthiques, mammifères et espèces fauniques à statut et leurs habitats).
- l'étude de bruit réalisée en 2013 par Vinacoustik inc., laquelle portait sur l'impact sonore aux points sensibles du projet Wasamac, plus particulièrement sur la phase d'excavation d'une rampe en considérant l'effet du vent;
- l'étude hydrogéologique réalisée en 2012 et en 2014 par Richelieu Hydrogéologique Inc. afin d'établir le contexte hydrogéologique et d'évaluer les impacts du projet de dénoyage d'anciennes galeries souterraines sur les utilisateurs d'eau souterraine et sur l'environnement, en plus de recommander, le cas d'échéant, des mesures d'atténuation;
- un avis technique a été produit par SNC-Lavalin inc. en 2016 pour examiner les tassements résultant du rabattement de la nappe souterraine occasionné par les activités de pompage et pour émettre les conclusions et les recommandations requises.

Plus récemment, Corporation Aurifère Monarques a fait produire les études suivantes afin de mettre à jour le Projet de même que l'état de référence du milieu :

- le rapport technique NI 43-01 sur la mise-à-jour des ressources minérales estimées réalisé par RPA en octobre 2017;
- l'étude de faisabilité réalisée par BBA en décembre 2018;
- l'étude de l'état de référence du milieu récepteur réalisée par Englobe en février 2019.

5-2 ÉVALUATIONS RÉGIONALES

Aucune évaluation régionale se rapportant au Projet n'a été ou est effectuée en application des articles 92 et 93 de la LEI.

6 ÉVALUATION STRATÉGIQUE

Environnement et Changement climatique Canada a publié un document portant sur l'évaluation stratégique des changements climatiques. Celle-ci fournira une orientation sur la façon dont les évaluations fédérales des impacts tiendront compte des émissions de gaz à effet de serre ainsi que la résilience aux changements climatiques d'un projet. Ceci permettra une prise en compte uniforme, prévisible, efficace et transparente des changements climatiques tout au long du processus d'évaluation d'impact.

PARTIE B – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

HISTORIQUE DES ACTIVITÉS

Le gisement aurifère Wasamac a fait l'objet de nombreuses activités minières, et ce, depuis plus de 80 ans.

Cette section présente un bref historique des activités réalisées à ce jour relativement au gisement aurifère Wasamac.

- Le gisement a initialement été découvert en 1936 par Mine d'Or Champlain lors de travaux de tranchées en surface. Un premier puits d'une soixantaine de mètres a été foncé et un niveau souterrain a été aménagé.
- De 1945 à 1948, divers travaux d'exploration et de développement y sont effectués.
- La production commerciale commence officiellement le 1er avril 1965.
- Entre 1965 et 1971, environ 1,9 Mt de minerai ont été traités par Wasamac Mines Ltd. et ensuite par Wright-Hargreaves Mines Ltd.
- En mai 1971, les activités minières cessent en raison du prix de l'or, l'augmentation des coûts de production et la suppression de l'aide fédérale aux industries extractives.
- Entre 1971 et 1980, la société minière Lac Minerals Ltd., reprend des travaux d'exploration au site Wasamac.
- En 1983, Lac Minerals Ltd., complète des travaux de forages supplémentaires afin d'améliorer son niveau de confiance sur les ressources d'or disponibles au site de Wasamac.
- En 1986, à la suite d'une convention d'option conclue avec Lac Minerals Ltd., les travaux d'exploration menés par Ressources Minières Rouyn (RMR) incluent quelque 1 110 trous de forages visant à évaluer la zone minière.
- De novembre 1987 à juin 1988, RMR assèche la mine à une profondeur de 975 pieds (297 m) et réhabilite les niveaux 400 et 800 pieds (122 et 244 m) dans le but d'explorer par forages souterrains l'extension en aval de la zone 1. Encore une fois, le projet n'a pas été développé en raison du prix de l'or.
- En 1994, Mines Richmond Inc. acquiert la propriété Wasamac et procède au démantèlement des installations de surface, scelle le puits de l'ancienne mine et restaure les aires d'accumulation de stériles et de résidus miniers.
- De 2002 à 2012, diverses campagnes de forages exploratoires sont réalisées par Mines Richmond Inc. afin de préciser les ressources disponibles. Une évaluation économique préliminaire est également produite.
- En avril 2012, Mines Richmond Inc. dépose une demande de certificat d'autorisation et réalise diverses études et analyses environnementales au courant de l'année qui suit. La demande de certificat d'autorisation, qui visait notamment le dénoyage de la mine, le fonçage d'une rampe de 1 480 m à une profondeur verticale de 210 m, le développement de 1 200 m de galeries et de travers-bancs ainsi que l'extraction d'un échantillon en vrac de 20 000 tm, est cependant officiellement fermée en 2017 par le MELCC.
- Enfin, Corporation Aurifère Monarques acquiert la propriété Wasamac en 2017 de Mines Richmond Inc. avec le but de relancer l'exploitation du gisement aurifère Wasamac.

7 RAISONS D'ÊTRE, NÉCESSITÉ ET AVANTAGES POTENTIELS DU PROJET

La tendance actuelle du cours de l'or est à la hausse et les prix sont favorables au développement de projets miniers. Les résultats de l'étude de faisabilité complétée par BBA en décembre 2018 indique que le projet Wasamac est économiquement viable en considérant un prix de l'or à 1 300\$ US/oz. Divers facteurs, combinés au prix de l'or actuel, concourent à une rentabilité élevée du projet minier Wasamac. Ces facteurs sont les ressources prouvées, la localisation du gisement, près de voies de communication (route nationale, chemin de fer) qui facilitent l'approvisionnement, d'une ville où se trouvent plusieurs services avec des ressources de soutien au développement de projets miniers et un bassin de main d'œuvre expérimentée dans le domaine minier et finalement les anciens ouvrages sur le site (puits et galeries d'accès des anciennes opérations) qui permettent notamment des économies en travaux de fonçage.

Selon les données techniques disponibles (BBA, 2018), le gisement d'or de Wasamac possède des :

- ressources minérales mesurées et indiquées de 29,86 Mtm à une teneur moyenne de 2,70 gr/t Au;
- réserves minérales prouvées et probables de 21,46 Mtm à une teneur moyenne de 2,56 gr/t Au.

Les principaux faits saillants de l'étude de faisabilité qui justifient les investissements et la poursuite de la réalisation du projet Wasamac incluent :

- **volume important de production** : une production aurifère moyenne annuelle de 142 000 onces sur 11 ans;
- **rendement élevé** : un taux de rendement interne avant impôt de 23,6 %, valeur actuelle nette de 522 millions de dollars (M\$) et une période de récupération de 3,6 ans (basé sur un prix de l'or à 1 300\$ US/once);
- **faible coût de production** : un coût de production au comptant de 720 \$/once (550 \$US/once) et coût global de production de 826 \$/once (630 \$US/once);
- **coûts en immobilisations** : des coûts en immobilisations initiales de 464 M\$, dont environ 230 M\$ pour l'usine et l'aire d'accumulation des résidus du concentrateur;
- **emplacement stratégique** : les infrastructures de surface de la mine seront situées sur un terrain récemment acquis accessible par les routes 117 et 391, et à 200 m de la voie ferrée pouvant mener à des installations d'usinage à forfait. Ceci est sans compter le fait que le Projet est situé tout près de Rouyn-Noranda, un centre minier important dans une juridiction favorable à l'industrie minière et qui bénéficie d'infrastructures développées, incluant un accès routier à l'année et un accès au réseau électrique provincial;
- **fort potentiel d'exploration** : le gisement est largement sous-exploré latéralement et en profondeur.

Ainsi, le projet Wasamac a pour objectif de valoriser des ressources aurifères dans un contexte de prix de l'or permettant une exploitation économiquement viable. Le taux de production moyen prévu de 6 000 tonnes de minerai par jour (tpj) et la durée de vie du Projet est évaluée à 11 ans.

Plusieurs autres avantages potentiels contribuent à justifier la réalisation du Projet, notamment des retombées économiques importantes pour la ville de Rouyn-Noranda, la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la province de Québec, et potentiellement la province de l'Ontario. Selon les estimations préliminaires, les principales retombées associées au Projet incluent :

- la création de 400 emplois en moyenne lors de la phase de construction et d'environ 300 emplois afin de mener les opérations quotidiennes d'exploitation de la mine;
- l'attribution de divers contrats aux entrepreneurs qualifiés de la région en phase de construction;

- l’attribution de divers contrats de service et d’approvisionnement local et régional en phase d’exploitation, tel que pour le transport et l’entretien des équipements;
- la génération de revenus fiscaux et fonciers significatifs à la communauté, à la région, à la province et au gouvernement fédéral.

8 DISPOSITIONS APPLICABLES

Les dispositions de l’annexe du *Règlement sur les activités concrètes* (DORS/2019-285) décrivant le Projet en tout ou en partie sont les suivantes :

- 18(c) : La construction, l’exploitation, la désaffectation et la fermeture d’une nouvelle mine métallifère, autre qu’une mine d’éléments des terres rares, un placer ou une mine d’uranium, d’une capacité de production de minerai de 5 000 tonnes ou plus par jour.
- 18(d) : La construction d’une nouvelle usine métallurgique, autre qu’une usine de concentration d’uranium, d’une capacité d’admission de minerai de 5 000 tonnes ou plus par jour.

Ainsi, l’analyse préliminaire du Projet indique que ce dernier est assujéti à la LÉI. Par contre l’Agence devra rendre une décision à savoir si le projet désigné fera l’objet d’une évaluation d’impact si ce dernier est susceptible d’avoir des effets environnementaux significatifs sur les composantes visées à l’article 7(1), soit :

- les poissons et leur habitat, au sens du paragraphe 2(1) de *la Loi sur les pêches*;
- les espèces aquatiques au sens du paragraphe 2(1) de *la Loi sur les espèces en péril*;
- les oiseaux migrateurs au sens du paragraphe 2(1) de *la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*;
- toute autre composante de l’environnement mentionnée à l’annexe 3 de la LÉI (aucune composante actuellement identifiée à cette annexe en date du 13 novembre 2019);
- les changements à l’environnement sur le territoire domaniale et transfrontalier;
- les répercussions au Canada des changements affectant les peuples autochtones en matière sanitaire et socioéconomique, sur le patrimoine naturel et culturel, sur l’usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles, ainsi que sur une construction, un emplacement ou une chose d’importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architectural.

9 ACTIVITÉS, INFRASTRUCTURES ET STRUCTURES ET OUVRAGES, PERMANENTS OU TEMPORAIRES

Les informations techniques préliminaires sur le Projet, présentées dans les sections qui suivent, sont tirées des documents suivants :

- l’étude de faisabilité réalisée par BBA pour le compte de Corporation Aurifère Monarques en décembre 2018¹;
- l’étude technique réalisée par RPA pour le compte de Corporation Aurifère Monarques en octobre 2017².

¹ <http://monarquesgoldfiles.com/documents/files/43-101/Wasamac-feasibility-study.pdf>.

² <http://monarquesgoldfiles.com/documents/files/43-101/RPA-Monarques-Gold-Wasamac-NI-43-101-Technical-Report.pdf>.

9-1 PRINCIPALES INFRASTRUCTURES ET STRUCTURES ET OUVRAGES PERMANENTS

Les infrastructures de traitement du minerai seront conçues pour usiner en moyenne 6 000 t/j de minerai sur la durée de vie de la mine. En résumé, le Projet inclut les principales composantes suivantes :

- une mine souterraine d'or;
- deux rampes d'accès jumelles;
- un système de transport souterrain du minerai et du stérile;
- une usine de traitement du minerai;
- une usine de remblai en pâte, localisée sous terre;
- une usine de filtration des résidus du concentrateur;
- un bâtiment pour le concasseur primaire;
- des aires d'accumulation pour la gestion des stériles, des résidus du concentrateur et du mort-terrain;
- une aire d'entreposage du minerai recouvert d'un dôme;
- des voies d'accès;
- un poste de contrôle et une aire de stationnement;
- des bureaux administratifs et une sècherie;
- des bâtiments de service (entrepôt et garage);
- un système de gestion et de traitement des eaux usées minières;
- un système de captage, de traitement et de distribution d'eau potable;
- un système de traitement et de gestion des eaux usées domestiques;
- une sous-station électrique;
- trois moneries de ventilation.

Les installations de surface relatives au traitement du minerai (concassage et concentration) seraient localisées sur un terrain situé du côté nord de la route 117. Un aperçu des futures installations de traitement du minerai telles que proposées au stade de l'étude de faisabilité est présenté à la figure 1 de même qu'au lien suivant :

<https://www.monarquesgold.com/fr/nos-actifs/val-dor/wasamac>.



Source : Tiré de BBA (2018), Rendu 3D de l'usine Wasamac.

Figure 1 **Aperçu des installations de traitement du minerais**

9-2 RESSOURCES ET RÉSERVES MINÉRALES

Selon les données disponibles, les ressources et réserves minérales du Projet, dont l'estimation repose sur la Norme nationale canadienne NI 43-101, sont les suivantes :

- ressources minérales mesurées et indiquées de 29,86 Mtm à une teneur moyenne de 2,70 gr/t;
- réserves minérales prouvées et probables de 21,46 Mtm à une teneur moyenne de 2,56 gr/t.

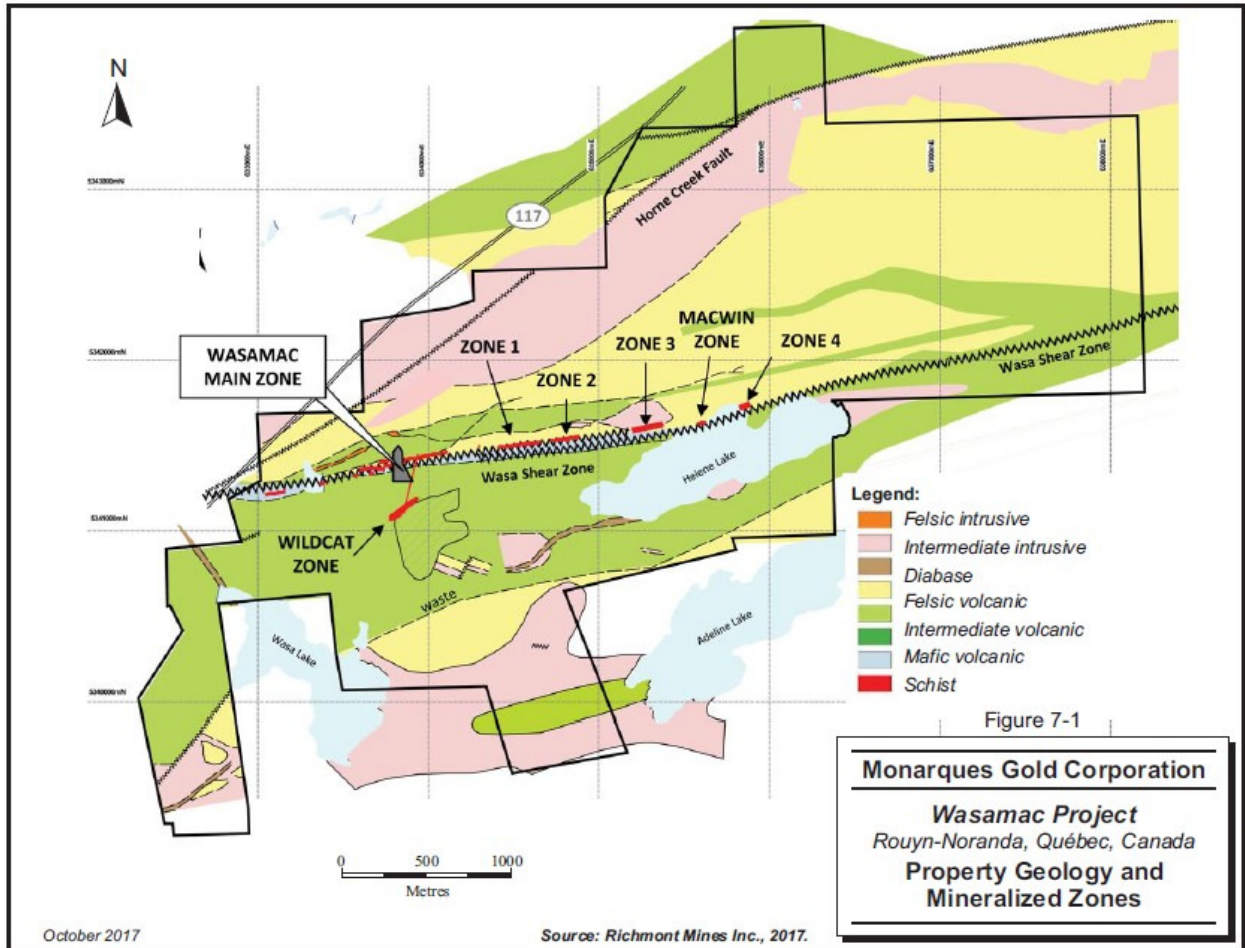
Les réserves minérales du gisement Wasamac intègrent des facteurs de dilution et de récupération selon la méthode et la conception de l'exploitation choisie. Les réserves minérales correspondent au tonnage et à la teneur estimés du minerais considéré comme économiquement viable pour l'extraction.

9-3 EXTRACTION DU MINERAI

L'exploitation souterraine est divisée en cinq zones, soit la zone principale et les zones 1, 2, 3 et 4. L'extraction prioriserait d'abord les zones à haute teneur en or, soit la zone principale et la zone 2. La zone principale est localisée sous l'ancienne mine qui se trouvait entre 380 m et 630 m de profondeur. Le plan actuel d'exploitation prévoit que la mine atteindra une profondeur d'environ 900 m.

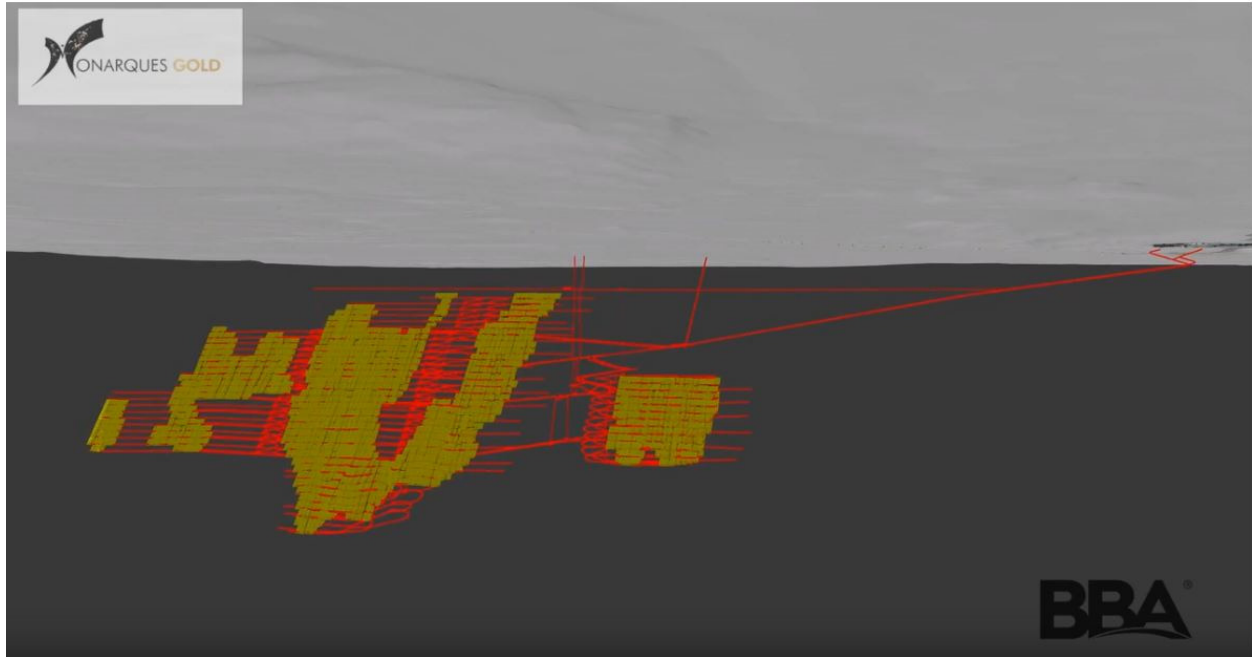
Une vue en plan des zones minéralisées est présentée à la figure 2, suivie d'une vue longitudinale de l'exploitation souterraine prévue (figure 3).

L'accès à la mine souterraine et le transport du minerai se feraient via de deux rampes jumelles d'environ 2 500 m de long. Son portail serait localisé au nord de la route 117, soit à l'emplacement envisagé pour les infrastructures de surface. Une des rampes servira au transport des travailleurs et de la machinerie alors que l'autre sera dédiée au réseau de transport du minerai et des stériles, mais pourra également servir de sortie d'urgence.



Source : Tiré de RPA (2017).

Figure 2 Aperçu des zones minéralisées



Source : Tiré de BBA (2018), Rendu 3D de la mine Wasamac.

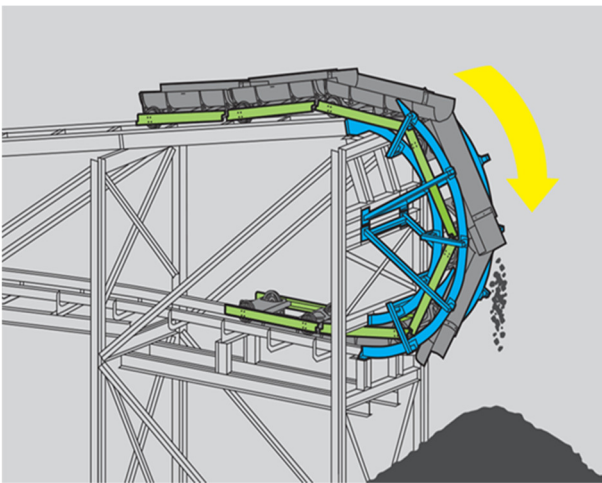
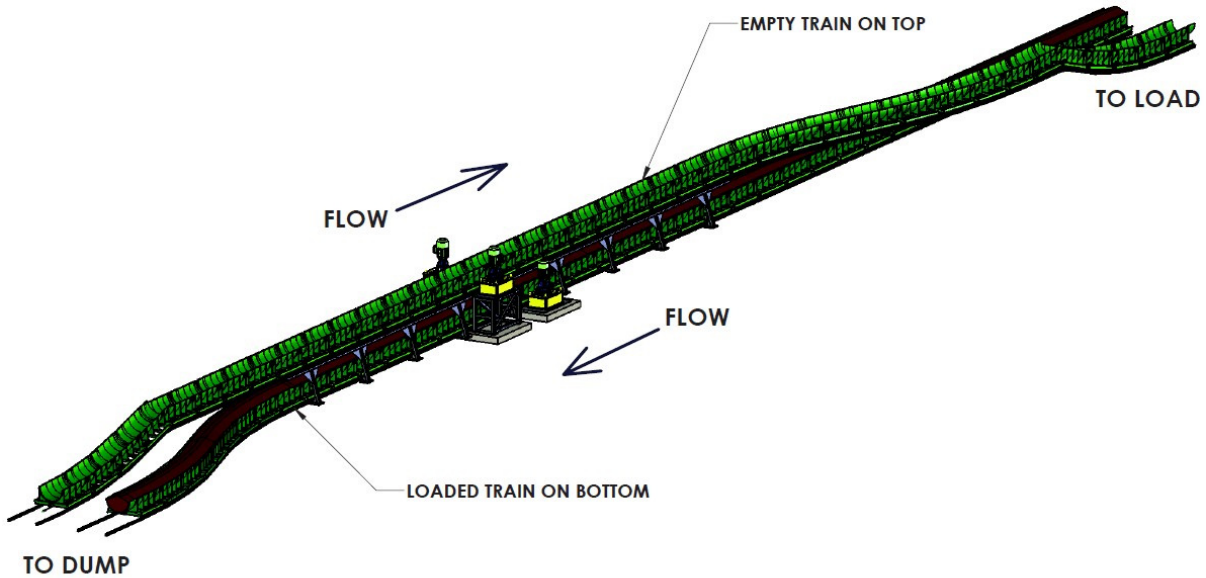
Figure 3 Vue longitudinale de l'exploitation souterraine

L'approche de minage proposée par Corporation Aurifère Monarques diffère de celle préconisée par le précédent propriétaire de Wasamac. La Société souhaite mettre à profit les plus récentes technologies minières combinées avec une méthode de minage descendante au lieu d'ascendante (*Top Down Long Hole Stopping*). De plus, la Société a décidé d'opter pour un mode de transport souterrain novateur, soit le système Rail-Veyor®, qui acheminera le minerai de sous terre jusqu'à une tour de transfert alimentant le concasseur primaire en surface. Cette technologie est actuellement opérationnelle sur le projet Goldex d'Agnico Eagle de Val-d'Or. Le Rail-Veyor® est un système électrique léger sur rail qui repose sur un circuit en boucles et des wagonnets mobiles qui transportent le minerai et les stériles de la zone la plus profonde de la mine jusqu'à son point de déchargement, puis retournent à leur point de départ. Grâce à ce système sur rail, les wagonnets peuvent aussi circuler dans des virages plus serrés, ce qu'un système traditionnel ne permettrait pas forcément. Ce système permet aussi d'éloigner l'usine de traitement du minerai des zones habitées et d'éviter le camionnage de surface pour le transport du minerai. Un aperçu du système Rail-Veyor® est présenté à la figure 4.

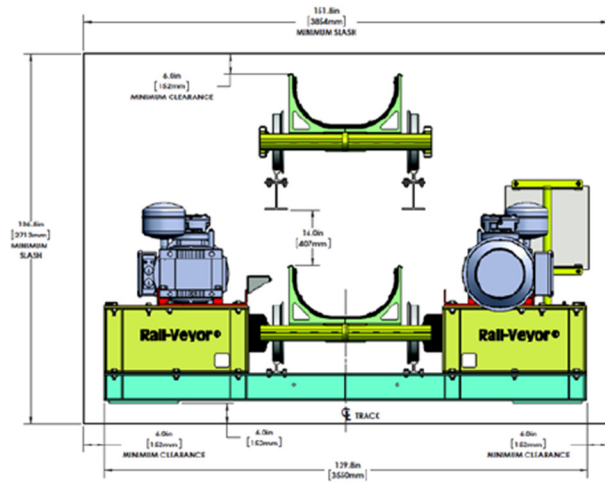
Le taux moyen de production de l'usine de traitement du minerai sera de 6 000 t/j. Sur la durée de vie de la mine, un total de 21,5 Mtm de minerai sera extrait.

Un remblayage cimenté (résidus miniers + ciment) sera utilisé pour remplir les chantiers souterrains et assurer une stabilité à long terme. Ceci permettra également d'éviter l'empilement d'environ 1,6 Mtm de stériles sur une halde en surface. L'usine de remblai en pâte et le système de distribution seront localisés entièrement sous terre.

REPRESENTATION OF OVER UNDER STRUCTURE



Vue 3D du système Rail-Veyor



Vue 3D du système Rail-Veyor

Source : Tiré de BBA (2018).

Figure 4 Aperçu du Système Rail-Veyor

Les principaux équipements requis pour l'exploitation de la mine incluent notamment :

- des foreuses de développement et de production;
- des chargeuses-navettes de sept tonnes à alimentation électrique;
- des alimentateurs de récupération;
- des boulonneuses;

- des camions d'explosifs;
- un camion à béton projeté;
- une bétonnière;
- des plateformes élévatrices;
- des camions modulaires;
- une boulonneuse à câble;
- des concasseurs mobiles;
- une niveleuse;
- des véhicules de service.

9-4 TRAITEMENT DU MINERAI

Un programme d'essais métallurgiques a été réalisé à partir d'échantillons de minerai soumis à différents procédés physiques et chimiques pour :

- déterminer un schéma préliminaire du procédé de traitement du minerai;
- évaluer le taux de récupération;
- évaluer les caractéristiques minéralogiques et géochimiques du minerai;
- évaluer la composition préliminaire des résidus.

Le schéma préliminaire du procédé de traitement comprend d'abord un concassage puis un broyage du minerai. Avant de passer par le circuit de lixiviation, un épaissement sera effectué afin d'obtenir une pulpe avec la densité nécessaire pour l'étape de lixiviation au cyanure de sodium. À la suite de la lixiviation, les étapes de charbon en pulpe, d'élution du charbon et d'électrolyse permettent de récupérer de l'or. Il est prévu de récupérer entre 81,6 % et 92,7 % de l'or contenu dans le minerai. Le procédé comprend également un système de régénération du charbon activé et de destruction des cyanures.

Les principaux réactifs qui seront utilisés sont le cyanure de sodium, la chaux, l'hydroxyde de sodium (soude caustique), l'acide chlorhydrique, le sulfate de cuivre, le métabisulfite de sodium, des flocculants, du charbon activé, de l'antitartre, de l'oxygène et du fondant de raffinage. Les réactifs seront entreposés à l'intérieur de l'usine, à l'exception de la chaux qui sera entreposée dans un silo à l'extérieur.

À la sortie du système de traitement du minerai, des résidus sous forme de pulpe seront produits. Il est prévu d'utiliser une partie des résidus produits pour le remblayage cimenté souterrain. L'autre partie sera pompée vers une usine de filtration (filtre-pressé) afin de les assécher jusqu'à environ 15 % d'humidité. Les résidus filtrés seront ensuite empilés sur une aire d'accumulation.

9-5 GESTION DE LA ROCHE STÉRILE ET DES RÉSIDUS

9-5-1 ROCHE STÉRILE

Une caractérisation géochimique préliminaire a été réalisée sur sept échantillons. Des essais complémentaires seront réalisés afin de statuer sur le potentiel acidogène et de lixiviation des stériles.

La majorité du stérile produit durant les opérations sera utilisée directement sous terre comme matériel de remblai. Seule une partie de la quantité produite lors du développement des rampes jumelles devra être acheminée en surface et entreposée sur une halde, d'une superficie de 61 600 m², localisée à l'ouest, à proximité de l'usine de traitement du minerai.

9-5-2 RÉSIDUS DU CONCENTRATEUR

Une caractérisation géochimique a été réalisée sur les résidus du traitement du minerai montre qu'ils sont non générateurs acides (non-PAG) et présentent même une certaine capacité excédentaire neutralisation.

À la sortie du système de traitement du minerai, des résidus miniers sous forme de pulpe seront produits. Il est prévu d'utiliser une partie des résidus pour le remblayage souterrain sous forme de remblai en pâte cimenté. Ceci permet de disposer de façon sécuritaire les résidus miniers sous terre.

Le mode de gestion retenu dans le cadre de l'étude de faisabilité pour les résidus qui devront être entreposés en surface est celui du résidu filtré (*Dry Stack*) qui consiste à assécher les résidus dans une usine de filtration (filtre-pressé) puis de l'empiler sur une aire d'accumulation. Cette méthode possède plusieurs avantages et ce, autant au niveau technique qu'environnemental soit:

- la réduction de l'empreinte requise pour l'aire d'accumulation;
- l'optimisation de la réutilisation de l'eau dans le procédé;
- la réduction significative de la gestion de l'eau à l'intérieur de l'aire d'accumulation;
- la réduction des risques associés à des défaillances d'ouvrages de retenue (stabilité des digues);
- la réduction des risques de contamination des eaux souterraines;
- la facilitation d'une restauration progressive.

L'aire d'accumulation a été conçue de manière à pouvoir contenir 8,14 Mm³ de résidus filtrés, pour un volume anticipé à gérer en surface de 7,96 Mm³.

Outre l'usine de filtration et de l'aire d'accumulation à proprement parler, les autres infrastructures liées à la gestion des résidus de l'usine sont :

- un système de pompage qui amène les résidus vers l'usine de filtration et qui retourne l'eau vers l'usine de traitement du minerai;
- un chemin d'accès;
- un garage;
- un bassin de gestion des eaux;

— un système de traitement des eaux.

9-6 GESTION ET TRAITEMENT DES EAUX

Les eaux à gérer dans le cadre du Projet sont principalement les eaux d'exhaure (recharge naturelle à partir de la nappe phréatique), les eaux associées à la gestion des résidus miniers et les eaux pluviales de contact.

L'ancienne mine souterraine sera dénoyée. Le volume total des eaux à pomper est estimé à environ 1 Mm³ à un débit de 289,4 m³/heure.

Quant au maintien à sec de la mine lors des opérations, le débit de pompage a été estimé à 1 820 m³/jour.

La gestion des eaux comprendra l'aménagement de fossés qui serviront à collecter les eaux de contact et deux bassins de rétention qui permettront d'emmagasiner les eaux issues des opérations et les eaux de contact afin qu'elles soient recirculées dans le procédé. Chaque fois qu'il sera possible et avantageux de le faire, les eaux de ruissellement non contaminées seront déviées. Quant à l'eau de procédé issue du traitement du minerai, une partie se retrouvera avec les résidus. Celle-ci sera retirée et majoritairement réutilisée dans le procédé. Les eaux excédentaires seront traitées et contrôlées pour ensuite être rejetées à l'environnement.

Deux systèmes de traitement des eaux usées minières seront requis dans le cadre du Projet. Le premier sera localisé dans le secteur de l'aire d'accumulation des résidus du concentrateur. Il servira principalement à traiter les eaux de contact de cette infrastructure. Le second système de traitement sera localisé dans le secteur des infrastructures de surface et servira à traiter les différentes eaux recirculées pour le procédé et les eaux excédentaires. Le système de traitement proposé comprend l'ajout de polymères, l'injection d'un coagulant et un ajustement du pH puis une unité de filtration. Quant au liquide provenant du circuit de lixiviation, il sera traité par un système de destruction des cyanures.

Le bilan d'eau est une estimation du volume d'eau collecté et emmagasiné à chacune des installations de gestion de l'eau, pompé entre les installations et rejeté dans l'environnement. Le bilan d'eau préliminaire prévoit une réutilisation et une recirculation de 95 % de l'eau captée et emmagasinée dans le bassin de rétention du secteur des infrastructures de surface (1,5 Mm³/année) alors que seulement 5 % sera rejeté à l'environnement après traitement et contrôle (73 918 m³/année). Quant au bassin de l'aire d'accumulation des résidus du concentrateur, la totalité des eaux de contact captées et de l'eau résiduelle contenue dans les résidus filtrés seront traitées et rejetées à l'environnement après traitement et contrôle (471 472 m³/année).

Le Projet prévoit aussi un système de captage, de traitement et de distribution d'eau potable, de même qu'un système de traitement et de gestion des eaux usées domestiques. Ce système consiste en une station d'épuration alimentée par une station de pompage externe. Il sera composé de quatre conteneurs de 40 pieds (12 m) chacun comprenant un réservoir septique, un réacteur et une salle mécanique. Un conteneur supplémentaire sera ajouté afin de permettre le retrait du phosphore lors de la décantation des boues. L'effluent de ce système de traitement sera acheminée, par conduite, dans le bassin de rétention du secteur des infrastructures de surface. Les boues seront quant à elles récupérées et disposées par une entreprise spécialisée indépendante.

9-7 INFRASTRUCTURES CONNEXES

La mine souterraine prévoit un système de ventilation et de chauffage (électrique), des stations de pompage des eaux d'exhaure, des entrepôts d'explosifs et des entrepôts de détonateurs, un réseau d'emmagasinage et de distribution du carburant, un garage et des refuges pour les employés.

Les ventilateurs du système de ventilation seront installés sous terre. Trois monteries de ventilation seront requises dans le cadre du Projet. L'une d'elles sera l'ancien puits incliné de l'ancienne mine. Les deux autres seront localisées sur la propriété Wasamac.

Il n'y aura pas d'aire d'entreposage de produits pétroliers en surface. Le ravitaillement des équipements fixes et mobiles se fera à l'aide d'un camion à carburant.

9-8 RESTAURATION ET RÉHABILITATION DU SITE

Les travaux de restauration seront menés en conformité avec les dispositions réglementaires applicables, du *Guide de préparation du plan de réaménagement et de restauration des sites miniers au Québec* (MERN, 2017), de la *Directive 019 sur l'industrie minière* (MDDEP, 2012) et de toute autre disposition applicable, comme la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* et le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (c. Q-2, r. 37).

L'objectif principal de la restauration minière est de réaménager le site à un état acceptable pour la communauté. Les mesures de protection, de réaménagement, de restauration et de réhabilitation qui seront présentées auront pour objectifs de remettre le futur site d'exploitation minière dans un état satisfaisant, c'est-à-dire :

- éliminer les risques inacceptables pour la santé et assurer la sécurité des personnes;
- éliminer la production et la propagation de substances susceptibles de porter atteinte au milieu récepteur et viser à éliminer toute forme d'entretien et de suivi;
- remettre le site dans un état visuellement acceptable pour la collectivité;
- remettre le site des infrastructures dans un état compatible avec l'usage futur.

L'estimation des coûts de fermeture du Projet comprend le démantèlement des infrastructures minières, la restauration et la réhabilitation des aires d'accumulation ainsi que les suivis en postfermeture.

Les coûts de restauration et de suivis postrestauration sont estimés préliminairement à 6,06 M\$³.

10 CAPACITÉ DE PRODUCTION MAXIMALE ET PROCESSUS DE PRODUCTION

L'usine de traitement du minerai sera construite au nord de la route 117. La production journalière sera variable, particulièrement en période de démarrage des opérations minières, comme c'est fréquemment le cas dans l'industrie. La production journalière sera en fonction du niveau d'expérience de l'équipe d'opération et du rodage des équipements et du procédé. Le taux de production moyen de l'usine sera de 6 000 tpj de minerai et sera atteint vers la 4^{ième} ou 5^{ième} année suite au démarrage du projet, soit entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année de production. La variation du taux de production de minerai dans le temps se situera entre 2 074 tpj et 6 053 tpj.

Le processus de production est décrit aux sections 9-3 (Extraction du minerai) et 9-4 (Traitement du minerai).

11 CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

Les principales étapes de réalisation du Projet sont résumées au tableau 2.

³ Pour les fins de cette estimation, les résidus et stériles miniers ont été considérés comme n'étant pas acidogènes ni lixiviables.

Tableau 2 Principales étapes de réalisation du projet minier aurifère Wasamac

Période	Étapes de réalisation
Décembre 2018	Dépôt de l'étude de faisabilité
3 Q 2020	Dépôt de la Description initiale de projet aux autorités fédérales
3Q / 4Q 2020	Phase de Planification
4Q 2020 / 2Q 2023	Préparation et réalisation de l'étude d'impact Évaluation de l'étude d'impact par les autorités réglementaires
3Q 2023	Prise de décision des autorités réglementaires
4Q 2023 / 1Q 2025	Travaux de préparation et de construction
2025 / 2035	Exploitation minière
2036 / 2038	Période de fermeture, de restauration et de réhabilitation du site
2039 / 2044	Période postrestauration

12 SOLUTIONS DE RECHANGE POTENTIELLES

A) SOLUTIONS DE RECHANGE À LA RÉALISATION DU PROJET

L'évaluation des solutions de rechange à la réalisation du Projet tient principalement en compte des composantes comme les emplacements, les méthodes de développement ou de mise en œuvre, les itinéraires, les conceptions, les technologies, les mesures d'atténuation, etc. L'évaluation peut également tenir compte d'autres moyens d'améliorer les effets positifs du projet.

Tel que mentionné précédemment, la Corporation Aurifère Monarques a mis de l'avant une approche différente de celle du précédent propriétaire de Wasamac qui prévoyait les infrastructures de surface à l'emplacement de l'ancienne mine Wasamac. Lors des premières rencontres entre la Société et les citoyens, des préoccupations ont été soulevées concernant le plan d'aménagement de surface de l'ancien propriétaire et de sa proximité par rapport à la zone habitée du rang des Cavaliers. La décision d'opter pour un mode de transport souterrain novateur, soit le système Rail-Veyor® a été la solution retenue afin de répondre à cette préoccupation majeure des citoyens. En effet, ce mode de transport offre la possibilité d'éloigner les infrastructures de traitement du minerai du site d'extraction. En plus de garder le projet économiquement viable, cette solution met à profit des technologies de transport efficaces permettant d'éviter les effets négatifs sur l'environnement lié au camionnage pour le transport du minerai vers l'usine de traitement. L'adoption de ce mode de transport souterrain a été le point de départ pour l'identification des variantes d'emplacement des infrastructures de surface.

Les composantes de projet décrites à la section 9 (Activités, infrastructures et structures et ouvrages, permanents ou temporaires) sont les variantes qui ont été jugées préférables au moment de préparer l'étude de faisabilité publiée en 2018. Le processus de développement du Projet comprendra une analyse plus détaillée des solutions de rechange potentielles à la réalisation et l'optimisation de ces variantes jugées préférables. Sans s'y limiter, l'étude d'impact du projet Wasamac comprendra l'analyse des variantes suivantes :

- 1 l'emplacement du site du projet;
- 2 l'emplacement des accès;
- 3 le choix de l'emplacement et la conception de l'installation de traitement (fragmentation, séparation, concentration et assèchement). Il est à noter par ailleurs que le promoteur a initié un inventaire des options d'usinage à forfait. Des démarches exploratoires ont été faites auprès d'usines offrant la capacité de traitement requise. Aucune des usines de traitement du minerai existantes opérées par la Corporation Aurifère Monarques ne possède la capacité de traitement requise (Beacon : 750 tpj; Camflo : 1 600 tpj).
- 4 le mode de gestion de déchets miniers (résidus, stériles, morts-terrains, minerai pauvre, effluents);
- 5 l'emplacement des installations pour l'entreposage de déchets miniers. Concernant l'emplacement pour l'entreposage des résidus du concentrateur, trois emplacements ont été identifiés au moment de produire l'étude de faisabilité. Une analyse de sélection de site a été effectuée (matrice de Pugh) afin d'identifier la variante la plus favorable en prenant compte de critères économiques, opérationnels et techniques de même que des impacts socio-environnementaux potentiels. Advenant le cas où un plan d'eau où vivent des poissons puissent être utilisés pour l'entreposage de déchets miniers, une évaluation des solutions de rechange en vertu *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants* (DORS/2002-222) sera prise en compte dans le processus d'évaluation d'impact et se fera conformément au Guide sur l'évaluation des solutions de rechange pour l'entreposage des déchets miniers;
- 6 l'approvisionnement en eau et la gestion des eaux usées;
- 7 la gestion de l'eau et l'emplacement des points de rejet final de l'effluent.

Aucune solution de rechange n'a été considéré pour le type d'exploitation minière retenue pour ce Projet, soit par voie souterraine. Les deux modes d'extraction minière possibles sont l'extraction par voie souterraine et l'extraction à ciel ouvert. L'extraction à ciel ouvert est utilisée lorsque le gisement est situé près de la surface. Le principal défi lié à ce mode d'extraction est de limiter la quantité de roche stérile à excaver et gérer avant d'atteindre la roche minéralisée, et ce dans le but de limiter la superficie de la fosse. À l'inverse, l'extraction par voie souterraine est la méthode privilégiée lorsque le gisement à exploiter se trouve en profondeur. Ce mode d'extraction permet d'atteindre des zones minéralisées profondes tout en limitant la quantité de roche stérile à gérer en surface et en évitant les contraintes liées à une fosse à ciel ouvert en surface. La variante retenue pour l'extraction du minerai est donc la méthode par voie souterraine.

Concernant l'item 3, soit le choix de l'emplacement et la conception de l'installation de traitement, Corporation Aurifère Monarques a signé un premier un protocole d'entente avec Glencore Canada Corporation concernant l'utilisation potentielle du concentrateur Kidd pour usiner à forfait le minerai du projet Wasamac. Ce protocole d'entente comporte un plan de travail en quatre phases qui sera exécuté par Monarques :

- Phase 1 – Étude de mise à niveau : Corporation Aurifère Monarques entamera une étude sur la mise à niveau du concentrateur Kidd, ou d'une partie de celui-ci, et des infrastructures connexes pour expédier le minerai de la propriété Wasamac par chemin de fer afin qu'il soit traité et transformé en anodes dorées.
- Phase 2 – Négociation et signature d'une entente d'usinage à forfait : Si les parties acceptent que les résultats de l'étude de mise à niveau sont positifs pour chacun de leurs intérêts, Corporation Aurifère Monarques et Glencore Canada Corporation négocieront de bonne foi pour conclure une entente d'usinage à forfait (l'« Entente d'usinage à forfait »).
- Phase 3 – Travaux de mise à niveau du concentrateur : Suite à l'exécution de l'Entente d'usinage à forfait, Corporation Aurifère Monarques financera les travaux de mise à niveau du concentrateur Kidd et des infrastructures connexes.
- Phase 4 – Mise en œuvre des services d'usinage à forfait : Corporation Aurifère Monarques expédiera le minerai de sa propriété Wasamac au concentrateur Kidd et Glencore Canada Corporation le traitera conformément à l'Entente d'usinage à forfait conclu entre les parties.

Dans un but de cohérence, un protocole d'entente avec le propriétaire de la voie ferrée, la compagnie Ontario Northland Railway a été signé. L'entente permettra à Corporation Aurifère Monarques de négocier un tarif favorable pour le transport du minerai du projet Wasamac vers le concentrateur Kidd dans le cadre du protocole d'entente avec Glencore Canada. La ligne de chemin de fer Ontario Northland dessert le nord de l'Ontario et du Québec, en passant directement devant la propriété Wasamac pour terminer sa route à Rouyn-Noranda, après quoi la ligne devient propriété du CN à l'est de Rouyn-Noranda.

B) SOLUTIONS DE RECHANGE AU PROJET

Les solutions de rechange au projet se définissent comme des moyens fonctionnellement différents de satisfaire à la nécessité du projet et d'atteindre son objectif, et qui sont réalisables sur le plan technique et économique.

Corporation Aurifère Monarques est également une société minière qui possède la propriété Beaufor de même que les projets avancés Croinor, McKenzie Break et Swanson.

Le 27 juin 2019, les activités de production à la mine Beaufor ont été temporairement suspendues et la mine a été placée en mode d'entretien et maintenance. La Société planifie un programme de forage afin d'augmenter les ressources aurifères à haute teneur de la mine.

Une étude de pré faisabilité a été publiée en janvier 2018 pour le projet Croinor. Un programme de forage ainsi que des travaux de mise en valeur (dénoyage de la mine et échantillonnage en vrac) sont planifiés.

Quant aux projets, McKenzie Break et Swanson, ils ont fait l'objet d'une première estimation de leurs ressources minérales. Des programmes de forage sont planifiés afin d'augmenter les ressources aurifères.

Tous les autres projets de la Corporation Aurifère Monarques sont en phase d'exploration.

Considérant que le projet Wasamac est le seul qui a franchi l'étape de la faisabilité, il n'y a pas en réalité de solution de rechange au projet pour valoriser des ressources aurifères permettant une exploitation économiquement viable.

PARTIE C – RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLACEMENT

13 DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT PROJETÉ

A) COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Le Projet est situé dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, plus précisément dans le canton de Beauchastel, à environ 15 km à l'ouest du centre-ville de Rouyn-Noranda.

Les coordonnées géographiques (latitude/longitude, Nad 83) du gisement, du site des infrastructures de surface et de l'aire d'accumulation des résidus du concentrateur sont les suivantes :

- Gisement : 48° 12' 22,217" N ; 79° 11' 44,725" O;
- Site des infrastructures de surface : 48° 12' 36,360" N ; 79° 13' 11,464" O;
- Aire d'accumulation des résidus du concentrateur : 48° 14' 8,717" N ; 79° 15' 48,384" O.

La carte 1 illustre l'emplacement du Projet au niveau régional.

Les limites spatiales dans l'évaluation environnementale varient en fonction de chaque composante des milieux naturel et humain. Les limites spatiales (zones d'étude) sont définies selon les différentes portées géographiques adaptées à chaque composante de l'environnement afin de décrire adéquatement les différentes composantes du milieu récepteur du projet et des effets potentiels sur l'environnement. De manière générale, trois zones sont d'emblée établies, soit :

- une zone d'étude restreinte inclut la totalité des infrastructures projetées de la mine. Cette zone d'étude vise plus particulièrement la description des composantes des milieux biophysique et humain susceptibles d'être affectées directement par l'implantation des infrastructures du projet;
- une zone d'étude locale qui permet d'avoir un portrait étendu des territoires naturels environnant le site du projet qui risquent d'être affectées par les activités et qui permet de couvrir les éléments du milieu humain, de l'ambiance lumineuse et des paysages;
- une zone d'étude élargie qui comprend les municipalités et villages les plus rapprochés du projet.

B) PLAN DU SITE

La carte 4 situe l'emplacement général projeté du Projet ainsi que les divers éléments du Projet les uns par rapport aux autres.

C) DESCRIPTION OFFICIELLE DU TERRAIN

DROITS MINIERS

Les droits miniers relatifs au gisement Wasamac comprennent trois concessions minières (CM349, CM364 et CM370) et 32 claims miniers couvrant une superficie d'environ 18,25 km².

Corporation Aurifère Monarques possède également des claims miniers dans le secteur envisagé pour l'aire d'accumulation des résidus du concentrateur, dans le secteur du Lac Arnoux ainsi que d'un secteur à l'ouest de la propriété Wasamac. Ces derniers, au nombre de 99, couvrent une superficie d'environ 34,17 km².

La carte 2 illustre l'emplacement des concessions minières ainsi que des claims miniers détenus par Corporation Aurifère Monarques.

PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

Selon les informations disponibles à ce jour, les infrastructures du projet Wasamac seraient localisées en partie sur des terres privées et en partie sur des terres relevant du domaine public du Québec (terres du domaine public appartenant à Sa Majesté en droit de la province du Québec). La propriété minière (concessions) est localisée sur les lots 5 209 835, 5 209 180, 5 209 846, 5 209 847, 5 209 848, et 4 172 149 du cadastre rénové du Québec appartenant à Corporation Aurifère Monarques, ainsi que sur des lots privés et des terres publiques.

Corporation Aurifère Monarques est également propriétaire des lots 5 209 795 et 5 21 0364 du cadastre rénové du Québec, là où seraient situées les infrastructures de surface.

L'aire d'accumulation des résidus du concentrateur serait, quant à elle, située sur des terres publiques.

La carte 3 illustre la tenure des terres dans la zone visée pour l'implantation des différentes composantes du Projet.

D) PROXIMITÉ DES COMMUNAUTÉS LOCALES

La figure 5 illustre la distance du site d'implantation des infrastructures de surface par rapport aux résidences permanentes les plus rapprochées. Ainsi, une résidence permanente se trouve à l'intérieur de l'empreinte des infrastructures projetées, deux résidences permanentes se trouvent à moins de 200 m du site d'implantation et quatre résidences permanentes se trouvent à moins de 300 m de distance du site d'implantation. La résidence saisonnière ou temporaire (abri sommaire en forêt, voir sur la carte 3) la plus rapprochée du Projet est située à environ 115 m du chemin prévu pour se rendre à l'aire d'accumulation des résidus du concentrateur.

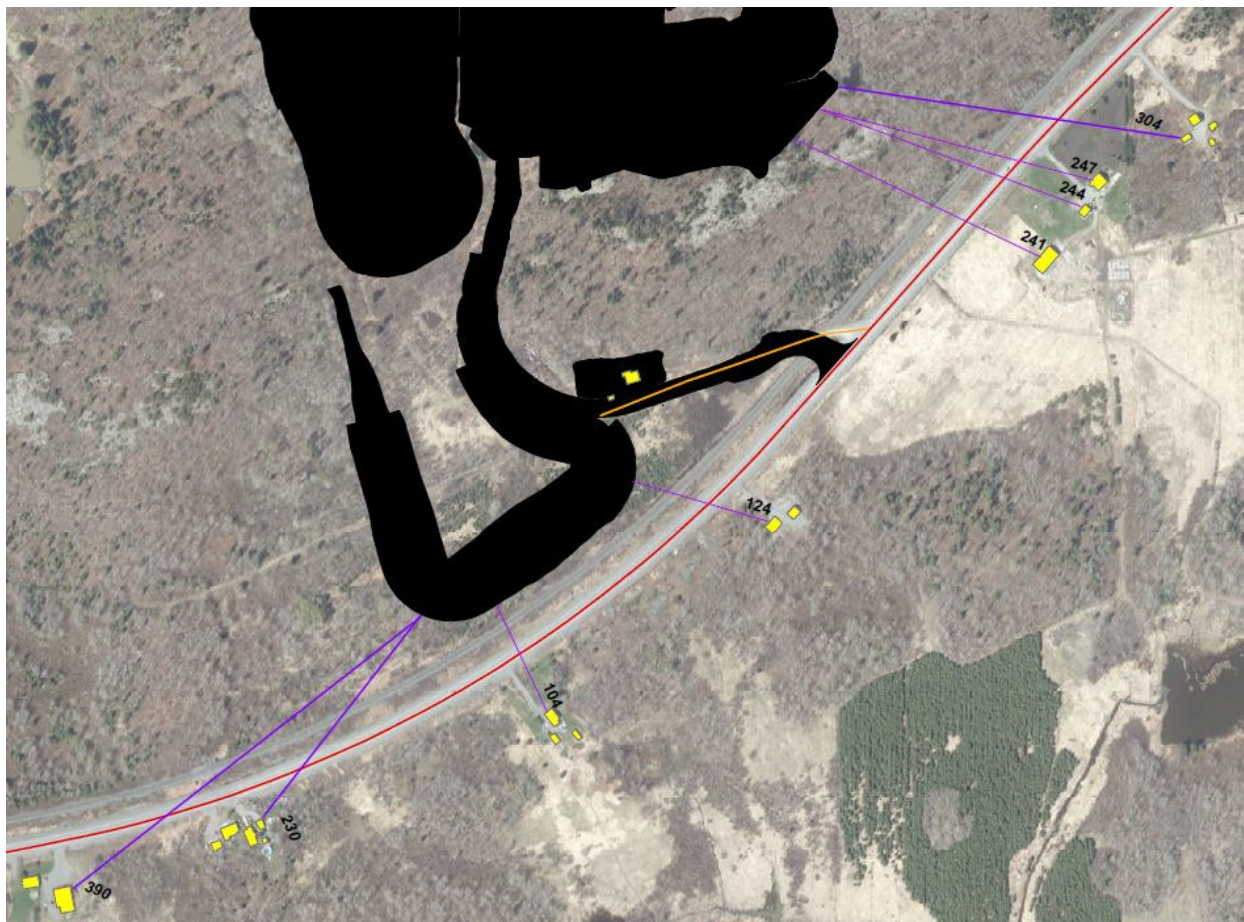
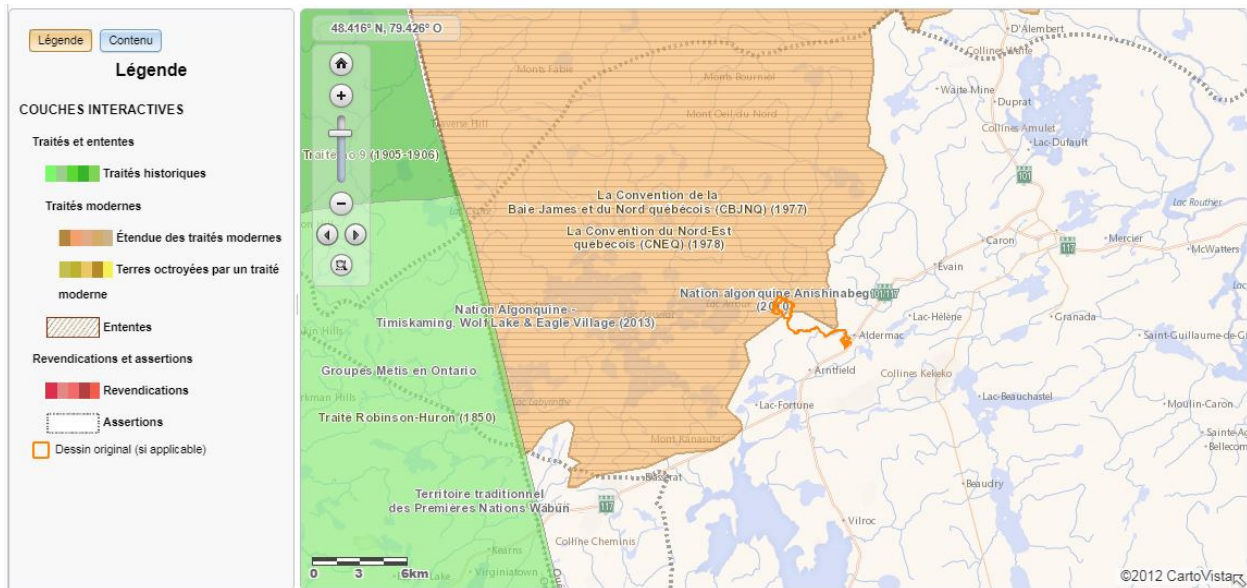


Figure 5 Distance des résidences permanentes les plus rapprochées par rapport au site du projet

E) PROXIMITÉ DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Les communautés autochtones les plus près du site d’implantation du Projet sont celles de Pikogan (93 km), Timiskaming (70 km) et de Wahgoshig en Ontario (65 km) (voir à la carte 5).

La figure 6 illustre la localisation du Projet par rapport aux terres qui sont visées par une entente de revendication territoriale globale ou un accord sur l’autonomie gouvernementale.



Source : Extrait du Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités

Figure 6 Localisation des terres visées par une entente de revendication territoriale globale ou un accord sur l'autonomie gouvernementale

F) PROXIMITÉ DE TERRITOIRE DOMANIAL

Aucun territoire domanial n'est situé dans le secteur du projet Wasamac. Aucun territoire domanial ne sera utilisé aux fins de réalisation du Projet.

14 DESCRIPTION SOMMAIRE DU MILIEU BIOLOGIQUE ET PHYSIQUE

Sauf si indiqué autrement, la description sommaire du milieu biologique et physique de l'emplacement du Projet, présentées dans les sections qui suivent, sont tirées des documents suivants :

- étude de l'état de référence du milieu récepteur réalisée par Englobe pour le compte de Corporation Aurifère Monarques en février 2019.
- étude hydrogéologique réalisée par Richelieu Hydrogéologie Inc. pour le compte de Mines Richmond Inc. en mai 2012.

La zone d'étude considérée pour la description sommaire du milieu biologique et physique englobe largement la zone ciblée pour l'implantation du Projet, incluant les secteurs associés à l'exploitation du gisement, au traitement du minerai, les aires d'accumulation des résidus miniers et stériles, de même que les chemins d'accès et les infrastructures auxiliaires.

Les principales composantes du milieu sont illustrées à la carte 4.

La carte 2 extraite du rapport d'Englobe (2019) qui illustrent les efforts d'inventaire et de caractérisation effectués à ce jour à l'intérieur des zones d'étude établies dans le cadre de ces travaux a été placée à l'annexe C du présent document.

14-1 ENVIRONNEMENT ATMOSPHÉRIQUE

Selon la classification de Köppen- Geiger⁴, le climat régional dans la zone ciblée pour l'implantation du Projet est de type continental froid et humide qui se traduit par des étés courts, chauds et secs ainsi que des hivers longs, froids et secs. Le climat régional au sud du 51° degré de latitude est considéré comme froid puisque la température y demeure en moyenne sous le point de congélation de novembre à mars, et humide de par des précipitations régulières tout au long de l'année. Son été tempéré le distingue du climat du nord de la province, avec une température moyenne supérieure à 10 °C de juin à septembre.

L'indice de la qualité de l'air (IQA) est un outil d'information et de sensibilisation conçu pour renseigner la population sur la qualité de l'air de leur région, tel que le prévoit l'article 47 de la LQE. L'indice de la qualité de l'air est calculé à partir des cinq contaminants suivants : l'ozone, les particules fines, le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote et le monoxyde de carbone. Les statistiques disponibles relatives à l'IQA⁵ pour la région de Rouyn-Noranda, dans les secteurs de la montée du Sourire et du centre-ville, indiquent qu'en 2018 la qualité de l'air fût bonne (respectivement 173 et 171 jours), acceptable (respectivement 168 et 125 jours), et mauvaise (respectivement 23 et 56 jours). Notons que peu de secteurs ont observé un nombre de 56 jours où l'IQA était mauvais à l'échelle du Québec.

14-2 PHYSIOGRAPHIE

Les provinces naturelles sont des territoires de grande superficie dont la reconnaissance repose sur des contrastes physiographiques exprimés par la nature et par la configuration du socle rocheux, du relief, de l'hydrographie et des dépôts de surface. Selon le cadre écologique de référence du Québec⁶, la zone ciblée pour l'implantation du Projet est située dans la province naturelle des basses-terres de l'Abitibi. La province naturelle des basses-terres de l'Abitibi est une plaine qui s'incline doucement vers le nord. Son altitude passe graduellement de 400 à 200 m avant de s'ouvrir sur les basses-terres de la baie James au contact desquelles elle chute rapidement à moins de 100 m. Cette région comporte quelques buttes notamment aux alentours de Rouyn-Noranda (incluant les collines de Kekeko). L'élévation du terrain à l'endroit de la propriété minière est de l'ordre de 295 m et le terrain y est ondulé.

Le secteur visé par l'implantation du Projet est situé dans la province géologique dite du Supérieur⁷ constituée de roches diverses et très anciennes d'âge archéen qui varient entre 2500 et 4300 millions d'années.

La Province du Supérieur est subdivisée, du nord au sud, en sept sous-provinces. La zone d'implantation du Projet est située dans la sous-province de l'Abitibi. Cette sous-province comporte un sous-sol riche en minéraux lui conférant un fort potentiel minier (cuivre, zinc, or, et argent), notamment associé à une structure géologique principale : la faille de Cadillac.

Selon Richelieu Hydrogéologie Inc. (2012), les dépôts meubles qui recouvrent le socle rocheux en discordance sont constitués d'une séquence composée de till glaciaire, lequel recouvre uniformément le socle rocheux, puis de sédiments glacio-lacustres d'eau profonde (argile/silt) à l'endroit des vallées enfouies. On retrouve également quelques dépôts organiques et également des dépôts d'origine fluvioglaciaire à quelques kilomètres de part et d'autre du site à l'étude.

⁴ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/climat/normales/cartes/Classification-Koppen.pdf>.

⁵ http://www.iqa.environnement.gouv.qc.ca/contenu/grille_stat_jour.asp?annee=2018.

⁶ http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/rapports/Provinces_Internet_16-12-2014.pdf.

⁷ <https://mern.gouv.qc.ca/publications/mines/provinces-geologiques-36x50.pdf>.

14-3 HYDROGRAPHIE

Le Québec est subdivisé en 40 zones de gestion intégrée des ressources en eau. Cette opération découle du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 et a comme objectif que tous les bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance de l'eau. Le secteur visé par l'implantation du Projet est localisé dans la zone de gestion intégrée de l'eau de Témiscamingue.

L'hydrographie dans le secteur visé par l'implantation du Projet est caractérisée par la présence de plusieurs lacs, de petits cours d'eau méandrés et de nombreux milieux humides. Aucun cours d'eau d'importance (rivière) n'est présent dans le secteur. La plupart des cours d'eau de la zone d'étude sont occupés par l'activité du castor, qui abonde dans la région. Les vitesses d'écoulement des eaux sont lentes et, en raison de l'argile en suspension, le niveau de turbidité est élevé. Les principaux plans d'eau de la zone d'étude incluent les lacs Arnoux, Mackay, Hélène, Adéline, Wasa et Chat Sauvage (voir à la carte 4).

14-4 HYDROGÉOLOGIE

Un inventaire des puits résidentiels utilisés pour l'alimentation en eau potable des résidences isolées du secteur a été effectué en 2012 afin de caractériser l'état de ces puits et la qualité de l'eau captée (Richelieu Hydrogéologie, 2012). Les inventaires visaient les résidents du rang des Cavaliers entre l'intersection de la route 117 et l'extrémité est du lac Hélène, le chemin Wasamac, ainsi que le boulevard Rideau. À l'intérieur de ce territoire, 47 ouvrages de captage ont été répertoriés. De ces puits, un utilisateur n'a pas voulu participer à l'étude hydrogéologique, un puits n'était pas échantillonnable en amont de l'unité de traitement d'eau, 23 puits sont accessibles à une lecture du niveau de la nappe et 23 puits sont inaccessibles. En tout, 45 échantillons d'eau ont été prélevés. Voici les principaux constats issus des résultats de cet inventaire :

- les eaux souterraines sont relativement peu chargées en minéraux, à l'exception des puits d'observation qui sont aménagés à proximité de l'ancien parc à résidus miniers (Pz-6, Pz-7 et Pz-8) où, notamment, la conductivité électrique varie de 1 022 $\mu\text{S}/\text{cm}$ à 2 224 $\mu\text{S}/\text{cm}$, et les concentrations en sulfates varient de 381 à 1205 mg/L;
- le pH des eaux souterraines est, en général, alcalin;
- des excès des objectifs esthétiques sont observés à neuf (9) endroits pour le fer, à 49 endroits pour le manganèse et à 12 endroits pour les sulfures et à un endroit pour les chlorures. Les objectifs esthétiques sont des recommandations pour les paramètres ayant un impact sur les caractéristiques esthétiques de l'eau (couleur, odeur, goût), mais n'ayant pas d'effet néfaste reconnu sur la santé humaine;
- des excès des critères de consommation concernant la potabilité de l'eau sont observés à un (1) endroit pour le sélénium (0,02 mg/L dans un puits résidentiel; critère : 0,01 mg/L), à quatre (4) endroits pour le plomb (trois sur quatre sont des puits résidentiels (0,015 mg/L, 0,016 mg/l et 0,025 mg/L); critère : 0,01 gm/L) et à quatre (4) endroits pour le mercure (puits d'observation non destinés à la consommation humaine);
- des contaminants organiques de type hydrocarbure aromatique monocyclique (HAM) ou polycyclique (HAP) sont généralement sous les limites de détection ou très près de celles-ci. On observe toutefois deux (2) dépassements du critère de potabilité du toluène (puits d'observation non destinés à la consommation humaine) et un (1) dépassement en benzo (a) pyrène (0,012 mg/L dans un puits résidentiel; critère : 0,01 mg/L).

Selon Richelieu Hydrogéologie, Les paramètres tels le fer et le manganèse sont parmi les principales problématiques observées dans les eaux souterraines du Québec. Leur présence est principalement causée par la dissolution des minéraux naturels présents dans le sol. C'est probablement le cas en ce qui concerne le mercure, le plomb et le sélénium qui ont été retrouvés dans les échantillons d'eau souterraine, bien que des causes anthropiques soient également possibles.

Toujours selon Richelieu Hydrogéologie, la présence de chlorures dans l'eau souterraine pourrait, dans le cas à l'étude, être attribuable aux épandages de sel le long des routes, particulièrement le boulevard Rideau qui est un axe routier important (route transcanadienne). Les concentrations élevées en calcium et en sulfates détectées dans les puits d'observation Pz-6, Pz-7 et Pz-8 seraient également d'origine anthropique et seraient dus à la dissolution des minéraux contenus dans l'ancien parc à résidus miniers. Ce dernier ne semble pas, par ailleurs, avoir généré des eaux acides ou lixiviées des métaux lourds. Enfin, la présence de composés organiques serait également d'origine anthropique, bien qu'aucune source potentielle de tels composés n'ait été observée sur le terrain. Les concentrations observées devront donc être validées lors d'une autre campagne d'échantillonnage.

14-5 VÉGÉTATION ET MILIEUX HUMIDES

Le secteur visé par l'implantation du Projet est situé dans la zone de végétation boréale dominée par des peuplements résineux, mais plus particulièrement dans la sous-zone de la forêt boréale continue colonisée par des peuplements denses renfermant des espèces résineuses boréales et des feuillus de lumière. Il est compris dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc et dans le sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc de l'ouest.

Des inventaires visant à décrire la végétation et les milieux humides du secteur ont été réalisés, en 2018, par Englobe pour le compte de Corporation Aurifère Monarques. Au total, quelque 237 stations ont été caractérisées. Les résultats des inventaires révèlent que le secteur visé par l'implantation du Projet est principalement composé de peuplements feuillus dominés par des strates arborescentes représentatives des peupleraies (représentées par le peuplier faux-tremble) et des bétulaies (représentées par le bouleau à papier). Pour leur part, les peuplements résineux sont dominés par des espèces arborescentes, telles que le sapin baumier et l'épinette noire. Le reste de la végétation terrestre est composée de peuplements en régénération, des friches, des coupes et des plantations.

Les milieux humides sont omniprésents dans la zone d'étude. Ceux-ci sont principalement observés sous la forme de marécages arborescents et arbustifs, ainsi que de tourbières boisées. De plus, la topographie plane et le profil méandreux des ruisseaux favorisent la présence de milieux humides caractéristiques des plaines d'inondation (p. ex. prairies humides et marais).

14-6 FAUNE AQUATIQUE ET BENTHIQUE

Des inventaires de poissons ont été réalisés dans le secteur du projet par AECOM en 2013, puis par Englobe en 2018 (Englobe, 2019). En outre, ces inventaires couplés aux données existantes témoignent de la présence de quelque 22 espèces de poissons incluant l'achigan à petite bouche, la barbotte brune, le crapet de roche, le crapet-soleil, le doré jaune, l'épinoche à cinq épines, le fouille-roche zébré, le fouille-roche indéterminé, le grand brochet, le méné à grosse tête, le méné d'argent, le méné émeraude, le méné jaune, le meunier noir, le mulot de lac, le mulot perlé, le museau noir, le méné ventre citron, le méné indéterminé, la perchaude, le tête-de-boule et le ventre rouge du Nord. De façon générale, les espèces répertoriées sont assez communes et relativement tolérantes à la dégradation de l'habitat. Les cours d'eau compris dans la portion nord de la zone d'étude ne revêtent pas une grande diversité de poissons. La présence de l'achigan à petite bouche dans le lac Arnoux suggère que ce dernier offre une meilleure qualité d'habitats que les autres lacs et cours d'eau de la zone d'étude.

La plupart des cours d'eau de la zone d'étude sont occupés par l'activité du castor, qui abonde dans la région.

Ayant un statut préoccupant selon l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en périls* (LEP) (S-15.3), la tortue serpentine est une espèce de tortue de grande taille qui fréquente essentiellement les lacs, les marais étendus, les grandes rivières, les étangs et les canaux où il y a abondance de végétation aquatique ou de structures submergées. Selon une communication du MFFP datée de 26 juin 2018, la tortue serpentine serait présente dans le lac Wasa (Englobe, 2019). Un inventaire sommaire ciblant cette espèce a ainsi été effectué par Englobe. L'effort d'inventaire a ciblé les lacs où les verveux ont été installés. Un total de six stations de pêche a donc également servi aux inventaires de la tortue serpentine, qui est attirée par l'appât qui y est disposé. Aucun spécimen n'a été recensé en 2018. Les verveux

ont fait la capture de quelques espèces de poissons, mais d'aucune tortue. Aucune observation visuelle ou aucun indice de présence de testunidés n'a été noté.

Le benthos dans la zone d'étude a été caractérisé dans six lacs et neuf cours d'eau. Les résultats des inventaires ont confirmé la présence d'une faune benthique relativement diversifiée avec quelque 35 taxons identifiés, principalement représentés par les oligochètes et par les diptères, notamment les chironomidés et les ceratopogonidés. Des invertébrés de la famille des chironomidés ont d'ailleurs été récoltés dans l'ensemble des stations d'échantillonnage. Les macroinvertébrés benthiques sont des indicateurs reconnus de la santé des écosystèmes aquatiques en raison de leur sédentarité, de leur cycle de vie varié, de leur grande diversité et de leur tolérance variable à la pollution et à la dégradation de l'habitat.

Les oligochètes sont des invertébrés au corps mou, allongé et cylindrique composés de plusieurs segments similaires. Ils ont une certaine ressemblance avec les vers de terre de jardin et sont tolérants à la pollution ou à une vaste gamme de conditions environnementales. Pour leur part, les chironomidés sont des larves au corps vermiforme (mince et allongé). Ils sont fréquemment observés dans un tube de vase. Il s'agit de deux espèces particulièrement tolérantes à la pollution et à la dégradation de l'environnement ou de l'habitat.

14-7 FAUNE AVIAIRE ET TERRESTRE

Selon le portrait territorial de la région l'Abitibi-Témiscamingue⁸, la grande faune se compose principalement de l'orignal, de l'ours noir, du cerf de Virginie et du caribou forestier. L'orignal et l'ours noir jouent un rôle économique et social majeur pour la région par le biais des activités de chasse que ces espèces génèrent.

La chasse à la sauvagine (canards et bernaches) et au petit gibier (lièvre, gélinotte et téttras) est également une activité notable en région. Le piégeage des animaux à fourrures est aussi une activité omniprésente.

La présence de différentes espèces de chiroptères a été confirmée dans la zone d'étude. Un total de 31 vocalises de chauves-souris a été détecté au cours d'un inventaire réalisé à l'automne 2018 par Englobe. Les Myotis sont le genre le plus abondant avec 20 enregistrements. Les Myotis comprennent principalement les petites chauves-souris brunes (*Myotis lucifugus*) et les chauves-souris nordiques (*Myotis septentrionalis*), deux espèces en voie de disparition listées à l'annexe 1 de la LEP. La grande chauve-souris brune (*Eptesicus fuscus*) a été détectée à deux des stations. Trois des vocalises entendues ont été émises par le groupe de chauves-souris utilisant de basses fréquences, soit la grande chauve-souris brune, la chauve-souris argentée et la chauve-souris cendrée. La présence de ces deux dernières espèces est possible, mais non confirmée dans la zone d'étude. Les enregistrements non identifiés ne possèdent pas suffisamment de caractéristiques pour permettre une identification à l'espèce avec précision.

Un premier inventaire avifaunique dans le secteur réalisé par AECOM en 2013 a permis de relever la présence de 79 espèces d'oiseaux (Englobe, 2019). Un second inventaire effectué en 2018 par Englobe, et visant principalement les habitats en bordure des plans d'eau, a permis de valider la présence de 26 des 79 espèces précédemment répertoriées, majoritairement des espèces d'oiseaux aquatiques. Ces inventaires témoignent de la présence confirmée de différents nicheurs, d'oiseaux aquatiques migrateurs et de différents rapaces notamment la crécerelle d'Amérique, le faucon émerillon et l'urubu à tête rouge.

14-8 ESPÈCES EN PÉRIL

Les espèces en péril listées à l'annexe 1 de la LEP dont la présence a été confirmée à l'intérieur de la zone d'étude sont les suivantes :

⁸ <https://mern.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/portrait-abitibi.pdf>.

- la petite chauve-souris brune (voie de disparition);
- la chauve-souris nordique (voie de disparition);
- la tortue serpentine (préoccupante).

Une analyse approfondie de l'aire de répartition des espèces en péril au Canada suggère que les espèces suivantes sont susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude :

- huit (8) espèces d'oiseaux : l'engoulevent d'Amérique (menacée), le faucon pèlerin (menacée), le hibou des marais (préoccupante), l'hirondelle de rivage (menacée), la mouche à côtés olive (menacée), la paruline du Canada (menacée), le quiscale rouilleux (préoccupante) et le râle jaune (préoccupante);
- deux (2) espèces de tortues : la tortue des bois (menacée), la tortue peinte (préoccupante);
- une (1) espèce de poisson : l'esturgeon jaune (préoccupante).

15 DESCRIPTION SOMMAIRE DU CONTEXTE SANITAIRE, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

15-1 CONTEXTE ADMINISTRATIF

Tel que mentionné précédemment, le Projet est situé dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08) et dans la municipalité Rouyn-Noranda (86042).

15-2 VOCATION DU TERRITOIRE

Les infrastructures du Projet seront localisées en partie sur des terres privées et en partie sur des terres relevant du domaine public du Québec.

Selon le plan d'affectation du territoire du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), la vocation du territoire sur terre publique est d'utilisation multiple modulée, c'est-à-dire où l'utilisation des terres et des ressources se veut polyvalente, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières (voir à la carte 3).

Le secteur ne comporte aucune aire protégée désignée au niveau fédéral (refuges fauniques, réserves nationales de faune, refuges d'oiseaux migrateurs ou aires marines protégées). De même, aucune aires protégées existantes ou projetées⁹ au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (c. C-61.01) ne sont présentes l'intérieur d'un rayon de 5 km du site d'implantation du Projet.

Toutefois, une importante zone de type récréo-conservation occupe le territoire au sud du Projet, soit les collines Kekeko (voir à la carte 3). Celles-ci forment un territoire d'une grande richesse du point de vue écologique et récréotouristique. Au cours des dernières années, de nombreuses démarches ont été entreprises afin d'assurer la préservation de ce milieu tout en permettant sa mise en valeur auprès de la population de la région. C'est dans cette perspective que la Ville de Rouyn-Noranda a entamé les démarches participatives afin de créer un parc régional des collines Kekeko¹⁰.

⁹ <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=8e624ac767b04c0989a9229224b91334>

¹⁰ <http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/collines-kekeko/>.

15-3 POPULATION

La population de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est de 147 552 habitants en 2019 selon le ministère des Affaires municipales et Habitations. Toujours selon la même source, environ le tiers de la population totale (42 889 habitants) réside dans la ville de Rouyn-Noranda.

Cette dernière a été constituée le 1^{er} janvier 2002 à la suite de la fusion des municipalités de l'ancienne MRC de Rouyn-Noranda (Rouyn-Noranda, Arntfield, Beaudry, Bellecombe, Cadillac, Cléricy, Cloutier, D'Alembert, Destor, Évain, McWatters, Mont-Brun, Montbeillard, Rollet) et occupe un territoire de 5 962 km².

15-4 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'économie de l'Abitibi-Témiscamingue repose sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, et ce depuis le tout début de son développement. La part du secteur primaire y est presque sept fois supérieure au reste du Québec (14,9 % contre 2,2 %). À elle seule, l'industrie minière procurait en 2006 près de 10 % des emplois de la ville de Rouyn-Noranda. Le taux d'emploi en Abitibi-Témiscamingue, chiffré à 62,4 % en 2017, est le troisième plus élevé au Québec, tout juste derrière les régions administratives de la Capitale-Nationale (64,7 %) et de la Montérégie (63,4 %). Pour la même année, le taux de travailleurs âgés entre 25 et 64 ans s'établissait à 77,2 % parmi la population de Rouyn-Noranda.

15-5 INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES

La zone d'implantation du Projet borde la route 117, qui est un axe majeur du secteur puisqu'elle relie les anciens quartiers Arntfield et Évain au noyau urbain de Rouyn-Noranda. À cet endroit, la route 117 est un tronçon de la route Transcanadienne et permet ainsi de traverser la frontière avec la province de l'Ontario. Selon le ministère des Transports du Québec (MTQ), le débit journalier moyen annuel y est de 3 200 véhicules (3 500 véhicules en été et 2 900 véhicules en hiver). Les routes 101 (nationale) et 391 (collectrice) bordent également la zone du Projet, respectivement à l'ouest et à l'est du site minier Wasamac.

Il est à noter qu'une voie ferrée appartenant à la compagnie Ontario Northland Railway (Nipissing Central Railway Company) longe le tracé de la route 117, du côté nord de celle-ci. Ce chemin de fer est de compétence fédérale.

15-6 CHASSE, PÊCHE ET PIÉGEAGE

La chasse, la pêche et le piégeage sont des activités très prisées dans la région et procurent de nombreux emplois et d'importantes retombées économiques pour la région. En effet, l'Abitibi-Témiscamingue regroupait en 2012, 7 % des chasseurs québécois, alors qu'elle ne compte que 2 % de la population du Québec. Le site du Projet se situe en territoire libre (aucun statut particulier), dans la zone de chasse numéro 13, et à cheval entre les unités de gestion des animaux à fourrures (UGAF) numéros 2 et 4. Plus particulièrement la pêche au doré et la chasse à l'orignal et à l'ours noir sont des activités de fort intérêt dans la région.

15-7 PATRIMOINE ET ARCHÉOLOGIE

Près de 70 sites archéologiques ont été enregistrés auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Trois secteurs à fort potentiel archéologique ont été identifiés à l'ouest du site du Projet: le secteur Opasatica, le secteur Dasserat et le secteur Buies. Le trajet présumé de l'expédition du Chevalier de Troyes et des frères Le Moyne en 1 691 se trouve également à proximité du site du Projet. On y retrouve aussi un cimetière autochtone.

15-8 PEUPLES AUTOCHTONES

Selon le Secrétariat aux affaires autochtones¹¹, près de 5 500 Algonquins vivent dans neuf communautés situées en Outaouais et en Abitibi-Témiscamingue, et plus de 4 000 habitent ailleurs au Québec. La langue d'usage est l'anglais dans six communautés et le français dans le cas des trois autres. Toutefois, l'algonquin est une langue vivante, parlée par de nombreuses personnes. Jusqu'au début du XX^e siècle, la majorité des Algonquins ont conservé leurs pratiques religieuses ancestrales et un mode de vie nomade qui s'est articulé autour de la chasse, de la pêche, du piégeage et de la cueillette. Par la suite, leur sédentarisation s'est accentuée, plus particulièrement après l'ouverture de l'Abitibi à la colonisation. Plusieurs réserves se sont constituées de 1940 à 1974. Aujourd'hui, l'activité économique gravite autour de l'exploitation forestière, du tourisme, de l'artisanat et des services gouvernementaux, que les Algonquins administrent eux-mêmes généralement.

Le site du Projet ne renferme aucun territoire autochtone constitué en réserve. Il est toutefois localisé sur le territoire ancestral de la Nation algonquine anishinabeg (Anicinabek).

¹¹ http://www.autochtones.gouv.qc.ca/relations_autochtones/profils_nations/algonquins.htm.

PARTIE D - PARTICIPATION FÉDÉRALE, PROVINCIALE, TERRITORIALE, AUTOCHTONE OU MUNICIPALE

16 APPUI FINANCIER

Corporation Aurifère Monarques évalue toute forme et source de financement à l'égard du Projet, incluant la participation d'une autorité fédérale.

Corporation Aurifère Monarques a obtenu du financement en mars 2018, des autorités provinciales sous forme d'achat d'action de la Société pour un montant équivalent à 5 M\$.

17 TERRITOIRES DOMANIAUX

Aucun territoire domanial n'est situé dans le secteur du projet Wasamac. Aucun territoire domanial ne sera utilisé aux fins de réalisation du Projet.

18 INSTANCES QUI DÉTIENT DES ATTRIBUTIONS RELATIVEMENT À UNE ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

18-1 GOUVERNEMENT DU CANADA

Au terme des processus d'évaluation environnementale, Corporation Aurifère Monarques procédera aux demandes de permis pour la construction et pour l'exploitation du Projet. Une liste préliminaire non exhaustive des demandes requises au fédéral est présentée ci-après :

- une licence pour la fabrication et l'entreposage (Loi sur les explosifs);
- un permis pour le transport d'explosifs (Loi sur les explosifs);
- un permis de Transports Canada (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses);
- un permis pour l'entreposage des produits chimiques (Loi canadienne de protection de l'environnement);
- une déclaration à l'Inventaire national des rejets polluants (INRP);
- un avis et un plan d'urgence (Règlement sur les urgences environnementales);
- une autorisation pour causer des répercussions négatives sur le poisson (Loi sur les pêches);
- une autorisation pour le ou les effluent(s) de mine (Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants).

18-2 GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Le projet minier proposé est listé en vertu de l'article 2, alinéa 22 de la partie II de l'Annexe 1 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (c. Q-2, r. 23.1). Les projets énumérés à l'Annexe 1 sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts prévue à la sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la LQE (c. Q-2), dans la mesure qui y est prévue, et doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du gouvernement.

Au terme des processus d'évaluation environnementale, Corporation Aurifère Monarques procédera aux demandes d'autorisation pour la construction et pour l'exploitation du Projet. Une liste préliminaire non exhaustive des demandes requises au provincial est présentée ci-après :

- une autorisation spécifique pour ériger ou modifier une construction, entreprendre l'exploitation d'une industrie, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel qui pourrait modifier la qualité de l'environnement (LQE);
- une autorisation d'établir une prise d'eau d'alimentation (LQE);
- une autorisation spécifique pour ériger ou modifier une construction, entreprendre l'exploitation d'une industrie, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel qui pourrait toucher un cours d'eau, un lac ou un milieu humide (LQE);
- un plan de compensation (Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique);
- une autorisation pour les appareils ou équipements destinés à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère (LQE);
- une attestation d'assainissement en milieu industriel (LQE);
- une autorisation pour toute activité impliquant un prélèvement d'eau souterraine ou de surface (dénoyage, maintien à sec, approvisionnement en eau, etc.) (LQE);
- une autorisation pour réaliser une activité susceptible de modifier un habitat faunique (Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune);
- un permis d'intervention pour la coupe de bois aux fins de réaliser certaines activités minières (Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier);
- une autorisation de construire ou d'améliorer un chemin multiusage (Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier);
- un permis d'utilisation pour les équipements pétroliers à risque élevé (Code de sécurité et Code de construction. Ces codes sont régis par la Loi sur le bâtiment);
- une approbation du site destiné à recevoir des résidus miniers (stériles et parc à résidus) et du site de l'usine de concentration (Loi sur les mines);
- une approbation du plan de réaménagement et de restauration (Loi sur les mines);
- une autorisation d'utilisation du territoire public (Loi sur les terres du domaine de l'État);
- un permis d'explosifs (Loi sur les explosifs);
- un permis de la Sûreté du Québec (Loi sur les explosifs).

Au niveau municipal, des permis pour la construction des bâtiments devront être obtenus.

De plus le projet Wasamac a été sélectionné en vue de faire partie de projets pilotes du gouvernement du Québec, sous l'autorité d'une table interministérielle regroupant cinq (5) ministères que sont le MERN, le MFFP, le MELCC, le MAMH, et le MEL.

PARTIE E – EFFETS POTENTIELS DU PROJET

Les sections suivantes décrivent les changements qui risquent d’être causés par les activités du Projet. Ces changements ont été définis suite à l’identification des principales sources d’effets potentiels selon les phases du Projet (tableau 3) :

Tableau 3 Sources d’effets potentiels du projet

Phases du projet	Sources d’effets potentiels
Construction	<ul style="list-style-type: none"> – Installation et présence du chantier – Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage) – Installation des infrastructures temporaires et permanentes (fondation, construction des bâtiments et des voies d’accès) – Dénoyage des anciennes infrastructures souterraines – Développement souterrain pour l’installation des structures liées au transport du minerai/stériles et des services souterrains – Transport et circulation – Utilisation et entretien des équipements – Achat de biens, services et matériaux – Main-d’œuvre
Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> – Exploitation de la mine souterraine – Gestion du minerai, des résidus et des stériles – Gestion et traitement des eaux – Gestion de matières dangereuses et des matières résiduelles (dangereuses et domestiques) – Présence d’infrastructures minières – Transport et circulation – Utilisation et entretien des équipements – Achat de biens, services et matériaux – Main-d’œuvre
Fermeture	<ul style="list-style-type: none"> – Installation et présence du chantier – Démantèlement des équipements et infrastructures – Ennoiement de la mine souterraine – Réhabilitation et restauration du site – Gestion de matières dangereuses et des matières résiduelles (dangereuses, domestiques et construction) – Transport et circulation – Main-d’œuvre

19 CHANGEMENTS SUR LES COMPOSANTES DE L’ENVIRONNEMENT

Le tableau 4 indique les changements qui risquent d’être causés aux composantes de l’environnement selon les phases de réalisation du projet. Les changements potentiels peuvent être causés pour une ou plusieurs sources d’effets potentiels (voir au tableau 3). Les composantes indiquées sont celles qui relèvent de la compétence législative Parlementaire :

- a) les poissons et leur habitat au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur les pêches*;
- b) les espèces aquatiques au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur les espèces en péril*;
- c) les oiseaux migrateurs au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Tableau 4 Principaux changements potentiels sur les composantes de l'environnement

Composantes de l'environnement	Phase du projet	Source d'effet potentiel	Changement potentiel
Poissons et leur habitat et espèces aquatiques en péril	Construction	<ul style="list-style-type: none"> — Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage) — Installation des infrastructures temporaires et permanentes (fondation, construction des bâtiments et des voies d'accès) — Transport et circulation — Utilisation et entretien des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> — Perturbation, dégradation et perte de l'habitat du poisson et de la faune benthique — Altération de la qualité de l'eau de surface (matières en suspension, déversement accidentel) — Modification du patron d'écoulement naturel des eaux de surface
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> — Gestion du minerai, des résidus et des stériles — Gestion et traitement des eaux — Présence d'infrastructures minières — Transport et circulation — Utilisation et entretien des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> — Perturbation, dégradation de l'habitat du poisson et de la faune benthique — Altération de la qualité de l'eau de surface (matières en suspension, déversement accidentel, effluents) — Modification du patron d'écoulement naturel des eaux de surface
	Fermeture	<ul style="list-style-type: none"> — Démantèlement des équipements et infrastructures — Réhabilitation et restauration du site — Transport et circulation 	<ul style="list-style-type: none"> — Perturbation de l'habitat du poisson et de la faune benthique — Amélioration de la qualité de l'eau de surface
Oiseaux migrateurs	Construction	<ul style="list-style-type: none"> — Installation et présence du chantier — Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage) — Installation des infrastructures temporaires et permanentes (fondation, construction des bâtiments et des voies d'accès) — Transport et circulation — Utilisation et entretien des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> — Perte et fragmentation d'habitats — Dérangement des populations — Risque de collisions ou de mortalité — Modification de la qualité de l'habitat en cas de déversement
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> — Exploitation de la mine souterraine — Gestion du minerai, des résidus et des stériles — Gestion et traitement des eaux — Présence d'infrastructures minières — Transport et circulation — Utilisation et entretien des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> — Dérangement des populations — Risque de collisions ou de mortalité — Altération de la qualité des habitats
	Fermeture	<ul style="list-style-type: none"> — Installation et présence du chantier — Démantèlement des équipements et infrastructures — Réhabilitation et restauration du site — Transport et circulation 	<ul style="list-style-type: none"> — Dérangement des populations — Risque de collisions ou de mortalité — Amélioration de la qualité des habitats

20 CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX SUR LE TERRITOIRE DOMANIAL, DANS UNE PROVINCE AUTRE OU À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Le site minier serait construit sur le territoire de la municipalité de Rouyn-Noranda dans la province de Québec. Aucun impact du Projet n'est appréhendé sur le territoire domanial, à l'extérieur de la province ou à l'extérieur du Canada.

21 RÉPERCUSSION SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Le tableau 5 indique les répercussions qui, à la suite de la réalisation du projet et à la suite des changements à l'environnement, pourraient survenir et affecter le patrimoine naturel et culturel, l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles ou toute construction, tout emplacement ou toute chose d'importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architecturale, selon les renseignements disponibles à ce jour. Cette liste sera mise-à-jour au fil des consultations menées avec les peuples autochtones.

Tableau 5 Principales répercussions potentielles sur les peuples autochtones

Composantes	Phase du projet	Source d'effet potentiel	Répercussion potentielle
Usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles	Construction	<ul style="list-style-type: none"> — Installation et présence du chantier — Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage) — Installation des infrastructures temporaires et permanentes (fondation, construction des bâtiments et des voies d'accès) — Transport et circulation 	<ul style="list-style-type: none"> — Perte de lieux et de pratique des activités traditionnelles — Perte d'un abri temporaire (camp de chasse) — Perturbation temporaire des activités traditionnelles — Accroissement de la circulation des véhicules lourds et des travailleurs sur les routes locales et régionales et risque accru d'incidents routiers
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> — Gestion du minerai, des résidus et des stériles — Gestion et traitement des eaux — Présence d'infrastructures minières — Transport et circulation 	<ul style="list-style-type: none"> — Répercussions permanentes sur l'utilisation du sol par les communautés (changement dans la vocation du territoire) — Accroissement de la circulation des véhicules lourds et des travailleurs sur les routes locales et régionales et risque accru d'incidents routiers
	Fermeture	<ul style="list-style-type: none"> — Installation et présence du chantier — Démantèlement des équipements et infrastructures — Réhabilitation et restauration du site — Transport et circulation 	<ul style="list-style-type: none"> — Perturbation temporaire des activités traditionnelles — Réutilisation et réappropriation du site de la mine à des fins d'activités traditionnelles
Patrimoine naturel et culturel	Construction	<ul style="list-style-type: none"> — Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage) — Installation des infrastructures temporaires et permanentes (fondation, construction des bâtiments et des voies d'accès) 	<ul style="list-style-type: none"> — Mise à jour de vestiges archéologiques — Perturbations potentielles des sites et lieux d'intérêt culturel, patrimonial et archéologique

Tableau 5 Principales répercussions potentielles sur les peuples autochtones (suite)

Composantes	Phase du projet	Source d'effet potentiel	Répercussion potentielle
Patrimoine naturel et culturel	Exploitation		— Aucune répercussion potentielle n'est appréhendée sur cette composante
	Fermeture		— Aucune répercussion potentielle n'est appréhendée sur cette composante

22 CHANGEMENTS AUX CONDITIONS SANITAIRES, SOCIALES OU ÉCONOMIQUES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Le tableau 6 indique les changements qui, à la suite de la réalisation du projet, pourraient survenir et affecter les conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones, selon les renseignements selon les renseignements disponibles à ce jour. Cette la liste sera mise à jour au fil des consultations menées avec les peuples autochtones.

Tableau 6 Principaux changements potentiels sur les conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones

Composantes	Phase du projet	Source d'effet potentiel	Changement potentiel
Conditions socioéconomiques	Construction	— Achat de biens, services et matériaux — Main-d'œuvre	— Opportunité d'affaires pour les entreprises régionales — Recettes fiscales — Création ou maintien d'emplois en région
	Exploitation	— Achat de biens, services et matériaux — Main-d'œuvre	— Opportunité d'affaires pour les entreprises régionales — Recettes fiscales — Création ou maintien d'emplois en région
	Fermeture	— Réhabilitation et restauration du site — Main-d'œuvre	— Diminution de la demande pour des biens et de services — Réduction progressive des effectifs de la mine
Conditions sanitaires	Construction	— Installation et présence du chantier — Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage) Installation des infrastructures temporaires et permanentes (fondation, construction des bâtiments et des voies d'accès) — Développement souterrain pour l'installation des structures liées au transport du minerai/stériles et des services souterrains	— Préoccupations quant aux risques de la santé humaine (poussière, qualité de l'eau souterraine, bruit, stress)

Tableau 6 Principaux changements potentiels sur les conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones (suite)

Composantes	Phase du projet	Source d'effet potentiel	Changement potentiel
Conditions sanitaires	Construction	<ul style="list-style-type: none"> — Transport et circulation — Achat de biens, services et matériaux — Main-d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> — Diminution du sentiment de sécurité des usagers de la route et augmentation des risques d'accidents — Difficulté d'intégration des travailleurs autochtones — Risque de tension entre les peuples autochtones et avec la population
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> — Exploitation de la mine souterraine — Gestion du minerai, des résidus et des stériles — Gestion et traitement des eaux — Gestion de matières dangereuses et des matières résiduelles (dangereuses et domestiques) — Présence d'infrastructures minières — Transport et circulation — Achat de biens, services et matériaux — Main-d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> — Préoccupations quant aux risques de la santé humaine (poussière, qualité de l'eau souterraine, bruit, stress) — Diminution du sentiment de sécurité des usagers de la route et augmentation des risques d'accidents — Difficulté d'intégration des travailleurs autochtones — Risque de tension entre les peuples autochtones et avec la population
	Fermeture	<ul style="list-style-type: none"> — Démantèlement des équipements et infrastructures — Ennoiement de la mine souterraine — Réhabilitation et restauration du site — Gestion de matières dangereuses et des matières résiduelles (dangereuses, domestiques et construction) 	<ul style="list-style-type: none"> — Préoccupations quant aux risques de la santé humaine (poussière, qualité de l'eau souterraine, bruit, stress) — Réutilisation et réappropriation du site de la mine (sentiment de réappropriation du territoire)

23 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Une estimation initiale des émissions nettes de GES associées au projet basée sur l'information disponible à l'étape de la description initiale du projet a été calculée en fonction de l'équation 1 de la section 3.1.2 de la version préliminaire du document sur l'évaluation stratégique des changements climatiques (ECCC, août 2019), dont la préparation du document en version finale est en cours. Cette estimation des émissions nettes de GES sera mise à jour, si requis, dans la description détaillée du projet et actualisée dans l'étude d'impact.

Les GES qui seront émis par le Projet sont :

- le dioxyde de carbone (CO₂);
- le méthane (CH₄);
- le protoxyde d'azote (N₂O).

Ces GES seront émis à toutes les phases du Projet (construction, exploitation, et fermeture). Pendant la construction et la fermeture, les principales émissions directes proviendront du défrichage et de la combustion mobile. La phase d'exploitation générera des émissions directes provenant de la combustion mobile et stationnaire, des émissions de procédés industriels, des émissions associées à l'évacuation, ainsi que d'émissions indirectes provenant de la consommation d'électricité acquise du réseau.

En fonction des informations disponibles à ce jour, les estimations des émissions de GES sont fondées sur la production maximale du projet en phase d'exploitation. La quantification pour chaque année de la durée de vie du projet et pour toutes les phases du projet (construction, exploitation et fermeture) se poursuivra et sera détaillée dans l'étude d'impact sur l'environnement et ce, conformément à la version de l'évaluation stratégique des changements climatiques qui sera en vigueur à ce moment. L'étude d'impact sur l'environnement inclura également un plan de mesures d'atténuation de même qu'un plan de suivi associé aux étapes de construction, d'exploitation et de fermeture.

Les estimations des émissions de GES sont présentées sur une base annuelle (tonnes d'éq. CO₂ par année) :

- Émissions directes : L'estimation est basée sur les informations disponibles dans l'étude de faisabilité (BBA, 2018), soit une consommation annuelle en carburant (diesel) estimée à 221 000 litres. Les émissions directes de GES sont ainsi estimées à 594 tCO₂Eq.
- Émissions indirectes : L'estimation est basée sur les informations disponibles dans l'étude de faisabilité (BBA, 2018 : coût en électricité annuel estimé à 7,03 M\$ (0,051\$/kWh)), soit une consommation annuelle en électricité de 138 GWh. Les émissions indirectes de GES sont ainsi estimées à 170 tCO₂Eq.
- Il n'est pas prévu de capter et de stocker de façon permanente le CO₂ sous forme d'injection dans un site stockage géologique dans un aquifère salin profond ou de récupération assistée d'hydrocarbures dans un gisement de pétrole épuisé.
- La réalisation du projet n'engendrera pas la réduction ni l'élimination d'émission de GES ailleurs au Canada.

Ainsi, à titre préliminaire, le Projet pourrait émettre environ 764 tCO₂Eq de GES sur une base annuelle en phase d'exploitation.

24 DÉCHETS ET ÉMISSIONS

Les sections ci-dessous décrivent les types de déchets et d'émissions dans l'air, l'eau et le sol qui sont susceptibles d'être produits pendant toute étape du Projet.

24-1 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles favorisera la mise en place de pratiques basées sur les 3RV, c'est-à-dire privilégier la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. Les matières résiduelles seront gérées conformément aux lois et règlements en vigueur. Un contrat-cadre sera conclu avec l'une des compagnies de gestion des matières résiduelles dans la région. Un plan de gestion sera établi dans une phase ultérieure du Projet.

Les principales matières résiduelles produites sont les suivantes :

- des résidus solides domestiques;
- des matières résiduelles sèches (matériaux de construction, bois, métal, emballages divers, etc.).

24-2 GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES

La gestion des déchets dangereux est réglementée et la disposition de ces produits se fera conformément aux lois et règlements en vigueur. Un contrat-cadre sera conclu avec l'une des compagnies de gestion des matières dangereuses résiduelles dans la région. Un plan de gestion sera établi dans une phase ultérieure du Projet.

Les principales matières dangereuses résiduelles produites sont les suivantes :

- les huiles usées provenant de la machinerie fixe et mobile;
- les graisses usées provenant de la machinerie fixe et mobile;
- les canettes d'aérosol;
- les filtres à huile;
- les solvants utilisés pour le nettoyage des pièces mécaniques;
- les contenants vides d'explosifs.

Les matières dangereuses résiduelles comprennent également toutes matières ou objet assimilés à une matière dangereuses.

24-3 ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

En phase de construction et d'exploitation, le Projet contribuera :

- à l'émission de poussières;
- aux émissions atmosphériques (principalement GES et SO₂) provenant de la machinerie et des équipements utilisés.

Un plan de gestion de la qualité de l'air et du contrôle des poussières sera établi dans une phase ultérieure du Projet.

24-4 REJETS LIQUIDES

Toutes les eaux usées minières seront réutilisées autant que possible dans les opérations.

Les eaux excédentaires seront acheminées vers les installations de traitement des eaux avant d'être rejetées à l'environnement par un effluent final. Le Projet comporte deux effluents finaux. Les volumes d'eau rejetée à l'environnement après traitement et contrôle ont été évalués à 73 918 m³/année pour l'effluent du secteur des infrastructures de surface et de 471 472 m³/année pour l'effluent de l'aire d'accumulation des résidus du concentrateur.

Le Projet comprendra aussi un rejet d'eau usée domestique (eau traitée).

24-5 GESTION DES SOLS CONTAMINÉS

Le transport routier, la circulation de la machinerie lourde, l'opération de machinerie, l'utilisation de sites de ravitaillement et l'entreposage temporaire ou la manutention des matières résiduelles et dangereuses représenteront des sources potentielles de déversements accidentels. Quoique principalement susceptible d'affecter la qualité des sols, un risque de contamination de l'eau via un ruissellement de surface vers les plans d'eau avoisinants, ou encore sous terre vers les eaux souterraines, demeure possible.

Des pratiques de travail appropriées et un plan des mesures d'urgences seront mises en place pour éviter les déversements accidentels et advenant un tel déversement, les sols contaminés seront récupérés et gérés de façon conforme à la réglementation en vigueur.

PARTIE F – RÉSUMÉ

Un résumé des renseignements exigés en vertu des articles 1 à 24 de l'annexe 1 du *Règlement sur les renseignements et la gestion des délais* (DORS/2019-283), en langage clair, en français et en anglais, est joint à la présente Description initiale de projet.

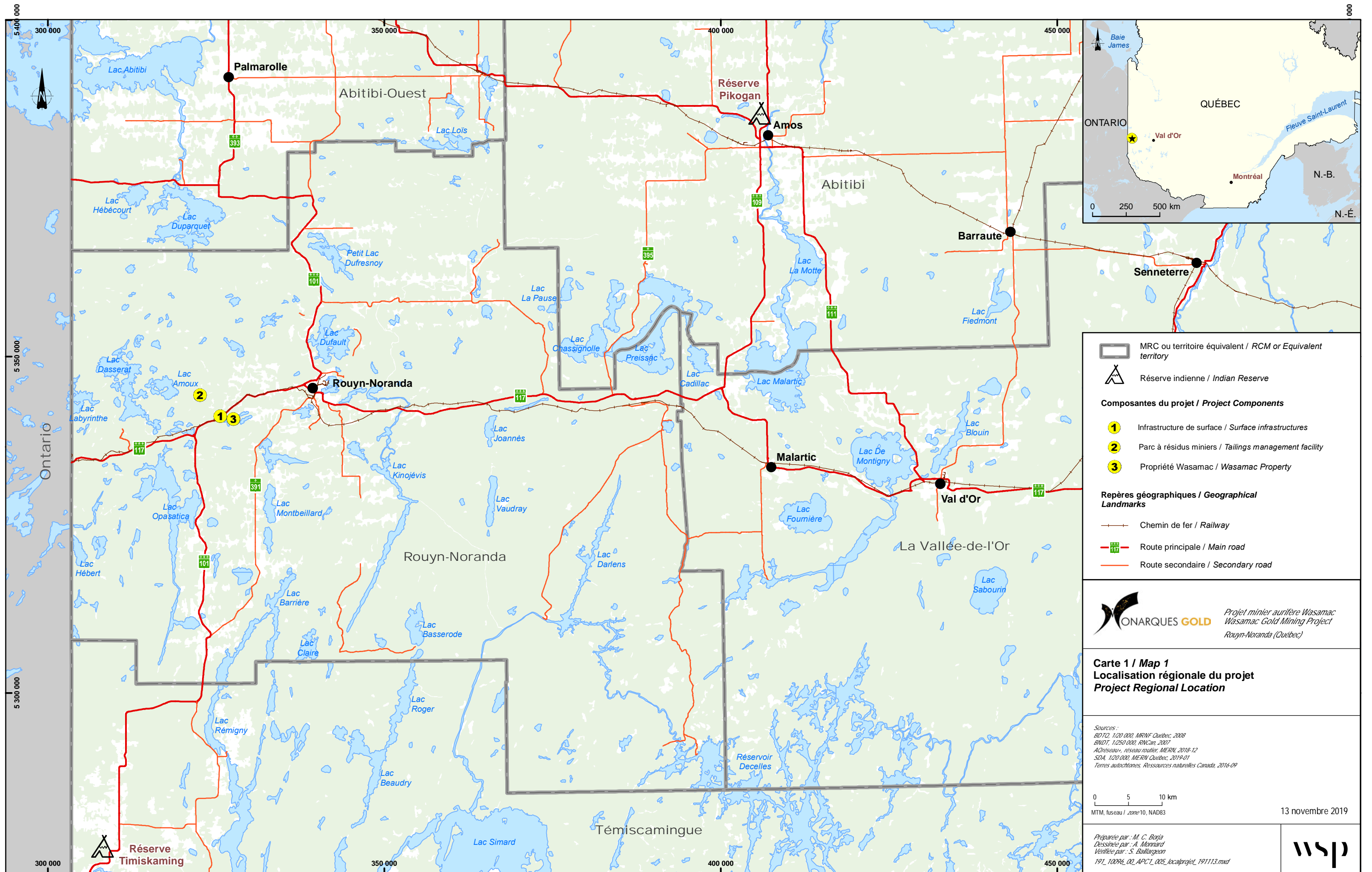
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BBA. 2018. *Monarques Gold Corporation – NI 43-101 Technical Report – Feasibility Study of the Wasamac Project, Rouyn-Noranda, Quebec, Canada*. Pagination multiple.
- ÉCORESSOURCES. 2014. *L'industrie faunique comme moteur économique régional, une étude ventilant par espèce et par région les retombées économiques engendrées par les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs québécois en 2012*. 42 p. et annexes.
- ENGLOBE CORP. 2019. *Projet d'exploitation de la mine d'or Wasamac, État de référence du milieu récepteur, février 2019*. Rapport préparé pour Corporation Aurifère Monarques, No. réf. :046-P-0016917-0-01-EN-R-0100-00. 62 p. et annexes.
- ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUES CANADA. 2019. *L'évaluation stratégique des changements climatiques*. Version préliminaire août 2019. 19 p. et annexes.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. 2016. *Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités (SIDAIT)*. Version 2.9.0. Base de données : http://sidait-atris.aadnc-aandc.gc.ca/atris_online/home-accueil.aspx?lang=fr
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2018. *Portrait économique des régions du Québec, Édition 2018*. Direction des politiques et de l'analyse économiques. 117 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2019. *Profils statistiques par région et MRC géographique*. Site Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/region_00.htm
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION. 2019. *Abitibi-Témiscamingue – Portrait régional*. Site Internet : <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/abiti-ti-temiscamingue/portrait-regional/>
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. 2012. *Directive 019 sur l'industrie minière*. ISBN : 978-2-550-64507-8 (PDF). 66 p. et annexes.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2019. Aires protégées. Carte interactive : http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/carte-interactive.htm
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. 2019. *Abitibi-Témiscamingue (région 08)*. Site Internet : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/regions-administratives/abiti-ti-temiscamingue/>
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2017. *Guide de préparation du plan de réaménagement et de restauration des sites miniers au Québec*. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Direction de la restauration des sites miniers, Gouvernement du Québec, ISBN : 978-2-550-77162-3 (PDF). Novembre 2017, 82 p.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2008. *La chasse sportive au Québec – Carte des zones 12 et 13*. En ligne : <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/pdf/Carre-Zone-12-13.pdf>
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2018. *Carte des UGAF*. Carte interactive : <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/cartes.asp>
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2012. *Plan d'affectation du territoire public : Abiti-Témiscamingue*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. 671 p.

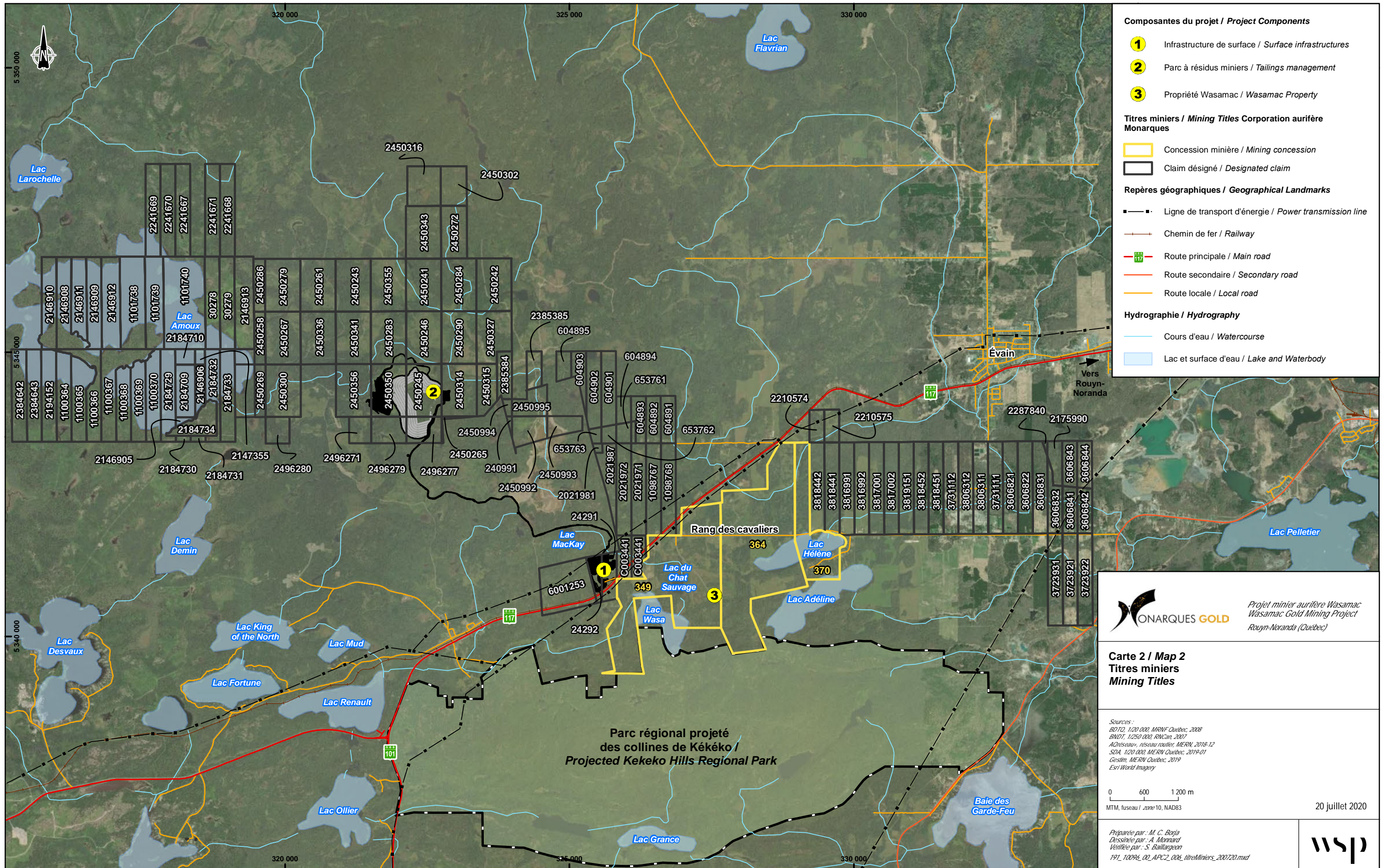
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2006. *Portrait territorial : Abitibi-Témiscamingue*. Direction générale de l’Abitibi-Témiscamingue. 80 p.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, 2019. Débits de circulation. Carte interactive : <http://transports.atlas.gouv.qc.ca/Infrastructures/InfrastructuresRoutier.asp>
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. 2018. Réseau ferroviaire québécois. En ligne : http://transports.atlas.gouv.qc.ca/PDF/Reseau_Ferroviaire_Qc_20180301.pdf
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. 2019. Classification des routes du Québec. Carte interactive : <http://transports.atlas.gouv.qc.ca/Infrastructures/InfrastructuresRoutier.asp>
- RICHELIEU HYDROGÉOLOGIE INC. 2012. *Projet d’exploitation d’une mine souterraine, Étude hydrogéologique sur l’impact du projet, Propriété Wasamac*. Rapport préparé pour Mines Richmont. 32 p. et annexes
- ROSCOE POSTLE ASSOCIATES INC. 2017. *Monarques Gold Corporation – NI 43-101 Technical Report on the Wasamac Project, Rouyn-Noranda, Quebec, Canada*. Pagination multiple.

CARTES





La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.
Boundaries and measurements shown on this document must not be used for engineering or land survey delineation. A land register analysis conducted by a land surveyor was not undertaken.



- Composantes du projet / Project Components**
- 1** Infrastructure de surface / Surface infrastructures
 - 2** Parc à résidus miniers / Tailings management
 - 3** Propriété Wasamac / Wasamac Property
- Titres miniers / Mining Titles Corporation aurifère Monarques**
- Concession minière / Mining concession
 - Claim désigné / Designated claim
- Repères géographiques / Geographical Landmarks**
- Ligne de transport d'énergie / Power transmission line
 - Chemin de fer / Railway
 - Route principale / Main road
 - Route secondaire / Secondary road
 - Route locale / Local road
- Hydrographie / Hydrography**
- Cours d'eau / Watercourse
 - Lac et surface d'eau / Lake and Waterbody

MONARQUES GOLD *Projet minier aurifère Wasamac
Wasamac Gold Mining Project
Rouyn-Noranda (Québec)*

**Carte 2 / Map 2
Titres miniers
Mining Titles**

Sources :
BDTO, 1:20 000, MRNF Québec, 2008
BNDT, 1:250 000, RNCin, 2007
AORéseau, réseau routier, MERN, 2018-12
SDA, 1:20 000, MERN Québec, 2019-01
Gestim, MERN Québec, 2019
Esri World Imagery

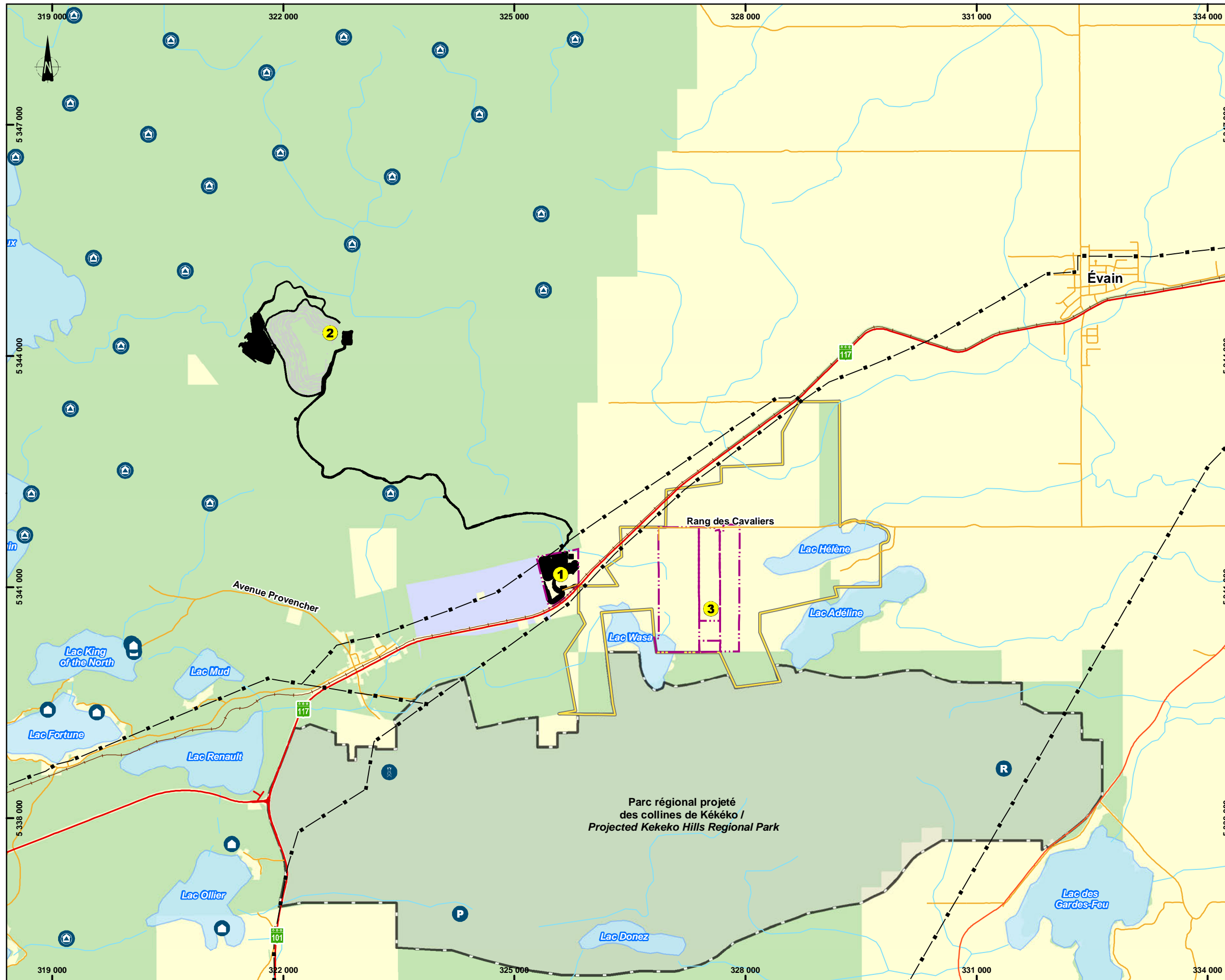
0 600 1200 m
MTM, fuseau / zone 10, NAD83

20 juillet 2020

*Préparée par : M. C. Borja
Dessinée par : A. Monnard
Vérifiée par : S. Baillargeon
191_10096_00_APC2_006_TitreMiniers_200720.mxd*



La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.
Boundaries and measurements shown on this document must not be used for engineering or land survey delineation. A land register analysis conducted by a land surveyor was not undertaken.



- Composantes du projet / Project Components**
- 1** Infrastructure de surface / Surface infrastructures
 - 2** Parc à résidus miniers / Tailings management facility
 - 3** Propriété Wasamac / Wasamac Property
- Tenure / Tenure**
- Limite concession minière / Mining concession limit
 - Limite de lots Monarques / Monarques lot limit
 - Publique / Public
 - Privé / Private
 - Multiple / Multiple
- Baux en terres publiques / Leases on public lands**
- R** Activités récréatives, sportives ou éducatives pour un usage communautaire sans but lucratif / Recreational, sports or educational activities for non-profit community use
 - A Abri sommaire en forêt / Forest shelter
 - P** Intérêts privés complémentaires ou accessoires à un usage principal / Complementary private interests or accessories for a main use
 - T Tour de télécommunication / Telecommunication tower
 - V Villégiature / Resort
- Repères géographiques / Geographical Landmarks**
- Ligne de transport d'énergie / Power transmission line
 - Chemin de fer / Railway
 - Route principale / Main road
 - Route secondaire / Secondary road
 - Route Locale / Local Road
- Hydrographie / Hydrography**
- Cours d'eau / Watercourse
 - Lac et surface d'eau / Lake and Waterbody

Projet minier aurifère Wasamac
Wasamac Gold Mining Project
Rouyn-Noranda (Québec)

**Carte 3 / Map 3
Tenure des terres
Land Tenure**

Sources :
 BDTO, 1:20 000, MRNF Québec, 2008
 BNDT, 1:250 000, RNCin, 2007
 ACRéseau, réseau routier, MERN, 2018-12
 SDA, 1:20 000, MERN Québec, 2019-01
 Tenure, FFP Québec, 2019-03
 Baux villégiature, MERN Québec, 2019

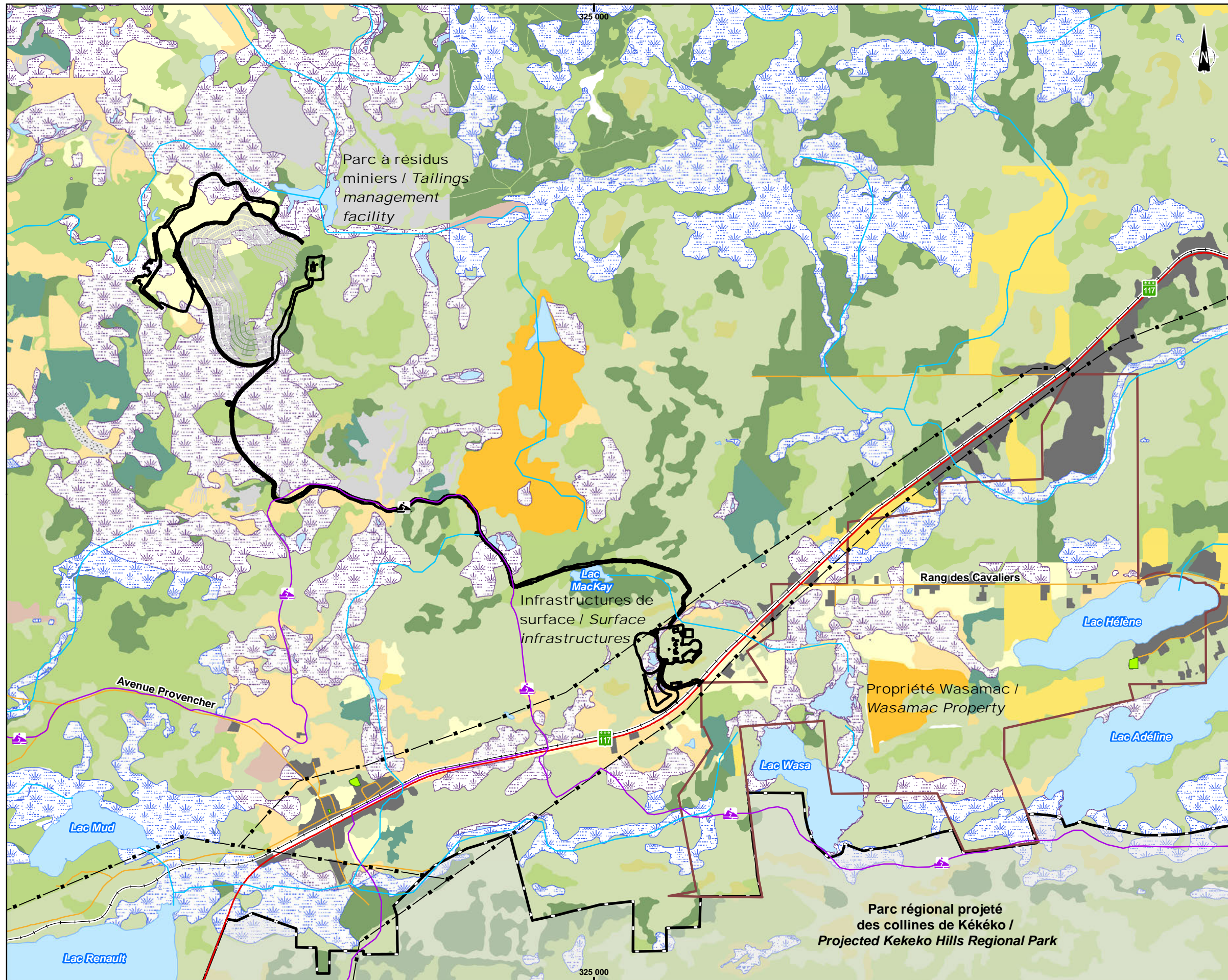
0 0,5 1 km
 MTM, fuseau / zone 10, NAD83

13 novembre 2019

Préparée par : M. C. Boja
 Dessinée par : A. Monnard
 Vérifiée par : S. Beilargeon
 191_10096_00_APC2_002_tenureTerres_191113.mxd



La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.
 Boundaries and measurements shown on this document must not be used for engineering or land survey delineation. A land register analysis conducted by a land surveyor was not undertaken.



- Milieux humides / Wetlands**
- Données existantes / Existing data
 - Confirmé par inventaire / Confirmed by inventory
- Milieux terrestres / Terrestrial areas**
- Peuplement feuillu / Deciduous stand
 - Peuplement mélangé / Mixed stand
 - Peuplement résineux / Coniferous stand
 - Dénué sec / Dry barren area
 - Peuplement en régénération / Regeneration stand
 - Friche / Wildland
 - Plantation / Plantation
 - Coupe / Cut
- Autres milieux / Other areas**
- Terre agricole / Agricultural land
 - Site minier restauré / Restored mining site
 - Gravière / Gravel pit
 - Anthropique / Anthropogenic
- Milieu humain / Human environment**
- Milieu bâti / Constructed area
 - Parc et espace vert / Park and green space
- Hydrographie / Hydrography**
- Cours d'eau / Watercourse
 - Lac et surface d'eau / Lake and Waterbody
- Repères géographiques / Geographical Landmarks**
- Ligne de transport d'énergie / Power transmission line
 - Chemin de fer / Railway
 - Route principale / Main road
 - Route secondaire / Secondary road
 - Route Locale / Local road
 - Sentier de motoneige / Snowmobile trail

ONARQUES GOLD *Projet minier aurifère Wasamac / Wasamac Gold Mining Project / Rouyn-Noranda (Québec)*


Carte 4 / Map 4
Principales composantes du milieu
Main Environment Components

Sources :
 BDTO, 1:20 000, MRNF Québec, 2008
 BNDT, 1:250 000, RNCin, 2007
 ACRéseau+, réseau routier, MERN Québec, 2018-12
 SDA, 1:20 000, MERN Québec, 2019-01
 Milieux humides, Canards Illimités, MELCC
 Milieux forestiers, MFFP Québec, 2019-05
 Milieux humides, inventaire Englobe, 2018
 Parcs et espaces verts, Ville de Rouyn-Noranda, 2014

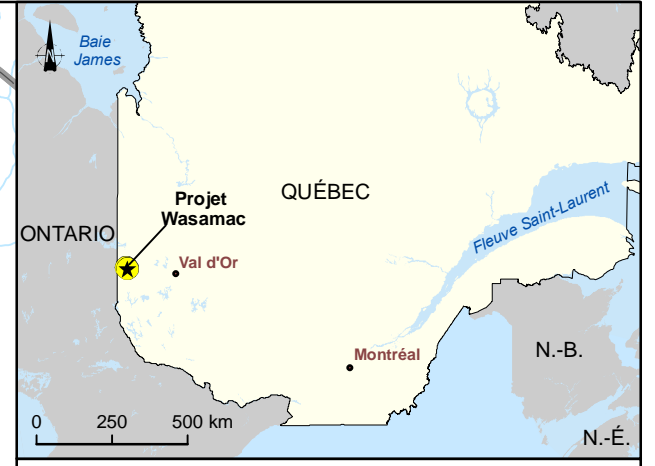
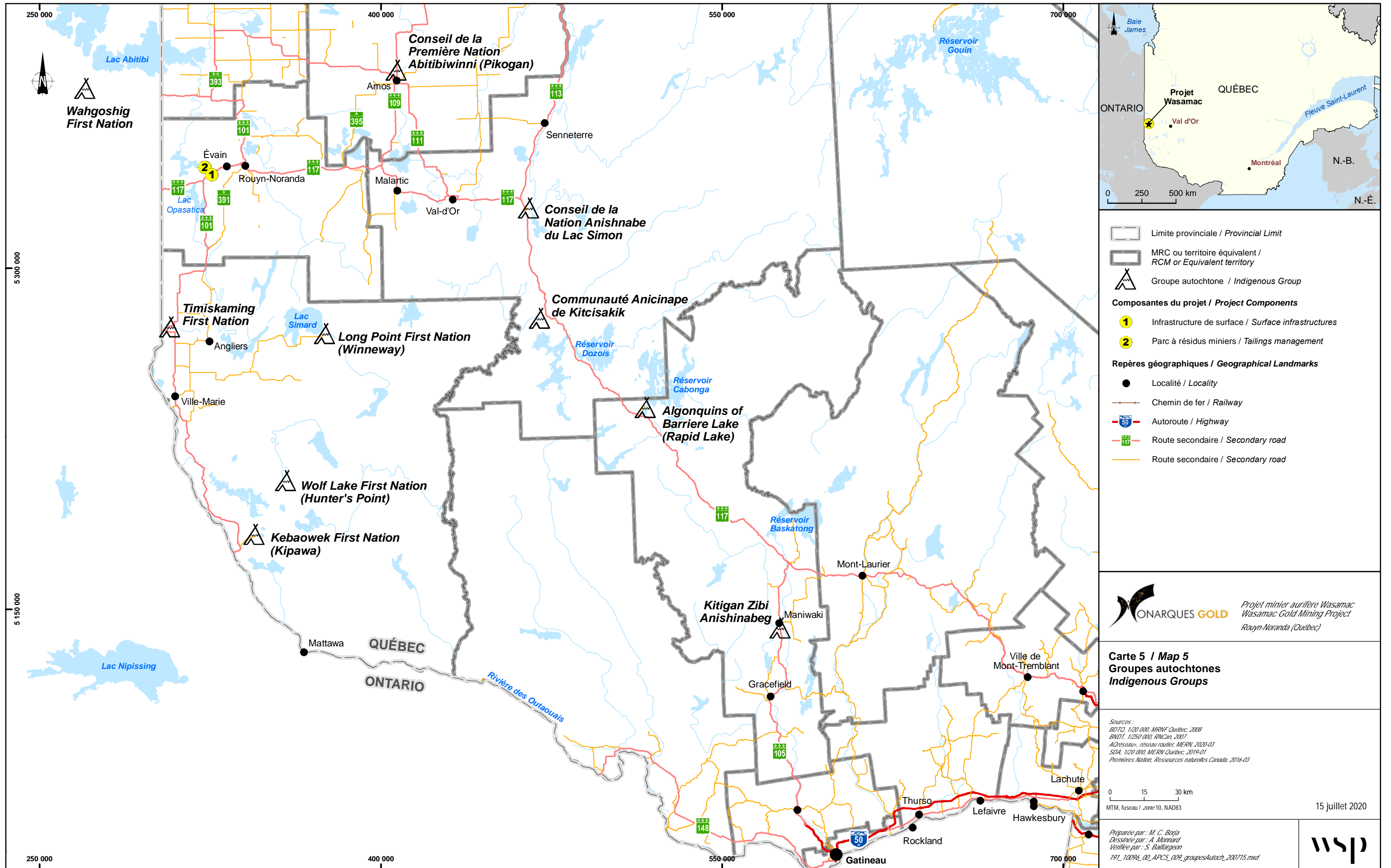
0 300 600 m
 MTM, fuseau / zone10, NAD83

13 novembre 2019

Préparée par : M. C. Borja
Dessinée par : A. Monnard
Vérifiée par : S. Beilargeon
 191_10096_02_APC_002_compMilieu_191113.mxd



La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.
 Boundaries and measurements shown on this document must not be used for engineering or land survey delineation. A land register analysis conducted by a land surveyor was not undertaken.



- Limite provinciale / Provincial Limit
 - MRC ou territoire équivalent / RCM or Equivalent territory
 - Groupe autochtone / Indigenous Group
- Composantes du projet / Project Components**
- Infrastructure de surface / Surface infrastructures
 - Parc à résidus miniers / Tailings management
- Repères géographiques / Geographical Landmarks**
- Localité / Locality
 - Chemin de fer / Railway
 - Autoroute / Highway
 - Route secondaire / Secondary road
 - Route secondaire / Secondary road

ONARQUES GOLD *Projet minier aurifère Wasamac
Wasamac Gold Mining Project
Rouyn-Noranda (Québec)*

**Carte 5 / Map 5
Groupes autochtones
Indigenous Groups**

Sources :
BDTO, 1:250 000, MRNF Québec, 2008
BNDT, 1:250 000, RNCin, 2007
AORéseau, réseau routier, MERN, 2020-03
SDA, 1:20 000, MERN Québec, 2019-01
Premières Nations, Ressources naturelles Canada, 2016-03

0 15 30 km
MTM, fuseau / zone 10, NAD83

15 juillet 2020

*Préparée par : M. C. Borja
Dessinée par : A. Monnard
Vérifiée par : S. Baillargeon
191_10096_00_APC5_002_groupesAutoch_200715.mxd*



La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.
Boundaries and measurements shown on this document must not be used for engineering or land survey delineation. A land register analysis conducted by a land surveyor was not undertaken.



A

**DOCUMENTS
ADMINISTRATIFS**

CORPORATION AURIFÈRE MONARQUES

Extraits des résolutions dûment adoptées par le conseil d'administration de Corporation Aurifère Monarques en date du 27 février 2018.

- « *Operations -Authorized Signatories* »

WHEREAS it is necessary, from time to time, for the Corporation to seek and obtain licenses, permits, authorizations and certificates (collectively, "Permits") from the Government of Canada, the Government of the Province of Québec, any city, any town or any other governmental agency or body or any other regulatory authority and the representatives thereof (collectively, the "Authorities" and individually, an "Authority");

WHEREAS it may be more practical, from time to time, that the efforts, moves or requests to obtain any such Permit, be under the responsibility of, or performed by the personnel assigned to the mine or other facility or property in respect of which said Permit is sought, or to the relevant divisional or regional office;

On motion duly made, seconded and passed,
BE IT RESOLVED:

THAT any one of the individuals holding the following positions, acting alone, namely:

- the President and Chief Executive Officer
- the Chief Financial Officer
- a Vice President
- the Corporate Secretary

be, and they are hereby, authorized and directed, for and on behalf of the Corporation:

-to designate and to revoke any such designation, from time to time and in writing,

Considérant qu'il est nécessaire, de temps à autre, pour la Société d'obtenir des licences, permis, autorisations et certificats (collectivement, les « Permis ») auprès du gouvernement du Canada, du gouvernement de la province de Québec, de toute ville, municipalité ou de leurs organismes, d'un organisme gouvernemental ou de toute autre autorité, agence ou organisme de réglementation, ainsi que leurs représentants (collectivement, les « Autorités » et individuellement, une « Autorité »);

Considérant qu'il peut s'avérer plus pratique que les requêtes et les démarches visant l'obtention de ces Permis soient effectuées par, ou sous la responsabilité du personnel affecté aux sites miniers, propriétés, bureaux régionaux ou divisionnaires, ou autres installations à l'égard desquels lesdits Permis sont requis;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **il est résolu :**

QUE chacune des personnes suivantes, agissant seule :

- le président et chef de la direction
- le chef de la direction financière
- un vice-président
- le secrétaire corporatif

soient, et ils sont par les présentes, autorisés et mandatés, pour et au nom de la Société:

-à désigner et à révoquer, de temps à autre et par écrit, les personnes habilitées à signer et à

the persons who are authorized to sign and execute, for, in the name and on behalf of the Corporation, any application, form, instrument and document to seek and obtain any such Permit, from any Authority, and to take any related measure, necessary or useful in order to obtain said Permit, to keep same Permit in good standing and to ensure the Corporation's continuous compliance therewith, from time to time; and

-to sign all such documents and do all such things as they may deem necessary, appropriate or useful, in their sole discretion, to give full force and effect to the present resolution.

exécuter, pour et au nom de la Société, tout document, demande, instrument ou formulaire aux fins d'obtenir tout permis auprès des Autorités, et à prendre toute autre mesure connexe qui peut être nécessaire ou utile, de temps à autre, pour obtenir ledit Permis, le maintenir en vigueur et s'assurer que la Société agisse continuellement en conformité avec celui-ci; et;

-à signer tout document et à poser tout autre geste qu'ils jugeront nécessaire, approprié ou utile, à leur entière discrétion, afin de donner plein effet à la présente résolution.

- »

* * * * *

Je, soussigné, Lucie Desjardins, Directrice, Services juridiques et Secrétaire corporative de Corporation Aurifère Monarques, certifie par les présentes que le texte qui précède est une copie véritable et conforme d'extraits des résolutions dûment adoptées par le conseil d'administration de Corporation Aurifère Monarques en date du 27 février 2018, et que lesdites résolutions sont toujours en vigueur à la date mentionnée ci-dessous et qu'elles n'ont pas été modifiées depuis leur adoption.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Saint-Sauveur, province de Québec ce 6^e jour du mois de novembre 2019.

CORPORATION AURIFÈRE MONARQUES

<Original signé par>

Lucie Desjardins
Directrice, Services juridiques et Secrétaire corporative



PROCURATION

Tel que le permet la résolution du conseil d'administration de Corporation Aurifère Monarques (ci-après la « Société ») datée du 27 février 2018, le soussigné autorise, pour et au nom de la Société :

QUE Marc-André Lavergne, Vice-président Opérations et Relations avec les communautés, soit par les présente autorisée à déposer auprès :

- du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN);
- du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC); ou
- de tout autre ministère ou organisme de réglementation provincial ou fédéral;

tous les documents, formulaires, demandes, bilans, rapports, plan de restauration ou autres documents demandés ou nécessaires permettant d'obtenir les permis, certificats d'autorisation et autorisations ou autre, requis ou demandés par ce ministère ou organisme;

QUE Marc-André Lavergne soit autorisée à signer, pour et au nom de la Société, tous les documents, formulaires, demandes, plans de restauration et/ou autres documents aux fins mentionnées ci-dessus et, généralement, à accomplir tout geste utile ou nécessaire à cette fin, et à représenter la Société auprès du ministère ou de l'organisme pour toutes les mines ou projets miniers au Québec de la Société et ses filiales.

Fait le 6 novembre 2019.

CORPORATION AURIFÈRE MONARQUES

Par :

<Original signé par>

Jean-Marc Lacoste
Président et Chef de la direction

A large, bold, red capital letter 'B' is positioned on the left side of the page. It is set against a light blue background that features a white diagonal stripe running from the bottom left towards the center.

COMPTES-RENDUS
DES RENCONTRES



29 Janvier 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Café-rencontre Projet Wasamac
tenu le 22 janvier 2018

Présenté à M. Jean-Marc Lacoste,
Président et chef de la direction



L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

ROUYN-NORANDA - MONTRÉAL - QUÉBEC

SAGUENAY - SHERBROOKE

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CAFÉ-RENCONTRE

- Présenter Corporation Aurifère Monarques à titre de nouveau propriétaire et voisin
- Recueillir les témoignages des participants en créant un climat favorable au dialogue dans un environnement non-confrontant
- Valider les mécanismes et moyens de communication à mettre en place pour les citoyens

MISE EN CONTEXTE

- Date de l'événement : lundi 22 janvier 2018
- Durée : de 18 h 10 à 20 h 30
- Lieu : Pub chez Gibb, Évain
- Nombre de participants : 40 personnes de 31 adresses différentes :

<u>Adresse</u>	<u>Nombre</u>
Boul. Rideau	1
Ch. Lac Hélène	12
Rang des Cavaliers	15
Rang St-Cyr	1
Rang Wasamac	2
Total	31

DÉROULEMENT

- Ouverture par Cédric Bourgeois, animateur TES
- Mot de bienvenue et présentation de Corporation Aurifère Monarques par Jean-Marc Lacoste, président et chef de la direction
- Présentation des objectifs du café-rencontre par l'animateur
- Période de questions et d'échanges
- Échanges sur les « bons coups » et « moins bons coups » de l'ancien propriétaire
- Choix des moyens de communication à privilégier

PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'ÉCHANGES

LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ET SUJETS ABORDÉS

- Statut de l'acquisition des actifs du Québec de Mines Richmond par Corporation Aurifère Monarques (achat ou fusion);
- Perspectives de développement du Projet Wasamac;
- Obligations envers le gouvernement;
- Cohabitation avec le futur parc régional des collines Kékéko;
- Enjeux avec la sous-traitance;
- Relation de confiance;
- Moyens de communication avec les nouveaux propriétaires;
- Comité de suivi Wasamac (historique et représentativité);

- Préservation des lacs avoisinants;
- Eau potable, nappe phréatique, puits;
- Campagnes de forage;
- Bruit (forages);
- Vibration (forages);
- Poussières;
- Circulation routière (sécurité et dégradation du chemin);
- Parc à résidus et haldes à stérile;
- Mesures d'atténuation à mettre en place.

LES « BONS COUPS » DE L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE

- Le bulletin de liaison / dépliant d'information distribué porte-à-porte;
- Quantité d'information disponible sur le site web;
- Volonté d'instaurer des mesures d'atténuation;
- Les personnes ressources (experts) invitées au Comité de suivi.

LES « MOINS BONS COUPS » DE L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE

- Les sous-traitants qui ne respectaient pas les engagements;
- Les nuisances sonores;
- L'impact sur le niveau d'eau des puits et du lac Hélène;
- Le manque d'information sur les travaux exécutés (ex. : campagnes de forages);
- Le manque de prise en compte des résultats antérieurs des consultations;
- La charge de diffuser l'information laissée aux bénévoles du Comité de suivi;
- La distorsion entre les propositions faites au Comité de suivi et les décisions prise ;
- Les moyens de se faire entendre comme citoyens (gestion des plaintes).

LES SUGGESTIONS ET LES IDÉES AVANCÉES

- Penser à des mesures d'atténuation efficaces, profiter du temps disponible avant le démarrage du projet pour anticiper leur mise en œuvre (ex. planter des arbres);
- Meilleure représentativité au sein du Comité de suivi (gens du voisinage);
- Circulation de camions lourds : accès direct sur la route 117;
- L'heure de convocation du café-rencontre (18h : trop tôt).

LES MOYENS DE COMMUNICATION SOUHAITÉS

- Les coordonnées d'une personne-ressource à rejoindre (numéro de tél., courriel, etc.);
- Un bulletin d'information (ou autre outil) publié fréquemment;
- Être informés en avance des travaux à venir et de leurs impacts prévus (bruit, vibration, etc.);
- Rencontre d'information récurrente au moins une fois par année (la prochaine devrait se tenir à la fin du printemps ou au début de l'automne);
- Rencontre d'information lorsque le projet sera plus avancé;

- Un forum de discussion en ligne pour les citoyens souhaitant s'exprimer et partager de l'information.



CAFÉ-RENCONTRE PROJET WASAMAC

COMPTE RENDU

24 octobre 2018

Compte rendu rédigé par



MISE EN GARDE

Le présent document contient la liste des questions et des commentaires formulés par les participants au café-rencontre du Projet Wasamac tenu le 24 octobre 2018, de 19 h à 20 h 30 à l'Hôtel Albert de Rouyn-Noranda. Le contenu ne reflète pas les points de vue des représentants de Corporation Aurifère Monarques (ci-après Corporation) et de Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert). Les questions et commentaires sont listés dans l'ordre chronologique qu'ils ont été exprimés. Les répétitions et similitudes sont donc volontaires. Les réponses fournies sont des résumés à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme les paroles textuelles (citations) de la direction de Corporation Aurifère Monarques ou des participants.

MISE EN CONTEXTE

- Date de l'événement : Mercredi 24 octobre 2018
- Durée : de 19 h 05 à 20 h 34
- Lieu : Hôtel Albert Rouyn-Noranda - salle La Grande Rivière
- Nombre de participants : 43 personnes

RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU CAFÉ-RENCONTRE

- Partager une mise à jour du Projet
- Discuter des actions de suivi réalisées
- Échanger sur les prochaines étapes

DÉROULEMENT PROPOSÉ

- Ouverture par Cédric Bourgeois, animateur de Transfert Environnement et Société
- Mot du président de Corporation Aurifère Monarques, M. Jean-Marc Lacoste
- Mise à jour du Projet Wasamac
- Mise à jour des relations communautaires et suivi des engagements
- Période d'échanges et de questions
- Prochaines étapes
- Période d'échanges et mot de la fin

Monsieur Bourgeois souhaite la bienvenue aux participants et demande aux participants, à mains levées, qui avait aussi participé au premier café-rencontre tenu en janvier dernier : environ 75 % des participants lèvent la main. M. Bourgeois demande aux gens s'ils sont d'accord avec le déroulement proposé.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 1.	
Une participante souligne qu'elle aimerait cette fois recevoir la liste de toutes les questions et les réponses de la soirée et pas simplement un compte rendu sommaire.	M. Bourgeois valide avec les représentants de la Corporation et précise que le commentaire a bien été pris en notes et qu'un compte rendu comprenant les questions et les réponses sera réalisé et rendu public.

MOT DU PRÉSIDENT

M. Jean-Marc Lacoste, président de Corporation Aurifère Monarques souhaite la bienvenue aux participants à ce deuxième café-rencontre de l'année et remercie les gens de s'être déplacés en si grand nombre. M. Lacoste trace les grandes étapes franchies pour la Corporation depuis l'acquisition des actifs de Mine Richmond et le travail réalisé au cours des derniers mois au niveau notamment des mécanismes de relations avec la communauté. Il souligne aussi le respect de l'engagement pris par son équipe auprès des citoyens lors du café de janvier dernier de ne pas effectuer de travaux majeurs ni de forages au cours de l'année. M. Lacoste fait aussi mention de l'étude de faisabilité qui sera rendue publique au début du mois de décembre et enfin de la situation économique de la Corporation, dont la fermeture prochaine de la Mine Beaufor. M. Lacoste présente ensuite les membres de l'équipe qui l'accompagne : M. Marc-André Lavergne, Vice-président opérations et Mme Sandra Pouliot, Directrice environnement et relations avec les communautés. Il enchaîne en mentionnant les éléments retenus du premier café-rencontre, soit :

- Nécessité de rebâtir les relations avec la communauté
- Travailler avec respect en associant la communauté
- Travailler à réduire les impacts au maximum

MISE À JOUR DU PROJET WASAMAC

M. Lavergne présente un bref rappel technique et géographique du Projet Wasamac en localisant le site par rapport aux diverses infrastructures (route 117, résidences, chemins, rangs, concessions et claims), puis effectue une mise à jour des différentes étapes franchies dont la vérification du potentiel d'usinage à forfait et la localisation stratégique pour les différentes options étudiées, la caractérisation réalisée sur le terrain et l'achat d'un terrain situé au nord de la route 117 afin de permettre le déplacement des infrastructures. M. Lavergne présente aussi la technologie « rail veyor » envisagée pour le transport de minerai et ses avantages.

M. Bourgeois précise aux participants que la présentation sera également rendue disponible aux participants, notamment sur le forum de discussion.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 2.	
Pouvez-vous me montrer il est où le gisement?	M. Lavergne situe le gisement sur la carte, au sud du rang des Cavaliers et à l'ouest du Lac Hélène.
Intervention 3.	
Le terrain au nord de la route 117 prévu pour la Halde, est-ce l'ancien terrain d'Aldermac?	M. Lavergne précise que ce n'est pas ce terrain.
Intervention 4.	
Est-ce le terrain situé derrière le rang Paquin?	M. Lavergne confirme que oui.
Intervention 5.	
Quand vous parlez qu'en août 2018 vous avez fait de la caractérisation environnementale, est-ce qu'elle est terminée?	Mme Pouliot précise qu'elle va aborder ce sujet plus tard dans sa présentation.
Intervention 6.	
Nous aimerions obtenir l'information de la caractérisation environnementale et les résultats.	Mme Pouliot mentionne que cette information sera rendue publique lorsque l'inventaire sera complété.
Intervention 7.	
Dans l'éventualité où les infrastructures sont au nord de la route 117, j'apporte un bémol sur le fait que vous dite que les gens ne circuleront pas sur le rang des Cavaliers.	M. Lavergne précise que l'entreprise sera en mesure de sensibiliser et responsabiliser ses employés et ses fournisseurs au fait de ne pas emprunter le rang des Cavaliers et de circuler par la route 117
Intervention 8.	
Où seront les équipements de ventilation? Ceux-ci génèrent du bruit et peuvent être dérangeant.	M. Lavergne mentionne qu'il s'agit de deux rampes jumelles côte à côte et que la ventilation y sera installée. Il est également trop tôt pour statuer sur la présence d'une monterie de ventilation sur la propriété.
Intervention 9.	
Par rapport au bruit, quels types de machineries seront utilisées?	M. Lavergne précise que le <i>rail veyor</i> va permettre de réduire la flotte du chargement du minerai et la Corporation va tenter d'électrifier au maximum sa flotte souterraine.
Intervention 10.	
Un participant demande le nombre de tonnes par jour?	M. Lavergne mentionne que le tonnage prévu est de 6000 tonnes par jour.
Intervention 11.	

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Un participant mentionne qu'en déplaçant le problème du Lac Hélène vers chez lui, c'est lui qui vivra avec le bruit du train et des autres activités.	Après quelques échanges sur le sujet, M. Bourgeois précise à l'attention du promoteur et des participants qu'effectivement ce n'est pas parce que le projet se déplace qu'il n'y a pas d'impact et que la Corporation devra travailler avec autant de rigueur à gérer et minimiser les impacts.

MISE À JOUR DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES

Mme Pouliot se présente et explique la gestion prévue des rejets miniers dits secs permettant entre autres une empreinte en surface plus faible et une meilleure stabilité du parc à résidus. Elle enchaîne sur le bilan des divers relations communautaires réalisées au cours de l'année et des mécanismes de communication établis dont l'implantation du forum de discussion Wasamac. Mme Pouliot demande l'avis des participants au sujet du Forum de discussion.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 12.	
Une participante mentionne avoir « décroché » lorsqu'elle a constaté la citation que « seules les questions pertinentes seraient acceptées ». Ça donne l'impression d'un <i>screening</i> (filtrage des commentaires).	Mme Pouliot précise l'objectif du forum et de l'importance d'y maintenir des échanges courtois. Elle propose de supprimer cette phrase et réitère que toutes les questions sont les bienvenues.

M. Bourgeois souligne le constat de la très faible utilisation du forum de discussion et demande aux participants leurs avis sur les enjeux liés à l'utilisation.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 13.	
Une participante souligne que le forum est facile d'accès, mais qu'il faut penser y aller pour voir s'il y a du nouveau et s'il y a une discussion qui démarre.	Mme Pouliot souligne qu'elle est ouverte à envisager d'autres outils complémentaires.
Intervention 14.	
Il est bien d'avoir des règles de publication, cela permet d'éviter les dérapages.	
Intervention 15.	
Une participante réitère qu'il est difficile de savoir s'il y a de la nouvelle information publiée sur le forum.	
Intervention 16.	

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Une participante propose de stimuler les échanges en publiant des informations sur des thématiques précises.	

Mme Pouliot précise qu'elle travaillera à apporter les améliorations suggérées au forum.

M. Bourgeois demande ensuite l'avis des participants sur le bulletin afin d'évaluer s'il est apprécié ou si d'autres éléments de communication pourraient être développés. De façon unanime, les gens soulignent que le bulletin (forme et contenu) est apprécié.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'ÉCHANGES

Intervention 17.	
Compte-tenu de l'acquisition d'un nouveau terrain : est-ce que vous allez ajouter des adresses additionnelles sur votre liste de personnes avec qui vous communiquez?	Mme Pouliot précise que la liste actuelle des voisins du projet contient 184 adresses. À la suite de nos études nous allons devoir revoir nos listes de contact avec la communauté.
Intervention 18.	
Après la présentation sur Mission Monarques, une participante se demande si cela veut dire que les gens de Monarques sont très sensibles aux lacs et aux grenouilles?	M. Lacoste précise qu'effectivement c'est une préoccupation aussi pour lui et son équipe.
Intervention 19.	
Une participante souligne son inquiétude concernant l'état actuel du Lac Hélène notamment au niveau des odeurs qui s'en dégagent et des déchets qui jonchent sur les berges.	Mme Pouliot précise que la Corporation est ouverte à évaluer son niveau de collaboration possible dans ce dossier et de coopérer avec l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) qui est au fait de cette problématique.
Intervention 20.	
Les résidus sèches dont vous parliez, peuvent-ils contaminer la nappe phréatique? Est-ce qu'il y a un danger pour nos puits?	Mme Pouliot explique qu'il s'agit de résidus inertes qui ressemblent à un sable. Non acidogène, donc stables dans l'environnement.

Mme Pouliot apporte une précision sur l'un des objectifs initiaux du café-rencontre au sujet de la consultation des citoyens en mentionnant que les formes que pourront prendre les consultations vont dépendre de la position de la Corporation par rapport au Projet. Elle mentionne que lors du prochain rendez-vous, la Corporation sera en mesure de présenter les prochaines étapes plus détaillées et de valider avec les citoyens et ce sur quoi ils souhaitent être consultés.

M. Bourgeois résume les trois options possibles actuellement pour la Corporation :

- 1) Si les études sont concluantes et que le financement nécessaire est trouvé, il y a possibilité de démarrer la procédure de l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE);

2) La Corporation pourrait réaliser des analyses et des études supplémentaires pour s'assurer de la viabilité économique et de la faisabilité technique du Projet;

3) L'étude de faisabilité économique pourrait conclure que le projet n'est pas viable à court terme.

M. Bourgeois précise que la forme et les mécanismes de consultation vont varier en fonction du scénario qui sera retenu.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 21.	
Au niveau du financement, êtes-vous optimiste?	M. Lacoste mentionne qu'effectivement le financement n'est pas facile actuellement et fait référence à la fermeture de la mine Beaufor. Il souligne que les prochains mois et prochaines années seront importantes.
Intervention 22.	
Même si tout est positif, il n'y a donc aucune production avant 4-5 ans?	M. Lacoste confirme. Mme Pouliot renchérit sur le fait que le Projet devrait obligatoirement passer par le processus d'évaluation fédéral et provincial et que cela signifie un processus de quatre années.
Intervention 23.	
Un participant mentionne qu'à deux reprises par le passé Mine Richmond a suscité des attentes avec ses « shows de boucane ». Ce dernier pose la question à savoir s'il s'agit de la même chose pour la Corporation avec le <i>rail veyor</i> et les camions sur le rang des Cavaliers. Il souligne que le niveau de confiance est faible.	M. Lacoste rappelle que toutes les démarches sont réalisées de bonne foi et que si le projet n'est pas réalisé dans une bonne ambiance avec la communauté, il ne se fera pas. Monarques souhaite être un bon citoyen corporatif.

L'animateur intervient en mentionnant que les participants ont raison de souligner que le niveau de confiance est faible. Il mentionne qu'il est difficile tant pour les citoyens que pour le promoteur de gérer l'incertitude et bâtir la confiance à la fois.

Intervention 24.	
Il est bon d'entendre que la Corporation a des préoccupations environnementales. Mais Mine Richmond aussi disait se préoccuper de l'environnement. Comme citoyen, je souhaite qu'on me présente un vrai projet et une solution véritable.	Mme Pouliot rappelle que si le processus d'évaluation est déclenché il y aura une étude de toutes les variantes du projet comme l'usine, le parc, etc. Elle précise qu'un promoteur qui veut demander un permis, doit démontrer qu'il a fait l'analyse et qu'il répond aux critères. Une optimisation du projet demeure possible et dans ce cas il y a un processus auquel les citoyens seront appelés à participer, à venir nommer leurs préoccupations et à trouver des solutions. Elle souligne qu'ils sont en amont du projet.

MOT DE LA FIN

M. Lacoste remercie les citoyens de leur présence et des échanges constructifs. M. Bourgeois demande aux citoyens si une salle comme ce soir convient et les participants sont en grande majorité très satisfaits de la salle.

Fin de la rencontre à 20h34.

ANNEXE 1

PRÉSENTATION CORPORATION AURIFÈRE MONARQUES



MONARQUES GOLD
Producteur aurifère émergent en Abitibi - Québec

2^e CAFÉ-RENCONTRE – PROJET WASAMAC
MERCREDI 24 OCTOBRE 2018


monarquesgold.com | 1.888.994.4465

Objectifs généraux de la rencontre

1. Partager une mise à jour du Projet
2. Discuter des actions de suivi réalisées
3. Échanger sur les prochaines étapes



Déroulement proposé

- Mise à jour du Projet Wasamac
- Mise à jour des relations communautaires et suivi des engagements
- Période d'échanges et de questions
- Pause
- Prochaines étapes
- Période d'échanges et synthèse des discussions
- Mot de la fin

TSX-V | MQR

3



- **Mot du président,
M. Jean-Marc Lacoste**
- **Présentation des représentants de
Corporation Aurifère Monarques**



TSX-V | MQR

4



Ce que nous avons retenu du 1^{er} café rencontre :

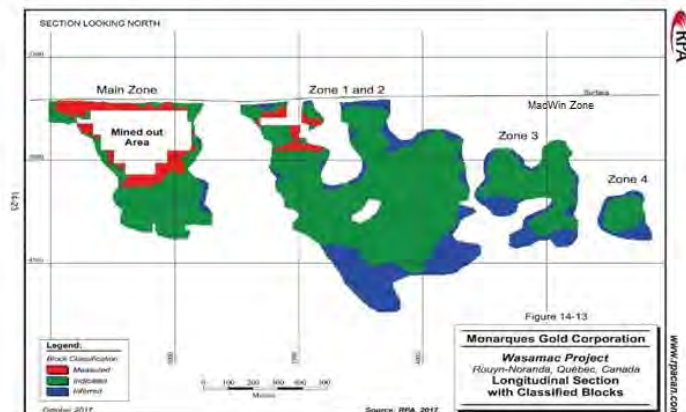
1. Nécessité de rebâtir les relations avec la communauté
2. Travailler avec respect en associant la communauté
3. Travailler à réduire les impacts au maximum

Wasamac – Bref Rappel

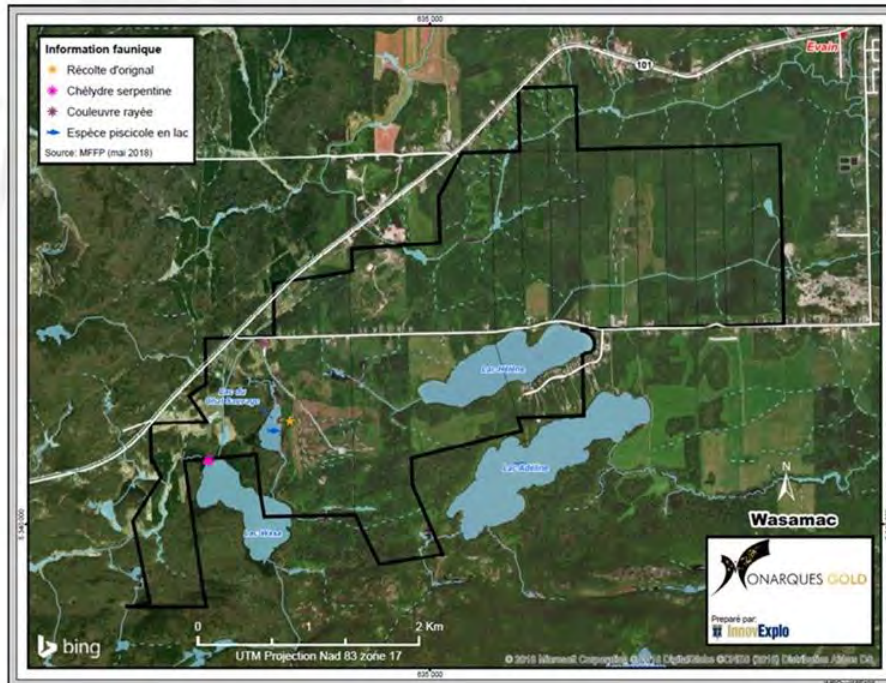
- **Projet aurifère avancé de classe mondiale**
- **Bénéficie d'infrastructures considérables.**
- **Production de 252 923 onces d'or de 1965 à 1971.**
- **Zone principale (Main Zone) ouverte vers l'est et en profondeur.**
- **Zones 2 et 3 également ouvertes en profondeur.**

Wasamac ¹ (au 25 octobre 2017)	Tonnes (Mt)	Teneur (g/t Au)	Orces
Ressources mesurées	3,99	2,52	323 300
Ressources indiquées	25,87	2,72	2 264 500
Total des ressources mesurées et indiquées	29,86	2,70	2 587 900
Ressources présumées	4,16	2,20	293 900

¹ Source: Technical Report on the Wasamac Project, Rouyn-Noranda, Québec, Canada, Tudorel Ciuculescu, M.Sc., P. Geo., October 25, 2017, Roscoe Postle Associates Inc.



Projet Wasamac – Localisation (concessions et claims)



TSX-V | MQR

7



Mise à jour - Projet Wasamac



Mars 2018 – Vérification du potentiel d'usage à forfait pour le projet



Mai 2018 - Début de l'étude de faisabilité économique pour le projet Wasamac par la firme BBA (concept de base)



Juin 2018 – Première caractérisation sur le terrain (relevés et échantillonnage)

Août 2018 - Achat d'un terrain au nord de la route 101/117



Permet le déplacement des infrastructures

TSX-V | MQR

8



Utilisation d'une technologie innovante : le Rail Veyor



TSX-V | MQR

13



Avantages majeurs du Rail Veyor

- Permet l'accès par une rampe qui va sortir près de la voie ferrée, au nord-ouest du gisement Wasamac;



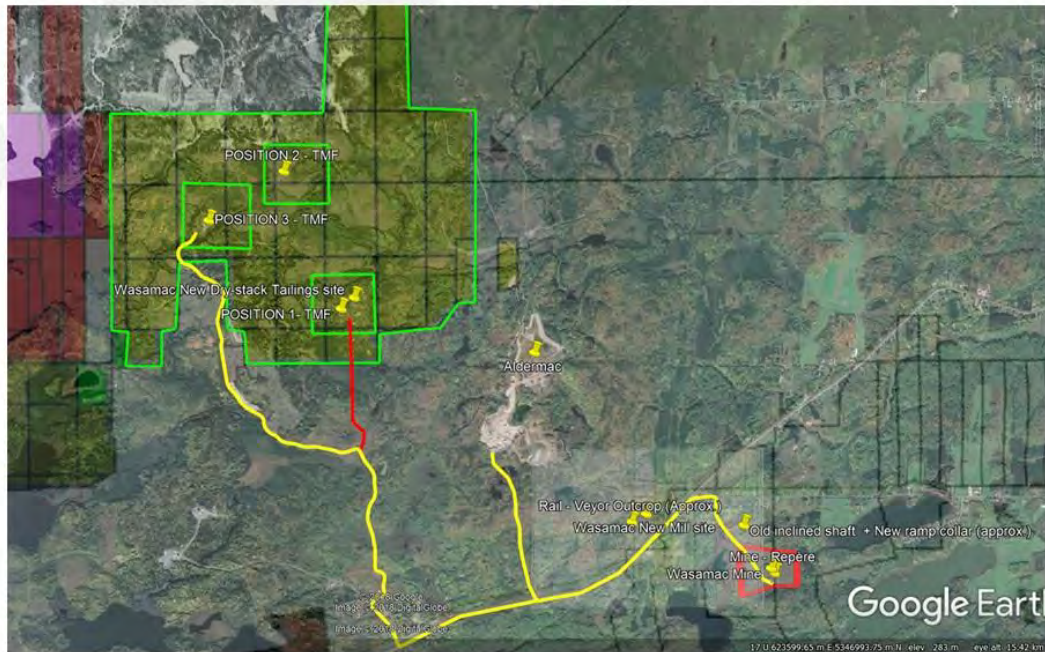
- Limite le transport par camion sur le rang des Cavaliers;
- Aucun chevalement nécessaire;
- Réduit le bruit et les émissions atmosphériques (poussières et gaz à effet de serre).

TSX-V | MQR

14



Gestion des rejets : résidus filtrés (85% solide≈secs)



TSX-V | MQR

15



Projet Wasamac – Avantages liés au parc à résidus

- Emplacement sur la propriété RM Nickel qui est éloignée des secteurs habités;
- La gestion en résidus filtrés réduit l’empreinte en surface du parc, et possède une meilleure stabilité;
- Résidus inerte, non-générateur acide.



TSX-V | MQR

16



Mise à jour des relations communautaires



Communications aux citoyens

- Avis aux citoyens – travaux d'échantillonnage et de caractérisation sur le terrain



Rencontres individuelles avec des voisins(es)

- Mesures d'atténuation et de correction – planification de la remise en état d'un terrain d'un citoyen



Forum Wasamac

- Forum de discussion dédié aux résidents(es)
- Suggestion des participants du café-citoyen
- Peu utilisé : vos suggestions?



Courriel dédié aux relations avec la communauté

- wasamac@monarquesgold.com

Mise à jour des relations communautaires (suite)



Bulletin Wasamac

- Deuxième édition prévue pour début 2019;
- Édition spéciale sur les résultats de l'étude de faisabilité économique de BBA.



Ajout conseillère en Développement durable au sein de l'équipe Monarques



Été – automne 2018 : rencontres avec les élus(es) et les Premières Nations;

(➡ débuté)

Engagement dans la communauté



Collaboration avec plusieurs organismes de la région, dont :

- L'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)
- L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ)
- Le Comité des utilisateurs des collines Kékéko
- La Filière des experts en environnement minier de MISA
- Le Comité consultatif Opasatica
- L'Association minière du Québec (AMQ)
- Contribution au Comité des loisirs d'Arntfield
- Contribution au comité Les amis du Kékéko

PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'ÉCHANGES



PAUSE – 10 MIN



TSX-V | MQR

21



Implication Mission Monarque – Jardin Kékéko



Création d'un jardin aux Ruchers des Kékéko à Arnfield

- 400 m² de plants floristiques, dont l'asclépiade pour favoriser les papillons monarques et autres insectes pollinisateurs !



TSX-V | MQR

22



Projet Wasamac – Prochaines étapes



Décembre : Publication de l'étude de faisabilité économique;



Début 2019 : Positionnement de Monarques

TSX-V | MQR

23



Facteurs décisionnels importants

- ✓ Résultats de la faisabilité économique;
- ✓ Obtenir du financement pour le projet;
- ✓ Révision de l'évaluation des impacts et des différentes études réalisées par le passé.

Options possibles pour la suite des choses :

- Début du processus d'évaluation et d'examen des impacts (Fédéral et provincial);
- Analyses supplémentaires;
- Attente de conditions plus favorables pour le projet.

TSX-V | MQR

24



Projet Wasamac – Prochaine rencontre



Café-rencontre hiver 2019 :

- ✓ Positionnement de Monarques pour le projet;
- ✓ Les prochaines étapes visées;
- ✓ Échange sur les étapes de consultation et sur la façon donc vous aimeriez être impliqués (ateliers, comité de suivi, etc...).

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!



Pour communiquer avec nous :

Sandra Pouliot

<données d'identification caviardées>

wasamac@monarquesgold.com



PÉRIODE D'ÉCHANGES ET MOT DE LA FIN

TSX-V | MQR

26





15 octobre 2019

COMPTE RENDU

3^e Café-rencontre Projet Wasamac
tenu le 3 octobre 2019

Présenté à M. Marc-André Lavergne
Vice-président Opérations et relations avec le milieu



L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

VAL-D'OR - MONTRÉAL - QUÉBEC

SAGUENAY - SHERBROOKE

MISE EN GARDE

Le présent document contient la liste des questions et des commentaires formulés par les participants au café-rencontre du Projet Wasamac tenu le 3 octobre 2019, de 18 h 30 à 21 h 00. Le contenu ne reflète pas nécessairement les points de vue des représentants de Corporation Aurifère Monarques et de ses consultants. Les questions et commentaires sont listés dans l'ordre chronologique qu'ils ont été exprimés. Les répétitions et similitudes sont donc volontaires. Les réponses fournies sont des résumés à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme les paroles textuelles (citations) de la direction de Corporation Aurifère Monarques.

MISE EN CONTEXTE

- Date de l'événement : Jeudi 3 octobre 2019
- Durée : de 18 h 30 à 21 h 00
- Lieu : Hôtel Albert Rouyn-Noranda - salle La Grande Rivière
- Nombre de participants : 29 personnes

MOT DE BIENVENUE

Monsieur Cédric Bourgeois, de Transfert Environnement et Société, se présente et souhaite la bienvenue à ce troisième café-rencontre. Il précise son rôle dans le cadre de la rencontre qui sera de faciliter les échanges et d'être un intermédiaire neutre entre les parties.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 1.	
Une participante demande s'il sera possible d'obtenir la présentation (PowerPoint) après la rencontre.	M. Bourgeois valide avec les représentants de la Corporation leur intention à ce sujet. Il est convenu que la présentation sera publiée dans le compte rendu qui sera rendu public et envoyé par courrier aux résidents.

M. Bourgeois cède ensuite la parole à M. Jean-Marc Lacoste qui souhaite à son tour la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Il présente ensuite les gens qui l'accompagnent :

- De Corporation Aurifère Monarques :
 - Mathieu Séguin, VP Développement corporatif
 - Marc-André Lavergne, VP Opérations et relations avec le milieu
 - Boubacar Camara, Directeur de projets – Environnement
- De la firme WSP :
 - René Fontaine, ing., Directeur Environnement, géotechnique et contrôle des matériaux
 - Sylvie Baillargeon, biologiste, Chargée de projet en environnement

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU CAFÉ-RENCONTRE

M. Bourgeois présente ensuite les objectifs de la rencontre :

1. Partager l'intention de la Corporation de débiter le processus d'évaluation environnementale du Projet Wasamac
2. Cadrer les enjeux du Projet Wasamac afin de les intégrer dans l'étude d'impact sur l'environnement
3. Discuter des modalités de participation des citoyens, dont la proposition d'un groupe de travail

DÉROULEMENT PROPOSÉ

M. Lacoste présente ensuite le déroulement proposé pour la rencontre et demande si le tout convient aux participants :

- Mise à jour sur l'entreprise et le Projet Wasamac
- Processus d'évaluation environnementale
- Consultation sur les enjeux du Projet
- Activité participative de validation des enjeux
- Pause
- Proposition de création d'un groupe de travail sur les conditions d'acceptabilité du Projet Wasamac
- Prochaines étapes
- Synthèse des échanges et mot de la fin

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 2.	
Une participante demande si le groupe de travail dont il est fait mention concerne la mise sur pied d'un comité de suivi?	M. Bourgeois précise que ce groupe de travail, contrairement à un comité de suivi, n'est pas lié à une obligation (Loi sur les mines), mais qu'il s'agit plutôt d'un groupe pour suivre l'évaluation environnementale. Il souligne qu'il participerait à ces rencontres pour aider les participants à s'exprimer et à trouver des façons de communiquer facilement avec le promoteur.

M. Bourgeois présente ensuite les valeurs de fonctionnement afin de s'assurer des échanges fructueux au cours de la rencontre et valide avec les participants s'ils sont d'accord :

- Faire preuve d'écoute et de respect
- Ne pas hésiter à demander en tout temps de clarifier un propos ou un terme
- Fermer son cellulaire

Mise à jour sur l'entreprise

M. Lacoste présente les faits saillants de la mise à jour sur l'entreprise :

- Fermeture de la mine Beaufor et de l'usine Camflo (fin juin) (travaux de maintenance)
- Acquisition du projet aurifère Fayolle (secteur Mont-Brun) à l'été 2019
- Programme de forage au diamant sur la propriété aurifère McKenzie Break (25 kilomètres au nord de Val-d'Or)
- Préparation de l'avis de projet pour le Projet Wasamac en collaboration avec l'équipe d'experts de la firme WSP
- Possibilité de sondages géotechniques et de définition cet hiver sur la propriété

M. Lacoste précise que si des travaux doivent être effectués sur la propriété et aux alentours, les résidents seront informés à l'avance de ceux-ci par une communication écrite.

Mise à jour sur le Projet Wasamac

M. Lavergne effectue une mise à jour le Projet Wasamac, dont les caractéristiques du projet (accès au gisement, remblayage en pâte et création d'emplois) et présente les principales infrastructures de surfaces qui seraient installées dans le secteur situé au nord de la route 117, ainsi que la volonté de la Corporation de se doter d'une flotte d'équipements électriques et automatisés afin, entre autres, d'optimiser son bilan environnemental. Il précise que la durée de vie de la mine serait de 11 ans.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 3.	
Un participant demande s'il est question d'une usine complète.	M. Lavergne précise que oui et précise la capacité journalière prévue à 6 000 tonnes par jour.
Intervention 4.	
Une participante soulève une préoccupation par rapport au risque de contamination des puits par le remblayage des galeries à l'aide de résidus miniers.	M. Lavergne précise que la roche du projet est non génératrice d'acide et qu'elle ne comporte pas de produit contaminant. Il précise que même si les risques sont très faibles, il y aura beaucoup d'études qui seront réalisées.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
	M. Bourgeois précise que l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) qui sera réalisée dans le cadre du processus réglementaire abordera ce genre de préoccupations.
Intervention 5.	
Un participant soulève qu'avec l'option de l'usine sur place la Corporation élimine le transport du minerai par train, mais que l'option d'usinage à forfait permettrait d'éviter l'aménagement d'un parc à résidus. Il demande si la Corporation a délaissé l'option de l'usinage à forfait.	M. Lavergne précise que la Corporation conserve l'option de l'usinage à forfait, mais que le projet dans sa forme actuelle comprend une usine de traitement sur place.
	M. Lacoste poursuit en indiquant que les démarches et les discussions avec d'autres usines n'ont pas permis de clore d'entente à ce jour, mais que l'option de l'usinage à forfait n'est pas écartée.
Intervention 6.	
Un participant se dit préoccupé par le bruit qui proviendrait du broyeur par rapport à la topographie du secteur avec la proximité d'une montagne (phénomène d'écho).	M. Lavergne mentionne avoir pris bonne note de cette particularité du secteur et que cela sera aussi abordé dans les études.
Intervention 7.	
Une participante se demande si la Corporation a songé à utiliser l'ancien parc à résidus (Aldermac) comme site pour son parc à résidus.	M. Lavergne précise que la Corporation a effectivement envisagé cette possibilité et que les études à venir aborderont cette option. Il précise toutefois qu'il s'agit d'un site considéré comme restauré.
Intervention 8.	
Un participant demande si des démarches devront être faites auprès d'Hydro-Québec considérant la flotte d'équipements électriques envisagée.	M. Lavergne précise que oui des approches seront réalisées auprès de la société d'état et que les équipementiers proposeront différents équipements notamment pour évaluer les coûts d'acquisition.

Intervention 9.	
Un participant se demande si le projet comprendra une autre rampe d'exploration et l'une pour descendre les équipements sous terre.	M. Lavergne précise qu'il n'y a pas d'autres rampes de prévues dans le projet et que les deux seules sont les rampes jumelles dont l'une servira au transport du minerai par le système rail-veyor et l'autre pour le transport des équipements et des travailleurs dont les sorties seront dans le secteur nord de la route 117.
Intervention 10.	
Un participant valide sa compréhension de la situation : donc il n'y aura pas de rampe dans le secteur du rang des Cavaliers.	M. Lavergne confirme que c'est effectivement le cas et qu'il n'y a pas d'autre rampe de planifiée.

M. Lavergne présente ensuite la vidéo 3D (modélisation) du Projet et situe sur la vidéo les principales installations et infrastructures du Projet.

Le vidéo est disponible via le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=sFdgNCjGWpw#action=share>

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 11.	
Un participant affirme que le projet présenté l'automne dernier (lors du café-rencontre) ne comprenait pas de concentrateur et que cela ne semble plus vrai.	M. Lavergne précise qu'aucune promesse n'avait été faite à ce sujet, mais qu'effectivement il souhaitait ne pas en prévoir dans le Projet. Toutefois, pour l'instant, les démarches n'ont pas permis d'en venir à une entente avec une usine.
Intervention 12.	
Une participante se dit inquiète de manquer d'eau et fait référence à l'exploitation de la mine dans les années 1940 où les résidents auraient manqué d'eau. Elle dit souhaiter pouvoir bénéficier d'une entente avant la mise en exploitation.	M. Lacoste concède que les préoccupations sont légitimes considérant qu'il s'agit d'un projet de grande envergure et souhaite que les études qui seront réalisées puissent apporter des réponses rassurantes aux citoyens. Il précise que la Corporation ne veut pas réaliser des actions qui empireraient la situation.
	M. Bourgeois précise que plusieurs enjeux soulevés par les voisins du Projet ont déjà été identifiés et que l'activité proposée dans le cadre de la rencontre abordera ceux-ci. Il rappelle également que ce genre d'enjeux seront abordés dans le cadre de l'étude d'impacts et, qu'enfin, si un risque est identifié ce sera au promoteur de

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
	trouver un terrain d'entente à la satisfaction des citoyens.

M. Bourgeois demande au représentant de la Corporation de devancer un peu la présentation pour préciser le calendrier et les étapes du processus d'évaluation environnementale. M. Bourgeois résume qu'il faut prévoir environ un an et demi pour réaliser le processus d'évaluation et que le processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a lieu par la suite.

Intervention 13.	
Une participante indique que sa maison serait voisine des installations et qu'elle sera mise en vente. Elle souhaite savoir si elle perdra de la valeur et s'il est possible que la Corporation en fasse l'acquisition	<p>M. Lavergne souligne que la Corporation est encore loin de ce processus et qu'elle n'est pas encore rendue à cette étape.</p> <p>M. Bourgeois poursuit en précisant que les impacts du Projet ne sont pas connus et souligne que dans d'autres projets il a été possible, par exemple, de mettre sur pied un programme de maintien de valeur des maisons.</p>
Intervention 14.	
Un participant souligne qu'il réside à 700 mètres du site projeté et qu'il est fâché et déçu que le projet soit si près de sa maison. Il mentionne avoir exprimé son mécontentement l'an dernier et se dit fâché d'avoir l'impression de ne pas avoir été entendu et que le projet et qu'il semble n'avoir rien à dire dans le projet. Le participant exprime son désaccord sur tous les aspects du projet actuel (proximité des infrastructures, présence du train, bruit, résidence construite sur du roc, augmentation de la circulation sur la route 117).	M. Bourgeois souligne au participant qu'il entend bien sa préoccupation et qu'elle est normale. Il fait le constat avec le participant qu'il y a effectivement un problème et que les représentants de la Corporation ont également bien entendu son message. Il souligne au participant qu'il a raison : ce qui minimise les impacts d'un côté peut faire augmenter celles vécues par d'autres. M. Bourgeois souligne qu'une proposition faite ce soir de la création d'un groupe de travail qui sera l'un des mécanismes pour adresser ces situations et qu'il appartient au promoteur de trouver des façons de s'entendre avec les citoyens.
Intervention 15.	
Un participant demande si la machinerie sur le Parc à résidus sera aussi électrique.	M. Lavergne précise que non.

Intervention 16.	
Un participant mentionne son inquiétude face au bruit et l'écho considérant la topographie de l'endroit (présence d'une montagne).	
Intervention 17.	
M. Bourgeois demande au promoteur si l'impact sonore de la machinerie sur le parc à résidus (les bouteurs) sera aussi évalué (dans l'étude d'impact).	M. Lavergne précise que oui, cet élément est aussi considéré.
Intervention 18.	
Un participant manifeste sa crainte par rapport au bruit que pourrait générer le concasseur.	M. Bourgeois résume à l'intention du promoteur et des participants que de façon générale, le bruit constitue une préoccupation majeure.
Intervention 19.	
Un participant demande si les résidus sont transportés jusqu'au parc par camion sur une distance de 7 km. Si tel est le cas, pourquoi ne pas avoir envisagé une conduite souterraine?	M. Lavergne précise que le matériel (les résidus) est transporté par un système de convoyeur.
Intervention 20.	
Une participante s'interroge sur la provenance de l'eau pour le traitement.	M. Lavergne explique brièvement la gestion de l'eau incluant la provenance et les méthodes de réutilisation et de recirculation.

PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

M. Lavergne aborde ensuite le processus d'évaluation environnementale en rappelant que lors de la dernière rencontre avec les voisins du Projet, la Corporation avait trois options possibles :

1. Débuter le processus d'évaluation et d'examen des impacts (Fédéral et Provincial);
2. Procéder à des analyses supplémentaires;
3. Attendre des conditions plus favorables pour le projet.

M. Lavergne précise que c'est la troisième option qui avait été privilégiée à l'époque et précise l'intention de la Corporation de déposer l'avis de projet cet automne (2019), ce qui déclenchera le processus d'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, incluant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Il cède ensuite la parole à Mme Sylvie Baillargeon, chargée de projets en environnement chez WSP, qui présente aux participants les différentes étapes des processus d'évaluation environnementale aux niveaux provincial et fédéral.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 21.	
Une participante s'interroge sur la durée de la période de consultation de 12 à 15 mois (réalisation de l'étude d'impact) indiquée et si cela est aussi long dans les faits.	Mme Baillargeon précise que oui, c'est une durée normale pour réussir entre autres à quantifier tous les impacts.
Intervention 22.	
Un participant demande si cela signifie que les voisins seront invités à d'autres rencontres.	M. Lavergne confirme que d'autres rencontres seront organisées.
Intervention 23.	
Une participante demande si c'est rare qu'un projet soit refusé (par le ministre).	M. Bourgeois précise que, concrètement, après la recommandation du ministre, il arrive que le Conseil des ministres (donc le gouvernement) ne prenne pas position et dans ce cas, le projet n'avance pas.
Intervention 24.	
Une participante mentionne son inquiétude par rapport à la qualité et la préservation des lacs. Elle déplore l'état actuel des lacs dans le secteur.	M. Lavergne précise que cet enjeu sera pris en considération dans l'étude d'impact.
	M. Bourgeois précise que tous les éléments doivent être considérés afin de ne pas augmenter l'impact notamment sur les lacs.

Mme Baillargeon précise qu'à la suite des processus d'évaluation environnementale, si le projet est autorisé, vient ensuite le processus de demandes d'autorisation et de permis (provincial et fédéral) qui peut s'échelonner sur une période d'un an.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 25.	
Une participante se demande par rapport à la séance d'information prévue dans le cadre du processus du BAPE, de quelle façon il sera possible pour les citoyens de s'informer.	M. Lavergne propose de diffuser entre autres l'information dans la prochaine édition du Bulletin qui est publié deux fois par année, dont l'avis public.
	M. Bourgeois précise qu'il y a une obligation pour le promoteur de diffuser l'avis public et de le rendre accessible à la population via différents mécanismes.

Mécanismes d'échanges et de communication

M. Lavergne résume les mécanismes de communication et de relations avec la communauté mis en place depuis près de deux ans. Il présente ensuite les rencontres prévues avec les parties prenantes concernées avant le dépôt de l'avis de projet.

M. Bourgeois questionne les participants s'ils considèrent que d'autres groupes devraient être rencontrés en amont du dépôt de l'avis de projet? Certaines propositions, dont les propriétaires et les médias, sont soumises.

M. Lavergne précise par rapport aux Premières Nations, que la Corporation est déjà en communication avec la communauté algonquine de Pikogan.

ACTIVITÉ PARTICIPATIVE - CONSULTATION SUR LES ENJEUX

M. Lavergne mentionne ce que les représentants de la Corporation ont retenu de leur deux premiers cafés rencontre :

1. La confiance mutuelle est importante
2. L'importance de travailler avec plus de rigueur à gérer et minimiser les impacts
3. La volonté des citoyens d'être impliqués à toutes les étapes du Projet

M. Bourgeois explique ensuite les objectifs et le déroulement de l'atelier proposé visant à valider les enjeux identifiés par le passé, à identifier de nouveaux enjeux pressentis et à les prioriser. Il explique qu'après avoir nommé les enjeux identifiés, les participants viendront inscrire les nouveaux enjeux pressentis (certains ont été identifiés par l'animateur au cours de la soirée) sur la carte grand format installée au mur (voir photos de l'atelier à l'Annexe I). Ensuite, les participants sont invités à prioriser les enjeux à l'aide de collants de couleurs selon l'importance que chacun y accorde :

- Rouge: plus important
- Jaune : moyennement important
- Vert: moins important

Les enjeux identifiés à ce jour

M. Bourgeois dresse la liste des enjeux déjà identifiés et les appose individuellement sur la carte :

- Préservation des lacs
- Nappe phréatique
- Puits
- Circulation
- Bruit
- Vibrations
- Poussières
- Cohabitation collines Kékéko
- Parc à résidus
- Halde à stériles

- Installations de surface

Les enjeux et préoccupations identifiés au cours de la soirée¹

- Intégration au paysage (des installations)
- Valeur des résidences - Vente - Valeur-équité
- Équité et transparence du promoteur
- Tassement de sol
- Conflit d'usage
- Poussières (facteur vent)
- Utilisation de l'ancien parc à résidus
- Bruit - Écho (effet de la montage)
- Premier voisin (proximité des installations)
- Conflit entre résidents
- Stress vécu par les humains avoisinants
- Engagements du promoteur
- Circulation voie ferrée
- Développement des autres zones aurifères
- Variation dans le design du projet
- Faune / Flore dont les oiseaux et les tortues
- La sécurité
- Pollution lumineuse (engendrée par l'éclairage des installations en bordure de la route)
- Circulation automobile route 117 et rang (des Cavaliers)
- Qualité de l'eau

SYNTHÈSE DE L'ATELIER

M. Bourgeois lit chacun des enjeux inscrits afin de les valider et de les préciser avec les participants. Il termine en soulignant que les enjeux sont sans équivoque tous importants aux yeux des participants selon la priorisation effectuée (voir le résultat de la priorisation des enjeux par les participants sur les photos à l'Annexe I).

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 26.	
Des participants souhaitent voir le gisement.	M. Lavergne propose de visionner une vidéo montrant le gisement.

¹ Libellés authentiques aux inscriptions des participants. Certaines précisions ajoutées entre parenthèses.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 27.	
Une participante demande s'il existe des recours légaux pour les voisins.	M. Bourgeois précise que la Loi permet des recours et souligne, entre autres, les modalités prévues à l'article 976 du Code civil du Québec pour toutes les clauses concernant le voisinage.
Intervention 28.	
Un participant revient sur les rampes jumelles et demande si tout le transport va s'effectuer par celles-ci incluant les travailleurs.	M. Lavergne précise que oui et qu'il y aura donc peu de circulation dans le secteur. Il précise que tout le minerai et le stérile seront acheminés par le rail-veyor.
Intervention 29.	
Un participant demande à combien de distance (profondeur) de la surface est situé le gisement et l'épaisseur du roc.	M. Lavergne précise avoir bien noté les questions et que les réponses seront fournies au compte rendu.

PROPOSITION DE CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

M. Bourgeois aborde le dernier sujet de la soirée, soit la proposition de création d'un groupe de travail afin de suivre l'évolution du projet et de l'étude d'impact. Il précise qu'il n'y a pas de date précise de fixée pour la création.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 30.	
Une participante demande le nombre de participants à ce groupe.	M. Bourgeois précise qu'environ 10 personnes est un nombre idéal.
Intervention 31.	
Une participante souligne que cela semble être une grosse responsabilité pour le groupe.	M. Bourgeois précise que la démarche ne vise pas à susciter l'unanimité sociale et qu'il faut donner la chance au processus et respecter les gens qui souhaiteraient participer.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 32.	
Un participant souligne le danger que ça se développe en silo.	M. Bourgeois mentionne qu'effectivement il y a un risque réel que les gens (la population et les voisins) ne parviennent pas à suivre l'évolution du projet. Il souligne que le promoteur pourra travailler avec le groupe de travail pour trouver des moyens efficaces et performants de dialogue avec la population.
Intervention 33.	
Une participante propose que cinq citoyens soient les représentants du secteur et demande si les rencontres seront animées par une personne professionnelle pour alimenter les discussions.	M. Bourgeois précise que cela va de soi pour l'encadrement. Il propose une prochaine rencontre ouverte à tous dont le sujet principal serait les paramètres du groupe de travail.

PROCHAINES ÉTAPES

M. Lavergne précise les prochaines étapes à venir :

- Octobre à novembre :
 - Suite des rencontres avec les parties prenantes dans le cadre de la démarche de pré-consultation
 - Consultation des communautés autochtones
- Automne 2019: Dépôt de l'avis de projet et début du processus d'évaluation environnementale
- Rencontre de création du Groupe de travail (date à convenir)

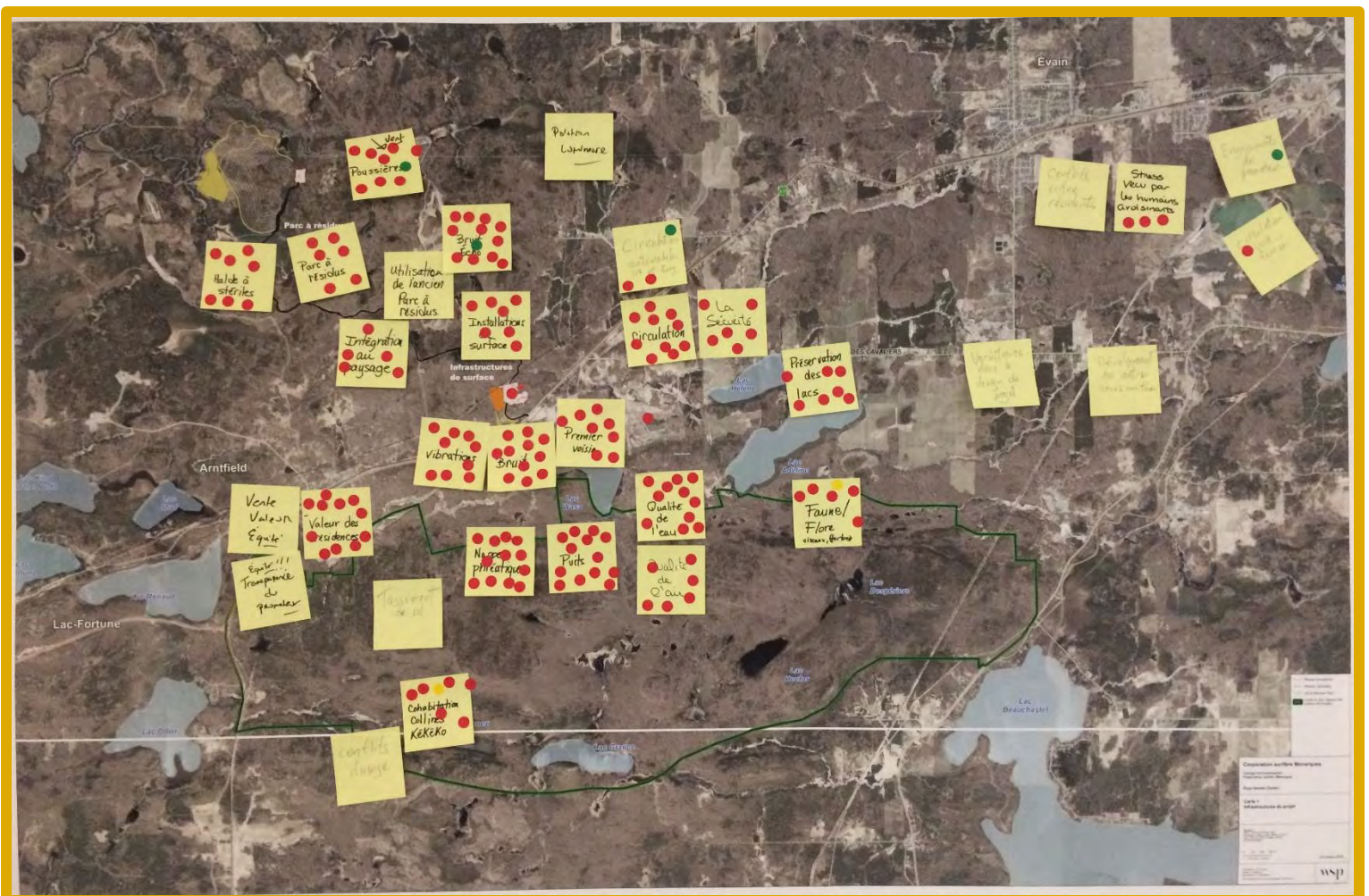
MOT DE LA FIN

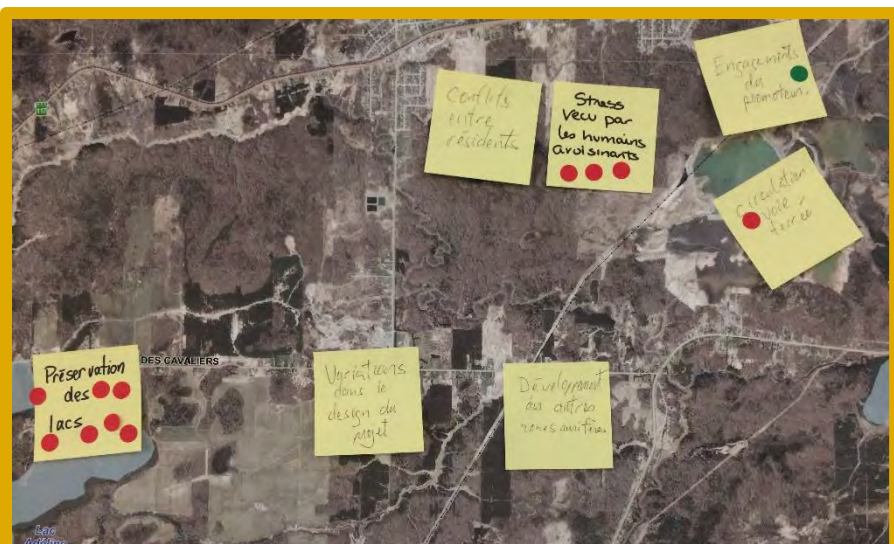
M. Lacoste remercie les participants de leur collaboration et souligne qu'il constate à quel point ce projet tient à cœur. Il dit souhaité une aussi bonne participation lors du prochain café-rencontre.

Fin de la rencontre à 21 h.

ANNEXE I

Atelier participatif - Consultation sur les enjeux





ANNEXE II

Présentation du café-rencontre



1

Mot de bienvenue

➤ **Présentation des représentants de Corporation Aurifère Monarques**

- Jean-Marc Lacoste, Président et chef de la direction
- Mathieu Séguin, VP Développement corporatif
- Marc-André Lavergne, VP Opérations et relations avec le milieu
- Boubacar Camara, Directeur de projets – Environnement

➤ **Firme WSP**

- René Fontaine, ing., Directeur Environnement, géotechnique et contrôle des matériaux
- Sylvie Baillargeon, biologiste, Chargée de projet en environnement



2

Objectifs généraux de la rencontre

1. Partager l'intention de la Corporation de débiter le processus d'évaluation environnementale du Projet Wasamac
2. Cadrer les enjeux du Projet Wasamac afin de les intégrer dans l'étude d'impact sur l'environnement
3. Discuter des modalités de participation des citoyens dont la proposition d'un groupe de travail



3

Déroulement proposé

- Mise à jour sur l'entreprise et le Projet Wasamac
- Processus d'évaluation environnementale
- Consultation sur les enjeux du Projet
- Activité participative de validation des enjeux
- Pause
- Proposition de création d'un groupe de travail sur les conditions d'acceptabilité du Projet Wasamac
- Prochaines étapes
- Synthèse des échanges et mot de la fin



4

Valeurs de fonctionnement

Pour s'assurer des échanges fructueux ce soir :

- ✓ Faire preuve d'écoute et de respect
- ✓ Ne pas hésiter à demander en tout temps de clarifier un propos ou un terme
- ✓ Fermer son cellulaire



5

MISE À JOUR SUR L'ENTREPRISE ET LE PROJET WASAMAC



6

Mise à jour sur l'entreprise et le Projet Wasamac

- Fermeture de la mine Beaufor et de l'usine Camflo (fin juin) (travaux de maintenance)
- Acquisition du projet aurifère Fayolle (secteur Mont-Brun) à l'été 2019
- Programme de forage au diamant sur la propriété aurifère McKenzie Break (25 kilomètres au nord de Val-d'Or)
- Préparation de l'avis de projet pour le Projet Wasamac en collaboration avec l'équipe d'experts de la firme WSP
- Possibilité de sondages géotechniques et de définition cet hiver sur la propriété

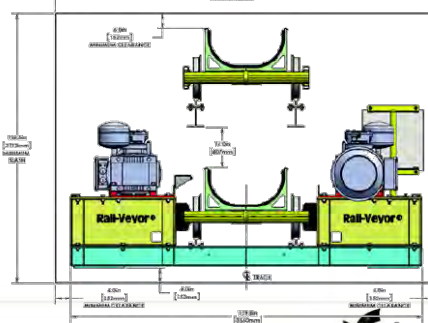


7

Description du Projet

Caractéristiques du projet

- Accès au gisement à l'aide de rampes jumelles et du système de transport Rail-Veyor®:
- Remblayage en pâte (résidus miniers + ciment): utilisé pour remplir les chantiers souterrains et assurer une stabilité à long terme
 - usine de remblai en pâte localisée sous terre
 - évite l'empilement d'environ 1,6 Mt de stériles
- Création d'emplois:
 - Construction : 420 employés
 - Opérations : 300 employés



8

Description du Projet (suite)

Infrastructures de surface proposées (secteur au nord de la route 117)

- Portail rampe d'accès
- Haldes à stériles et à mort-terrain
- Salle de contrôle et garage d'entretien du RailVeyor®
- Usine de traitement du minerai composé
- Infrastructures de soutien (poste électrique, télécommunication, station de pompage, chauffage, ventilation, etc.)
- Parc à résidus miniers



9

Description du Projet (suite)

Équipement électrique et automatisation

- Monarques souhaite se doter d'une flotte d'équipements presque entièrement composée machines électriques
- Le système Rail-Veyor® est un système automatisé à commande électrique
- L'application de l'électricité et l'automatisation donne au projet un grand avantage en termes de coût d'exploitation, en plus d'optimiser son bilan environnemental (réduction des émissions atmosphériques).



10

Description du Projet (suite)

Aperçu 3D des futures installations proposées



<https://www.youtube.com/watch?v=sFdgNCjGWpw#action=share>



11

PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



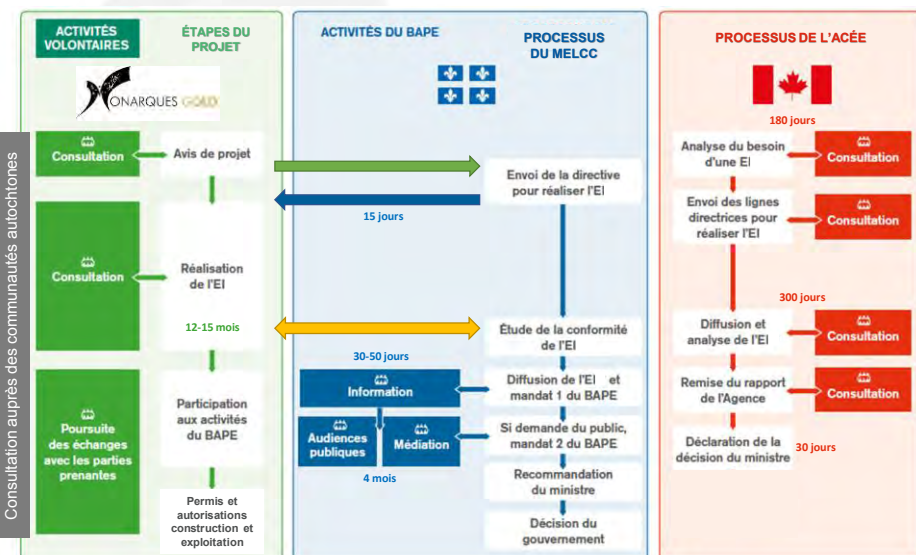
12

Processus d'évaluation environnementale

- À l'automne 2018 : 3 options possibles pour la suite des choses:
 - ❑ Début du processus d'évaluation et d'examen des impacts (Fédéral et Provincial) ;
 - ❑ Analyses supplémentaires ;
 - ☑ **Attente de conditions plus favorables pour le projet.**
- Date prévue du dépôt de l'avis de projet : Automne 2019
 - Déclenche la procédure d'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, incluant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

13

Étapes du processus d'évaluation environnementale



14

NOS MÉCANISMES D'ÉCHANGES ET DE COMMUNICATION



15

Nos mécanismes d'échanges avec la communauté

L'équipe de Monarques s'est dotée de mécanismes d'échanges et de communication afin d'entretenir un dialogue constructif avec la communauté



Communications aux citoyens

- Avis aux citoyens : Travaux d'échantillonnage et caractérisation terrain



Rencontres individuelles avec les voisins

- Mesures d'atténuation et de correction : remise en état d'un terrain d'un citoyen



Forum Wasamac

- Forum de discussion dédié aux résidents
- Suggestion des participants de café-citoyen (en période d'analyse)



Courriel dédié aux relations avec la communauté

wasamac@monarquesgold.com

16

Nos mécanismes d'échanges avec la communauté (suite)



Publication périodique du Bulletin Wasamac

- 3e édition prévue pour le printemps 2020



Tenue de cafés-rencontres

- **1^{er} Janvier 2018**
- **2^e Octobre 2018**
 - Présentation de l'équipe et discussion et échanges
 - Mise à jour du Projet et discussion des actions de suivi réalisées



TSX-V | MQR



17

Nos rencontres prévues avant le dépôt de l'avis de projet



Démarche auprès de parties prenantes concernées par le Projet :

- Voisins du Projet
- OBVT, CREAT et SESAT
- Ville de Rouyn-Noranda
- Ministères concernés
- Députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue
- Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda

Premières Nations



Qui d'autres devrions-nous rencontrer selon vous dans le cadre de cette démarche?



18

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET



La consultation sur les enjeux du Projet

**Ce que nous avons retenu des deux premiers cafés
rencontre :**

1. La confiance mutuelle est importante
2. L'importance de travailler avec plus de rigueur à gérer et minimiser les impacts
3. La volonté des citoyens d'être impliqués à toutes les étapes du Projet

ACTIVITÉ PARTICIPATIVE

VALIDATION DES ENJEUX



21

Activité participative

Objectifs :

- Valider les enjeux identifiés par le passé
- Identifier de nouveaux enjeux pressentis
- Prioriser les enjeux

Déroulement :

1. Chacun consulte la carte au mur
2. L'animatrice présente les enjeux connus et les situe sur la carte (*post-it*)
3. Chacun est invité à proposer de nouveaux enjeux
4. Chacun vient consulter les *post-it* sur la carte et à prioriser les enjeux à l'aide de collants de couleur :
 - Rouge: important
 - Jaune : moyennement important
 - Vert: moins important

Durée : 30 minutes

22

Les enjeux identifiés (à ce jour)

Préservation
des lacs
avoisinants

Nappe
phréatique

Puits

Circulation

Bruit

Vibrations

Poussières

Cohabitation
Collines
Kékéko

Parc à
résidus

Halde à
stériles

Installations
de surface

23

PAUSE – 10 MIN



24

Proposition de création d'un groupe de travail

→ Définir, avec les participants, les conditions et les paramètres d'acceptabilité du Projet Wasamac

→ Exemples de participation possible du Groupe:

- Sélection de la firme évaluant les impacts sur l'environnement
- Développer la démarche de pré-consultation (thématiques, parties prenantes à rencontrer, calendrier, etc.)
- Définir des mesures de cohabitation
- Etc.

→ Date à convenir pour une première rencontre (création du Groupe de travail)



25

Projet Wasamac – Prochaines étapes



Octobre à novembre :

- Suite des rencontres avec les parties prenantes dans le cadre de la démarche de pré-consultation
- Consultation des communautés autochtones



Automne 2019: Dépôt de l'avis de projet et début du processus d'évaluation environnementale



Rencontre de création du Groupe de travail (date à convenir)



26

PÉRIODE D'ÉCHANGES ET SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS



27

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

Pour communiquer avec nous:

<données d'identification caviardées>

wasamac@monarquesgold.com



28



11 février 2020

COMPTE RENDU

4^e Café-rencontre Projet Wasamac
tenu le 11 février 2020

Présenté à M. Marc-André Lavergne
Vice-président Opérations et relations avec le milieu



L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

VAL-D'OR - MONTRÉAL - QUÉBEC

SAGUENAY - SHERBROOKE

MISE EN GARDE

Le présent document contient la liste des questions et des commentaires formulés par les participants au café-rencontre du Projet Wasamac tenu le 11 février 2020, de 18 h 30 à 21 h 30. Le contenu ne reflète pas nécessairement les points de vue des représentants de Corporation Aurifère Monarques et de ses consultants. Les questions et commentaires sont listés dans l'ordre chronologique qu'ils ont été exprimés. Les répétitions et similitudes sont donc volontaires. Les réponses fournies sont des résumés à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme les paroles textuelles (citations) de la direction de Corporation Aurifère Monarques ou de ses consultants.

MISE EN CONTEXTE

- Date de l'événement : Mardi 11 février 2020
- Durée : de 18 h 30 à 21 h 30
- Lieu : Hôtel Albert Rouyn-Noranda - salle La Grande Rivière
- Nombre de participants : 30 personnes
- Participation d'un représentant du Conseil de la Première Nation Abitibiwinnni (Pikogan)
- Parties prenantes présentes :
 - Ville de Rouyn-Noranda- Aménagement du territoire et urbanisme
 - Membre du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda
 - Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
 - Organisme de bassin versant du Témiscamingue

DÉROULEMENT PROPOSÉ

M. Bourgeois souhaite la bienvenue aux participants et présente le déroulement proposé pour la rencontre et demande si le tout convient aux participants :

- Mise à jour sur l'entreprise et le processus d'évaluation environnementale
- Échanger sur la proposition d'un groupe de travail :
 - Son rôle
 - Sa composition
 - Ses contributions possibles en 2020
- Procéder à la désignation de représentants (exercice participatif)
- Prochaines étapes
- Synthèse des échanges et mot de la fin

MOT DE BIENVENUE

M. Bourgeois cède ensuite la parole à M. Jean-Marc Lacoste qui souhaite à son tour la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Il présente ensuite les gens qui l'accompagnent :

- De Corporation Aurifère Monarques :
 - Marc-André Lavergne, VP Opérations et relations avec le milieu
 - Mathieu Séguin, VP Développement corporatif
 - Boubacar Camara, Directeur de projets Environnement

M. Bourgeois présente l'équipe de Transfert Environnement et Société qui l'accompagne :

- Doris Blackburn, facilitation
- Philippe Angers, prises de notes

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU CAFÉ-RENCONTRE

M. Bourgeois présente ensuite les objectifs de la rencontre :

1. Discuter des modalités de participation des citoyens dans le cadre du processus d'évaluation environnementale du Projet Wasamac
2. Valider la proposition de création d'un groupe de travail sur les enjeux à documenter dans le cadre de l'étude d'impact

MISE À JOUR SUR L'ENTREPRISE

M. Lacoste présente ensuite les faits saillants de la mise à jour sur l'entreprise :

- Acquisition de la propriété minière auprès de Gwen Resources située directement à l'ouest de la propriété Wasamac
- Vente de la propriété Simkar à O3 Mining (située à 20 km à l'est de Val-d'Or)
- Programme de forage au diamant sur le projet aurifère McKenzie Break (secteur de Barraute)

MISE À JOUR SUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

M. Lavergne effectue une mise à jour du processus d'évaluation environnemental du Projet Wasamac. Il mentionne que des rencontres ont eu lieu auprès de différentes parties prenantes dans le cadre de la démarche d'information et de consultation. L'avis de projet a été déposé le 20 novembre 2019 en incluant les différents enjeux et préoccupations qui ont été soulevés lors des démarches d'information et de consultation. Il explique que la prochaine étape sera de procéder à l'étude d'impact environnemental et social (EIES) qui se déroulera sur une période d'au moins un an et demi. Il souligne le souhait de faire la sélection du consultant qui réalisera l'EIES en collaboration avec les citoyens lors d'une prochaine rencontre.

M. Bourgeois précise que c'est au terme de l'étude d'impact environnemental et social que s'amorce le processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 1.	
<p>Une participante demande des précisions concernant la participation du Projet Wasamac au projet pilote de table interministérielle régionale du gouvernement pour l'accompagnement des projets.</p>	<p>M. Lavergne explique que le gouvernement a mis en place ce processus afin d'éviter les dédoublements administratifs et ainsi faciliter le traitement des autorisations requises auprès des différents ministères régionaux pour démarrer un projet minier. Il précise qu'il ne s'agit pas d'enlever des obligations réglementaires, mais d'enlever des dédoublements dans le processus. Il mentionne que Monarques fait partie des six projets sélectionnés au Québec pour ce projet pilote, dont quatre situés dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.</p> <p>M. Bourgeois souligne qu'il existe déjà une telle procédure comparable au Québec pour les grands projets industriels et que cela ne change rien aux obligations du promoteur.</p>
Intervention 2.	
<p>Une participante demande quels sont les ministères impliqués autour de cette table.</p>	<p>M. Camara énonce les différents ministères impliqués et ayant participé à la première rencontre soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) - Ministère des Transports (MTQ) - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)
Intervention 3.	
<p>Une participante demande s'il s'agit bien du projet Wasamac qui participera à ce projet pilote ou si c'est l'entreprise globalement.</p>	<p>M. Lavergne mentionne qu'il s'agit bien du projet Wasamac puisqu'à l'étape actuelle du projet, celui-ci cadre bien avec la démarche gouvernementale. Il mentionne que le projet pilote inclut également le projet d'Eldorado Gold Lamaque, situé à Val-d'Or ainsi que celui d'Expansion de Mine Canadian Malartic.</p>
Intervention 4.	
<p>Une participante demande en quoi consiste l'étape de consultation sur les enjeux par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.</p>	<p>M. Camara explique que le ministère publie l'avis de projet et la directive proposée sur un registre public et que le public est invité à intervenir afin de soulever des enjeux.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
	M. Bourgeois complète en mentionnant que cette étape vise à identifier des enjeux afin de s'assurer que ceux-ci soient inclus dans l'étude d'impact.

M. Bourgeois poursuit en passant en revue les questions issues du dernier compte rendu.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 5.	
Un participant souligne son inquiétude quant à l'intervention numéro 13 du dernier compte rendu concernant la perte de valeur des résidences puisqu'on mentionne en réponse que l'impact n'est pas connu.	<p>M. Bourgeois explique que cet impact n'est pas connu puisqu'il n'a pas été mesuré. Celui-ci pourra être mesuré dans le cadre de l'étude d'impact. Il mentionne que dans le cadre d'autres projets, un programme de maintien de valeur des maisons a été mis sur pied et que cela pourrait constituer une option. L'information sera ajustée au compte rendu de la rencontre du 3 octobre 2019.</p> <p>M. Lavergne poursuit en affirmant qu'une fois les impacts mesurés, il sera possible de réfléchir à des mesures visant à les atténuer.</p>
Intervention 6.	
Un participant demande si le dérangement lié à la circulation est pris en compte dans les études d'impacts.	<p>M. Bourgeois mentionne que c'est un élément qui est pris en compte dans les plus récentes études d'impact et que le ministère pose des questions à ce sujet. D'ailleurs, il mentionne que c'est un enjeu qui a été vécu du côté de Mine Canadian Malartic et qui a conduit jusqu'au renvoi d'un entrepreneur qui ne respectait pas les directives du promoteur.</p> <p>M. Lacoste mentionne qu'il est possible de demander aux employés d'éviter de circuler dans certains secteurs.</p>
Intervention 7.	
Une participante mentionne sa déception d'apprendre l'arrivée d'un projet minier alors qu'elle ne disposait pas de cette information au moment de l'achat de sa propriété. Elle s'interroge à savoir si cette information est disponible ainsi que sur les impacts du projet sur sa qualité de vie.	<p>M. Bourgeois mentionne que les comptes rendus sont publics et que ceux-ci lui seront envoyés.</p> <p>Le lien vers l'avis de projet sera mis au compte rendu : http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-16-021/3211-16-021-1.pdf</p>
Intervention 8.	
Un participant ayant pris part à la démarche de l'ancien promoteur, Mines Richmond, demande si le présent processus est une obligation ou un choix volontaire du promoteur.	M. Bourgeois devance la présentation afin d'en arriver à la diapositive mentionnant les étapes envisagées pour le groupe de travail. La première étape consisterait à reconnaître les travaux et les engagements faits par le passé afin de les mettre à jour. Puis, de bâtir de nouveaux engagements avec Monarques et de consigner le tout sous la forme d'une entente.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
	M. Lacoste poursuit en affirmant souhaiter bâtir sur ce qui a été fait tout en s'assurant que les gens soient confortables dans le processus.
Intervention 9.	
Un participant s'interroge à savoir si, au terme du processus, il restera un document légal de l'entente prise avec les citoyens. Notamment dans le cas où la propriété minière serait vendue.	M. Camara donne comme exemple que lors de la vente d'Osisko au Partenariat Mine Canadian Malartic, les engagements pris avec la communauté avaient été maintenus au moment du rachat par le Partenariat.
	M. Bourgeois interroge M. Lacoste sur le processus de financement et le contrôle de l'entreprise.
	M. Lacoste souligne l'importance de respecter les règles et que l'objectif n'est pas de vendre le projet, mais de le financer.
Intervention 10.	
Un participant mentionne qu'à l'époque de Mines Richmond, un hydrologue avait mentionné que le dénoisement de la mine avait engendré une baisse d'un mètre du lac Hélène. Celui-ci s'interroge à savoir si ce rapport est connu de Monarques et s'ils se pencheront sur ce problème.	M. Lacoste mentionne que cet enjeu sera considéré dans l'EIES.
	M. Bourgeois mentionne que le ministère va s'assurer que toute l'information nécessaire soit là lorsqu'ils feront l'analyse de l'étude.
Intervention 11.	
Une participante s'interroge sur l'absence de commentaire lors de la consultation publique sur l'avis de projet. Elle se demande si le ministère est au courant des préoccupations émises lors des cafés-rencontres.	M. Lavergne mentionne que toutes les préoccupations exprimées lors des cafés-rencontres ont été transmises au ministère. C'est seulement la consultation faisant suite au dépôt de l'avis de projet qui n'a pas donné lieu à des commentaires.
	M. Bourgeois confirme que les préoccupations ont été bel et bien incluses dans l'avis de projet.
Intervention 12.	
Un participant demande s'il est possible d'avoir accès à des professionnels pour comprendre certains enjeux du projet puisque les citoyens n'ont pas nécessairement l'expertise nécessaire. Celui-ci souligne l'importance d'avoir accès à une expertise extérieure au promoteur.	M. Bourgeois explique que la première proposition vise à ce que les citoyens sélectionnent les experts qu'ils jugent nécessaires avec le promoteur dans un processus de coexpertise.
	M. Lacoste affirme qu'ils sont prêts à considérer de permettre aux citoyens d'avoir accès à des experts externes dans une optique de coexpertise. Tout en soulignant que l'expert maintient son indépendance même s'il est payé par le promoteur.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 13.	
Une participante exprime ses préoccupations quant aux résultats concrets de l'implication des citoyens dans ce processus. Elle souligne que cela représente un engagement important en temps et peut représenter une source de stress.	M. Bourgeois mentionne qu'il est préférable que l'engagement des membres ne soit pas rémunéré, puisque cela ne constitue pas une bonne pratique. L'idée du groupe de travail est de trouver une avenue gagnante pour tous. Celui-ci met l'accent sur le fait que le travail repose non pas sur les épaules des citoyens, mais sur celles des promoteurs qui doivent trouver des réponses aux préoccupations des citoyens.
Intervention 14.	
Un participant mentionne qu'il est impossible d'être gagnant puisque le projet peut toujours durer plus longtemps que prévu ou même être racheté par une autre entreprise. Celui-ci s'inquiète notamment que l'usine pourrait être utilisée au-delà de la durée de vie de la mine.	M. Bourgeois interroge le promoteur à savoir si le projet prévoit une usine.
	M. Lavergne confirme que le projet comprend une usine.

Un participant demande s'il est possible de revenir à la présentation. M. Bourgeois demande si les participants désirent compléter la présentation visant à expliquer les modalités du groupe de travail. Les citoyens font quelques autres interventions avant de revenir à la présentation.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 15.	
Une participante mentionne qu'il s'agit d'une grosse responsabilité pour les citoyens et qu'il faut éviter de diviser les gens.	M. Bourgeois souligne trois éléments en lien avec cette préoccupation. D'abord, dans le mode de fonctionnement actuel, il est difficile de progresser, car il y a trop de participants. Ensuite, il pourrait être possible pour les citoyens d'être simplement observateur sur le groupe de travail. Finalement, il serait possible de présenter les avancements du groupe de travail auprès des citoyens.
Intervention 16.	
Une participante craint que les gens deviennent fatigués par un tel processus.	M. Bourgeois soutient que si le promoteur est de bonne foi, que l'information est vulgarisée et que les participants ont le sentiment que ça progresse, la confiance s'installera. Ce sera le rôle de Transfert de s'assurer d'accompagner les parties dans ce processus.
	M. Lacoste mentionne qu'il sera possible de trouver une formule hybride où les travaux du groupe de travail pourront être présentés à l'ensemble des citoyens dans une rencontre plus large de type café-rencontre.

PROPOSITION : CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

M. Bourgeois revient à la présentation en précisant la proposition de modalités et de composition du comité.

La composition proposée du Groupe vise à respecter les principes suivants :

- Avoir un nombre de participants permettant des échanges efficaces.
- Assurer la représentativité des différentes parties prenantes concernées afin de permettre une expression diversifiée d'opinions.
- Avoir un équilibre entre : les voisins susceptibles d'être concernés par le Projet et les divers secteurs concernés ou possédant des connaissances pertinentes aux travaux du Groupe.
- Les représentants de Corporation Aurifère Monarques participent aux activités du Groupe sans en être membres.

Le mandat du comité vise à :

- Identifier et établir les conditions d'acceptabilité du projet Wasamac et de formuler des recommandations visant à aplanir les enjeux en suspens et maximiser les retombées envisagées.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 17.	
Un participant demande si cette formule ressemble à celle d'un comité de suivi.	M. Bourgeois explique que le groupe envisagé vise plutôt à partager des recommandations.
Intervention 18.	
Un participant affirme qu'il n'est pas possible de refuser le projet et qu'il serait donc préférable d'investir les énergies dans la démarche plutôt qu'à s'opposer.	M. Bourgeois indique qu'il s'agit d'un choix personnel, mais que le promoteur propose de coopérer avec les citoyens.

M. Bourgeois poursuit en présentant la proposition pour la composition du comité.

SECTEURS / ORGANISMES	NB. MEMBRES	PERSONNES-RESSOURCES
Résidents voisins <ul style="list-style-type: none"> • 2 Rang des Cavaliers • 1 Chemin du Lac Hélène • 1 Rang St-Cyr • 1 Boul. Rideau 	5	-
Groupes environnementaux	2	-
Municipalités ou organismes municipaux <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller • Département Urbanisme 	2	-
Organismes socio-économiques	1	-
Éducation et recherche	1	-
Récréotourisme et utilisateurs du secteur	1	-
Communauté autochtone <ul style="list-style-type: none"> • Pikogan 	1	-
TOTAL	13	
Représentants de Monarques	-	2
Animateur indépendant et rapporteur	-	2

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 19.	
Un participant s'interroge sur la raison justifiant la présence d'un membre de Pikogan.	Le représentant de Pikogan explique que la communauté a dressé la carte représentant son territoire traditionnel. Ce constat est appuyé sur des recherches anthropologiques. En conséquence, ceux-ci sont consultés lorsque des projets se trouvent sur les territoires qu'ils ont identifiés. À titre informatif : https://www.autochtones.gouv.qc.ca/relations_autochtones/ententes/algonquins/pikogan/2017-02-16.pdf
Intervention 20.	
Un participant souligne l'absence de membres avocat ou encore de membre issu d'organismes comme la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine. Notamment dans le but de s'assurer de mettre en place une entente avec le promoteur.	M. Bourgeois mentionne qu'il n'est pas souhaitable de faire intervenir des avocats dans un tel processus. Il sera toujours possible de faire intervenir des personnes-ressources extérieures si le groupe de travail le souhaite. M. Lacoste assure qu'il souhaite une entente de partenariat avec la communauté.
Intervention 21.	

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Un participant se questionne sur l'identité du représentant pour le siège socio-économique. Il mentionne qu'il avait vécu des frictions avec un représentant du COMAXAT à l'époque de Mines Richmond avec le membre de ce type.	Mme Blackburn mentionne que cela pourrait être un membre de la Chambre de commerce, qui avait manifesté son intérêt à prendre part à la démarche.
Intervention 22.	
Une participante suggère d'ajouter un membre pour le secteur agricole.	M. Bourgeois mentionne qu'effectivement il serait pertinent de considérer l'ajout d'une place pour un membre du secteur agroforestier.
Intervention 23.	
Un participant demande de quelle façon a été établi le nombre des résidents par secteur.	M. Blackburn mentionne que la proposition s'est calquée d'une part sur les bonnes pratiques en matière de comité de suivi et d'autre part au prorata des résidents à proximité.
Intervention 24.	
Un participant suggère d'augmenter le nombre de membres pour le secteur du Chemin du Lac Hélène qui compte une cinquantaine de maisons et un autre participant suggère d'ajouter un membre pour le Boulevard Rideau.	M. Bourgeois mentionne que la proposition est prise en note et que les sièges réservés aux résidents passeraient donc de cinq à sept.
Intervention 25.	
Un participant souligne apprécier l'idée que les résidents soient majoritaires.	
Intervention 26.	
Un participant demande s'il est possible d'inclure des membres des ministères.	M. Bourgeois mentionne qu'il est possible de les inviter plutôt à titre de personne-ressource et que ceux-ci sont davantage enclins à se déplacer au sein de structure établie.
Intervention 27.	
Une participante mentionne qu'il serait nécessaire pour les citoyens de prendre le temps de se concerter avant d'aller plus loin dans le processus de formation du groupe de travail. Notamment dans le but de discuter avec les citoyens ayant vécu l'expérience de Mines Richmond et du Comité de suivi.	M. Bourgeois mentionne qu'il n'est pas nécessaire d'en arriver à la création du groupe de travail ce soir. Il est possible de s'entendre sur la forme du groupe et d'en décider les membres à la prochaine rencontre. M. Lacoste souligne que son équipe peut sortir de la salle si les citoyens souhaitent discuter entre eux.
Intervention 28.	
	M. Bourgeois propose de terminer la présentation et d'inviter par la suite le promoteur à se retirer. Il réitère qu'il est possible de ne pas prendre décisions ce soir et de convenir d'une date de rencontre ultérieure.
Intervention 29.	
Un participant demande si cette prochaine rencontre serait seulement avec les membres du groupe de travail ou avec tous les citoyens intéressés.	M. Bourgeois mentionne que cette rencontre serait ouverte à tous.

M. Bourgeois poursuit la présentation en présentant les engagements proposés de Corporation Monarques :

- Fournir les informations nécessaires pour permettre aux membres de participer de manière significative aux discussions
- Répondre aux demandes, aux commentaires et aux suggestions exprimés par les membres du Groupe
- Assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement du Groupe
- Encourager la participation des membres par diverses mesures :
 - le remboursement des frais de gardiennage (le cas échéant)
 - le remboursement des frais de déplacement selon les besoins

M. Bourgeois dresse la liste des engagements proposés des membres :

- Participer aux rencontres
- Exercer leur mandat dans un souci de bien refléter les intérêts de leur secteur et dans le meilleur intérêt de la collectivité
- Faire profiter le Groupe de leurs connaissances et de leur raisonnement
- Intervenir dans un esprit de collaboration et de recherche de solutions

Finalement, M. Bourgeois présente des propositions de thématiques de travail sur lesquelles pourrait se pencher le groupe :

À court terme :

- Entente préalable avec la communauté
- Choix du consultant et méthodologie d'évaluation des impacts
- Partage des résultats des inventaires (faune, flore, etc.)
- Échanges sur la portée des études à réaliser
- Validation des composantes valorisées de l'environnement qui seront examinées en profondeur

À moyen terme :

Ateliers thématiques (exemples) :

- Eaux, air et environnement sonore
- Sol
- Intégration visuelle
- Cohabitation et bénéfices pour le voisinage

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 30.	
Un participant questionne le promoteur à savoir si les enjeux qui vont au-delà des opérations de la mine seront considérés.	M. Bourgeois mentionne que ces éléments seront discutés.
	M. Lacoste souligne que la roche n'est pas acidogène et ne renferme pas d'arsenic et que les impacts appréhendés à la fermeture seront peu importants.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 31.	
Un participant souligne qu'à l'époque de Mine Richmond on parlait d'un monticule (pour la halde à stérile).	M. Lacoste mentionne que la roche stérile sera placée plus loin que dans le projet de Mine Richmond.
	M. Bourgeois mentionne que cette information est disponible sur le site internet et dans l'avis de projet.
Intervention 32.	
Une participante souligne qu'il serait intéressant d'avoir une idée de l'échéancier pour le développement du projet, notamment en ce qui a trait à l'étude d'impact environnemental et social.	M. Bourgeois mentionne que cet échéancier sera à discuter avec le groupe selon la séquence des thématiques proposée.
Intervention 33.	
Une participante demande s'il est possible de tenir les rencontres à Évain.	M. Bourgeois mentionne que cela serait possible.

M. Bourgeois présente les critères et le processus de désignation des membres bien qu'il ait convenu que l'exercice sera reporté à une prochaine rencontre.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 34.	
Une participante demande si les gens ayant des camps de chasse dans le secteur peuvent être considérés ainsi que les gens du groupe Les Amis de Kékéko.	M. Bourgeois mentionne que c'est un bon point.
	Mme Blackburn mentionne que Les Amis du Kékéko ne participent pas, car le projet de parc régional est en processus de développement avec la ville et que deux camps de chasse ont été répertoriés près des sites envisagés.

La présentation étant terminée, M. Bourgeois invite les promoteurs à quitter la salle pour permettre aux résidents d'échanger entre eux.

Une fois le huis clos terminé (45 minutes), les promoteurs sont invités à réintégrer la salle pour le mot de la fin.

M. Bourgeois résume au promoteur les décisions qui ont été prises entre les citoyens. Il a été convenu que :

- Les citoyens se rencontrent à Évain le 25 février
- Que cette rencontre se déroule simplement entre citoyens
- La rencontre visera notamment à discuter de l'histoire du projet et du vécu des citoyens
- Transfert leur apportera un soutien logistique si nécessaire

PROCHAINES ÉTAPES

Il est convenu de tenir une nouvelle rencontre élargie au début d'avril en ayant comme objectif de désigner les participants intéressés à joindre le groupe de travail.

MOT DE LA FIN

M. Lacoste remercie les participants de leur collaboration.

Fin de la rencontre à 21 h 30.

Pour consulter l'avis de projet déposé le 20 novembre 2019 :

<http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-16-021/3211-16-021-1.pdf>

Pour s'inscrire au registre à l'alerte courriel afin d'être informé du dépôt de nouveaux documents pour ce projet : http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-16-021

ANNEXE I

Présentation du café-rencontre



4^e CAFÉ-RENCONTRE – PROJET WASAMAC

Mardi 11 février 2020



monarquesgold.com | 1.888.994.4465

Déroulement proposé

- Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre
- Mise à jour sur l'entreprise et le processus d'évaluation environnementale
- Échanger sur la proposition d'un groupe de travail :
 - Son rôle
 - Sa composition
 - Ses contributions possibles en 2020
- Procéder à la désignation de représentants (exercice participatif)
- Prochaines étapes
- Synthèse des échanges et mot de la fin

Équipe présente ce soir

➤ **Pour Corporation Aurifère Monarques :**

- Jean-Marc Lacoste, Président et chef de la direction
- Mathieu Séguin, VP Développement corporatif
- Marc-André Lavergne, VP Opérations et relations avec le milieu
- Boubacar Camara, Directeur de projets – Environnement

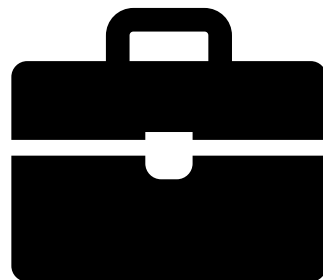
➤ **Pour Transfert Environnement et Société :**

- Cédric Bourgeois et Philippe Angers – facilitation

Objectifs généraux de la rencontre

1. Discuter des modalités de participation des citoyens dans le cadre du processus d'évaluation environnementale du Projet Wasamac
2. Valider la proposition de création d'un groupe de travail sur les enjeux à documenter dans le cadre de l'étude d'impact

MISE À JOUR SUR L'ENTREPRISE



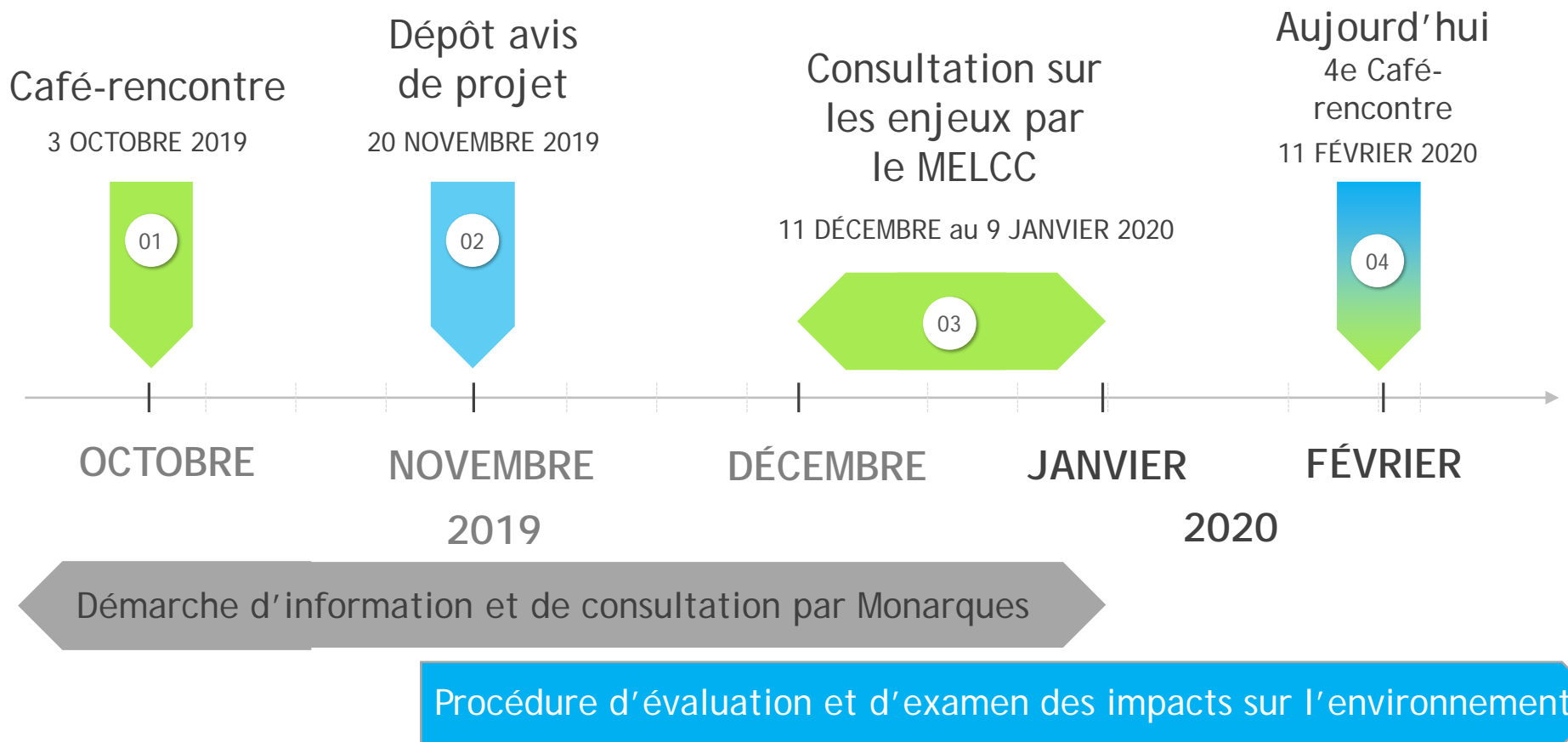
Mise à jour sur l'entreprise

- Acquisition de la propriété minière auprès de Gwen Resources située directement à l'ouest de la propriété Wasamac
- Vente de la propriété Simkar à O3 Mining (située à 20 km à l'est de Val-d'Or)
- Programme de forage au diamant sur le projet aurifère McKenzie Break (secteur de Barraute)

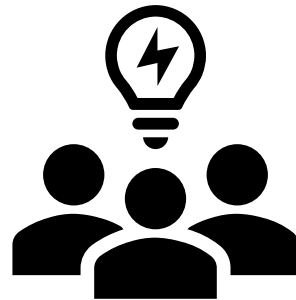
MISE À JOUR SUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



Étapes réalisées à ce jour



PROPOSITION : CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL



Ce qui avait été proposé lors du dernier Café-rencontre

- **Définir, avec les participants, les conditions et les paramètres d'acceptabilité du Projet Wasamac**
- **Procéder par la formation d'un Groupe de travail qui implique des résidents**
- **Exemples de contribution possible du Groupe dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale :**
 - Sélection de la firme évaluant les impacts sur l'environnement
 - Définir des mesures de cohabitation
 - Proposer des pistes de coopération
 - Etc.
- **Procéder à la création du Groupe de travail à court terme**

Composition proposée du Groupe de travail

La composition proposée du Groupe vise à respecter les principes suivants :

- Avoir un nombre de participants permettant des échanges efficaces.
- Assurer la représentativité des différentes parties prenantes concernées afin de permettre une expression diversifiée d'opinions.
- Avoir un équilibre entre : les voisins susceptibles d'être concernés par le Projet et les divers secteurs concernés ou possédant des connaissances pertinentes aux travaux du Groupe.
- Les représentants de Corporation Aurifère Monarques participent aux activités du Groupe sans en être membres.

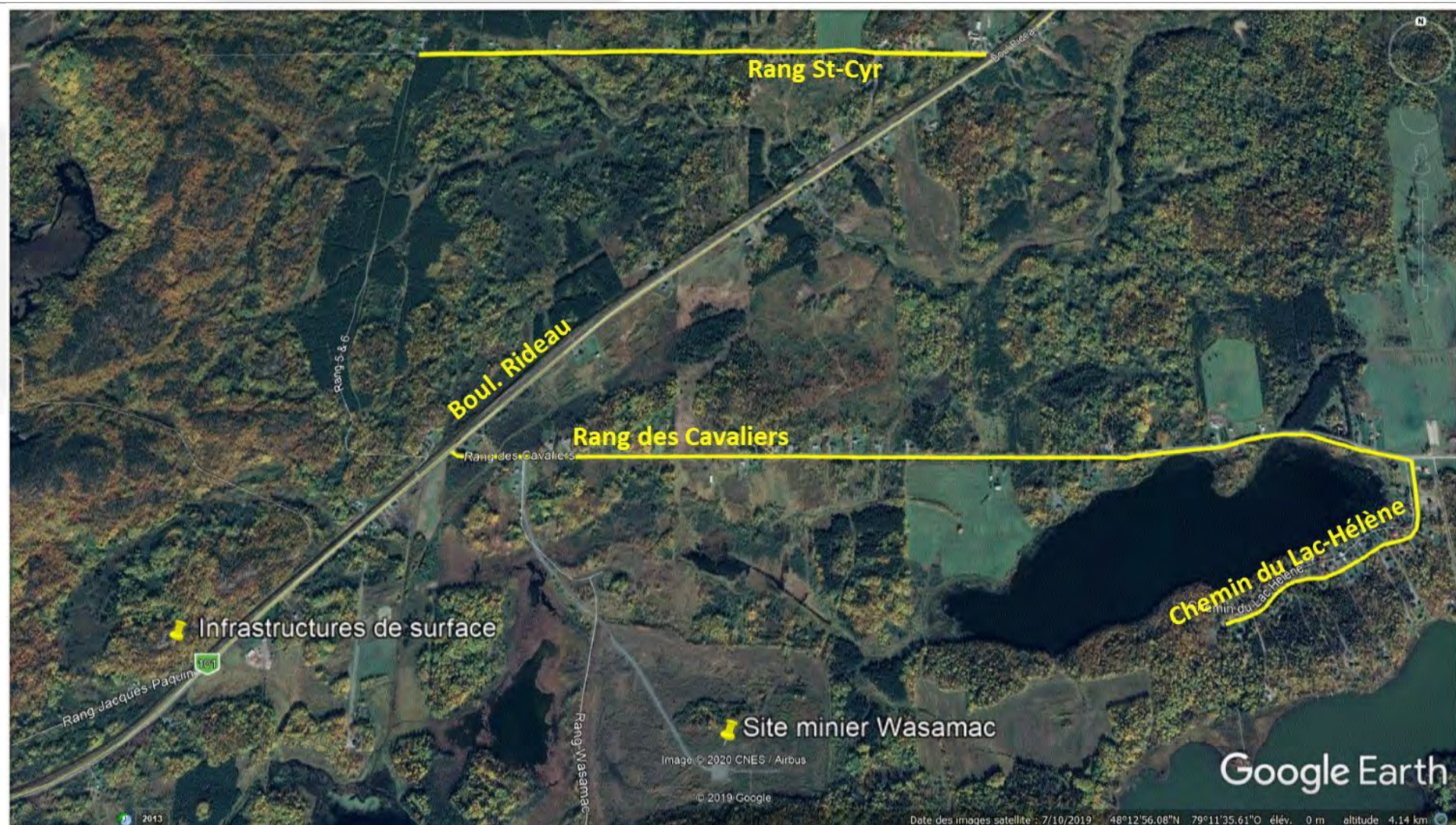
Proposition de rôle du Groupe de travail

Mandat :

Identifier et établir les conditions d'acceptabilité du projet Wasamac et de formuler des recommandations visant à aplanir les enjeux en suspens et maximiser les retombées envisagées.

Composition proposée du Groupe de travail

SECTEURS / ORGANISMES	NB. MEMBRES	PERSONNES-RESSOURCES
Résidents voisins <ul style="list-style-type: none"> • 2 Rang des Cavaliers • 2 Chemin du Lac Hélène • 1 Rang St-Cyr • 2 Boul. Rideau 	7	-
Groupes environnementaux	2	-
Municipalités ou organismes municipaux <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller • Département Urbanisme 	2	-
Organismes socio-économiques	1	-
Éducation et recherche	1	
Agroforestier	1	
Récréotourisme et utilisateurs du secteur	1	-
Communauté autochtone <ul style="list-style-type: none"> • Pikogan 	1	
TOTAL	16	
Représentants de Monarques	-	2
Animateur indépendant et rapporteur	-	2



Règles de fonctionnement (grandes lignes) :

- Le dialogue est franc, honnête et courtois;
- Préparation par l'initiateur d'outils d'information et de documents techniques vulgarisés et courts pour les rencontres
- Règles flexibles et sans formalité excessive, pouvant être ajustées au besoin
- Avis adoptés par consensus (pas de vote à majorité)
- Les thèmes de discussion sont approuvés et déterminés par les membres du Groupe
- Un compte rendu interne est rédigé après chaque rencontre. Ce compte rendu sera validé auprès des membres du Groupe et rendu public par la suite, à la fin du processus
- Animation et coordination par une ressource externe et indépendante

Dans le but de soutenir la bonne marche du Groupe, Monarques s'engage à :

- Fournir les informations nécessaires pour permettre aux membres de participer de manière significative aux discussions
- Répondre aux demandes, aux commentaires et aux suggestions exprimés par les membres du Groupe
- Assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement du Groupe
- Encourager la participation des membres par diverses mesures :
 - le remboursement des frais de gardiennage (le cas échéant)
 - le remboursement des frais de déplacement selon les besoins

Engagements des membres

- Participer aux rencontres
- Exercer leur mandat dans un souci de bien refléter les intérêts de leur secteur et dans le meilleur intérêt de la collectivité
- Faire profiter le Groupe de leurs connaissances et de leur raisonnement
- Intervenir dans un esprit de collaboration et de recherche de solutions

Exemples de thématiques pouvant être abordées

■ À court terme :

- Entente préalable avec la communauté
- Choix du consultant et méthodologie d'évaluation des impacts
- Partage des résultats des inventaires (faune, flore, etc.)
- Échanges sur la portée des études à réaliser
- Validation des composantes valorisées de l'environnement qui seront examinées en profondeur

■ À moyen terme :

- Ateliers thématiques (exemples) :
 - Eaux, Air et Environnement sonore
 - Sol
 - Intégration visuelle
 - Cohabitation et bénéfices pour le voisinage

EXERCICE PARTICIPATIF D'AUTODÉSIGNATION DES MEMBRES



Désignation des membres et des substituts

- ✓ Vous auto-évaluer à l'égard de :
 - ✓ Votre proximité des opérations projetées
 - ✓ Votre indépendance par rapport à Monarques
 - ✓ Votre intérêt/motivation par rapport au rôle du Groupe
 - ✓ De l'engagement demandé
 - ✓ +- 4 rencontres en 2020
 - ✓ +- 4 rencontres en 2021

Désignation des membres et des substituts

- ✓ Lorsque plusieurs personnes d'une même catégorie sont intéressées à participer, ils doivent définir entre eux les membres qui siègeront au Comité.
- ✓ Les membres peuvent désigner une personne – du même milieu ou réseau – qui peut les remplacer aux rencontres (substitut).
- ✓ Les membres comme les substituts font partie de la liste de distribution et reçoivent les informations relatives aux travaux du Comité.

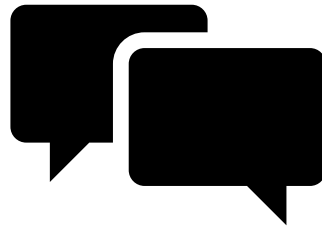
RETOUR EN PLÉNIÈRE

SECTEURS / ORGANISMES	NB. MEMBRES	VALIDÉ PAR LES MEMBRES
Résidents voisins <ul style="list-style-type: none">• 2 Rang des Cavaliers• 1 Chemin du Lac Hélène• 1 rang St-Cyr• 1 Boul. Rideau	5	
Groupes environnementaux	2	
Municipalités ou organismes municipaux <ul style="list-style-type: none">• Conseiller• Département Urbanisme	2	
Organismes socio-économiques	1	
Éducation et recherche	1	
Récréotourisme et utilisateurs du secteur	1	
Communauté autochtone <ul style="list-style-type: none">• Pikogan	1	
TOTAL	13	
Représentants de Monarques	-	2
Animateur indépendant et rapporteur	-	2

Prochaines étapes

- Rencontre de création du Groupe : avril 2020

PÉRIODE D'ÉCHANGES ET SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

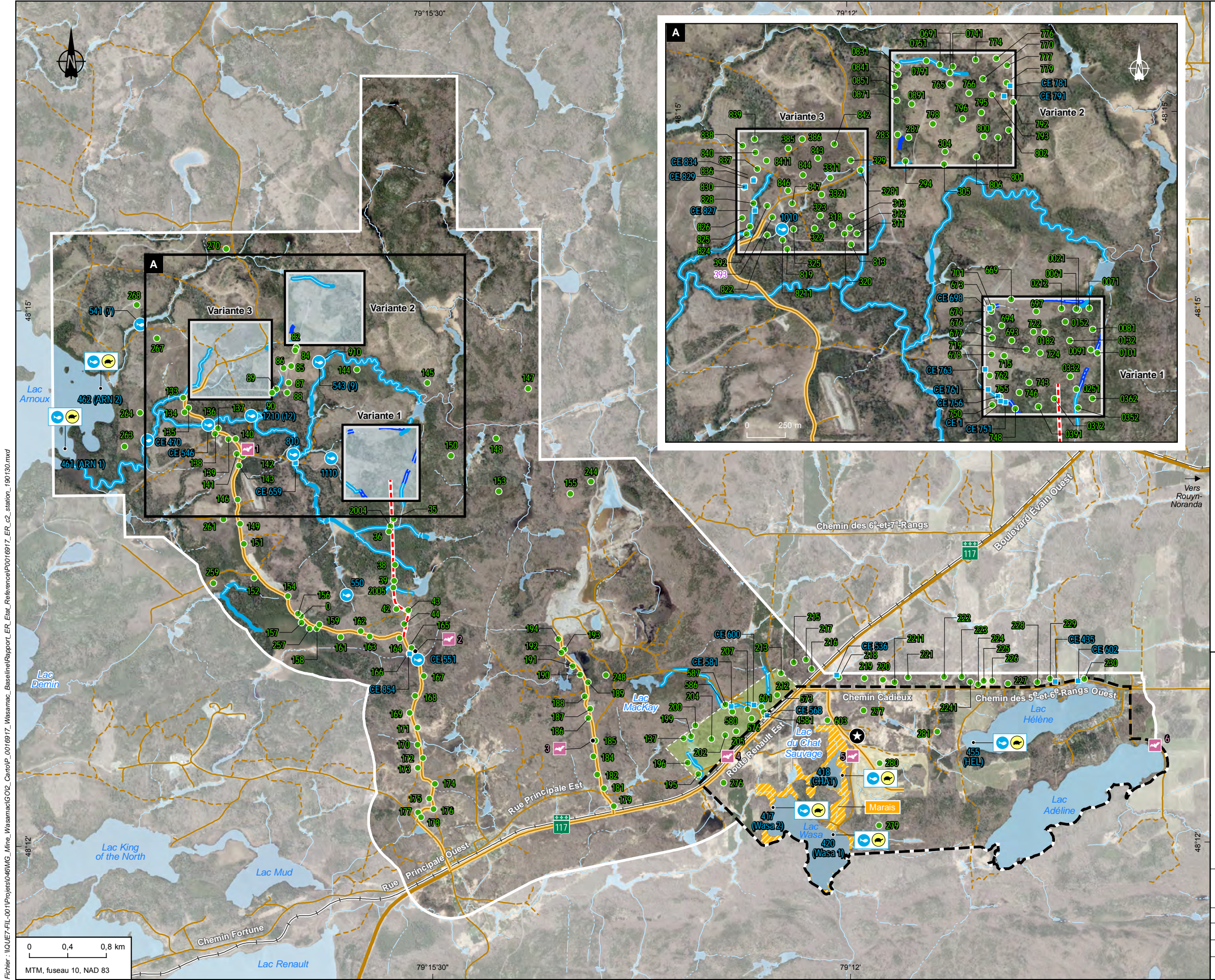


MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

ANNEXE

C

CARTE 2
(ENGLOBE, 2019)



Inventaires

- 770 Numéro de station (couleur selon station)
- Station d'inventaire de la végétation
- Station de caractérisation de l'habitat aquatique
- Station de pêche et de caractérisation de l'habitat aquatique
- Station d'inventaire de tortues
- Station d'inventaire de chiroptères
- Cours d'eau permanent inventorié
- - - Cours d'eau intermittent inventorié

Composantes de projet

- ★ Rampe d'accès
- - - Chemin d'accès projeté
- Zone d'étude
- Site de l'usine de traitement projeté
- Parc à résidus projeté
- Site du gisement

Infrastructures existantes

- 117 Chemin principal
- Chemin d'accès
- Chemin secondaire
- Chemin non carrossable
- | Voie ferrée

Autres

- Cours d'eau permanent
- - - Cours d'eau intermittent

ONARQUES GOLD Monarques Gold Corp.
 Projet de mine d'or Wasamac
 État de référence

Carte 2
Stations d'inventaire

Sources :
 Orthophoto, imagery, janvier 2015
 BDTQ, 1 : 20 000, MRNF 2007
 Site du gisement, Aecom 2013

Inventaires : Englobe, août 2018
Cartographie : Englobe

Janvier 2019

Chargé de projet : C. Lalumière		Date : 2019-01-30						
Préparé : P.C. Gélinas		Dessiné : L.Savoie		Vérifié : C. Lalumière				
46	P-0016917	0	01	001	EN	D	0102	00

Fichier : I:\LET-FIL-01\Projets\046\MG_Mine_Wasamac\Baseline\Rapport_ER_Etat_Reference\0016917_ER_c2_station_190130.mxd